

**COLLEGE COOPERATIF PROVENCE ALPES MEDITERRANEE**

Centre agréé par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale

---

**Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale  
Région PACA**

**LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN SYSTEME D'ORDRE  
LOCAL SUBSTITUTIF D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE.**

Sens et réalité : des coopérations indispensables et nécessaires

Cas de la commune de Sorgues dans le Vaucluse

Présenté par : Claudine AILLOT-BRES  
Sous la direction de : Frédéric ROSTAING

Session de décembre 2011

Centre associé  
**Institut Régional de Travail Social PACA et Corse**

**COLLEGE COOPERATIF PROVENCE ALPES MEDITERRANEE**

Centre agréé par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale

---

**Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale**

**Région PACA**

**LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN SYSTEME D'ORDRE  
LOCAL SUBSTITUTIF D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE.**

**Sens et réalité : des coopérations indispensables et nécessaires**

**Cas de la commune de Sorgues dans le Vaucluse**

Présenté par : Claudine AILLOT-BRES

Sous la direction de : Frédéric ROSTAING

Session de décembre 2011

Centre associé

**Institut Régional de Travail Social PACA et Corse**

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager le Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, ni le directeur de mémoire.

## REMERCIEMENTS

Je remercie particulièrement, mon directeur de mémoire qui a accepté sans hésitation de relever avec moi le défi de l'exercice.

Je remercie également l'ensemble des acteurs qui ont accepté de se livrer au jeu de l'interview dans des délais contraints.

Je remercie toutes les aimables collaborations, elles se reconnaîtront, qui ont accepté de m'aider dans mes recherches documentaires, dans la mise en forme du mémoire, dans sa relecture et corrections ...

Enfin à vous tous, sans qui, ce travail n'aurait pas été possible.

*« Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard, ni patience »*

*René CHAR*

# SOMMAIRE

<b><u>Table des sigles et des abréviations</u></b>	p.5
<b><u>Introduction</u></b>	p.7
<b><u>I La politique de la ville : une politique publique particulière</u></b>	p.14
<u>I La politique de la ville : bref historique</u>	
<u>II Le CUCS de la commune de Sorgues</u>	
<b><u>II Méthodologie</u></b>	p.42
<u>I La méthode choisie</u>	
<u>II Les compte rendus d'entretien</u>	
<b><u>III La politique de la ville : une gouvernance par contrat</u></b>	p.82
<u>I Les intérêts : socle d'un système</u>	
<u>II Les systèmes d'ordre locaux</u>	
<u>III De l'imaginaire à la réalité</u>	
<b><u>Conclusion</u></b>	p.99

## TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

APL : Aide Personnalisée au Logement

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCPD : Centre Communal de Prévention de la Délinquance

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CEL : Contrat Educatif Local

CIV : Conseil Interministériel des Villes

CLS : Contrat Local de Sécurité

CLSH : Centre de Loisirs sans Hébergement

CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CNDSQ : Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

CNPD : Commission Nationale pour la Prévention de la Délinquance

CNV : Conseil National des Villes

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DDAJ : Dispositif Départemental Animation Jeunes

DDJS Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

DSQ : Développement Social des Quartiers

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DSU : Développement Social Urbain

GPV : Grand Projet de Ville

HVS : Habitat et Vie Sociale

LASER (contrat) : contrat Local d'Animation, de Sport, d'Expression et de Responsabilité

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LOV : Loi d'Orientation pour la Ville

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPU : Opération de Renouvellement Urbain

PALULOS : Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale

PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PLH : Programme Local de l'Habitat

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

ZEP : Zone d'Education Prioritaire

ZFU : Zone Franche Urbaine

ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine

ZUS : Zone Urbaine Sensible

## INTRODUCTION

La dénomination politique de la ville, non défini en tant que tel par la loi, désigne la politique de l'Etat pour revaloriser les zones urbaines en difficultés. Identifiée il y a plus de trente ans, la politique de la ville regroupe les dispositifs spécifiques d'intervention des pouvoirs publics et les programmes d'action adoptés pour répondre à la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers et lutter ainsi contre l'exclusion de leur population.

Cette politique publique sert à résoudre des problèmes. Le champ de la sociologie de l'action publique va être tout au long de cette démonstration le cadre conceptuel qui va aider à appréhender le réel.

Qu'est ce qu'une politique publique ?

Cette interrogation doit être posée pour comprendre les rouages et la complexité du sujet. Son point de départ est une question posée qui s'élabore à partir d'une représentation de la société. Cette question en règle générale, fait suite à des événements qui vont entrer dans le champ du débat public et permettre ainsi d'inscrire le problème dans l'espace public. Si cette question devient problème social elle va être problématisée. Dans les années 1980, les émeutes dans les banlieues ont ainsi mis en visibilité le malaise existant dans les quartiers à forte proportion de jeunes issus de l'immigration. Le sujet, malaise dans les banlieues, devient sujet de controverses. Un certain nombre d'acteurs sociaux va s'en emparer. Par cette posture ils estiment que des solutions doivent être trouvées pour changer les faits afin d'y remédier.

Le problème devient politique, dès lors qu'une autorité publique se l'approprie, en l'occurrence l'Etat, en analysant les écarts entre ce qui est et ce qui pourrait être. Cette situation problématique va ensuite être inscrite sur l'agenda politique pour aboutir (ou non) à la mise en place d'une politique publique. La mise sur agenda est l'acte par lequel on prend en compte la situation en la problématisant, pour trouver des solutions qui s'inscrivent, si elles sont retenues, dans l'action publique.

Pour Pierre MULLER une politique publique *est un construit nécessairement social*<sup>1</sup>, comme la construction d'un rapport au monde. C'est agir sur un domaine de la société pour la transformer ou l'adapter, donc agir sur le réel.

La politique de la ville en est une illustration intéressante.

Son architecture est complexe, car elle sort d'une logique de politique sectorielle qui existait avant 1980, pour entrer dans une logique de politique transversale. Effectivement, les champs traités par la politique de la ville appartiennent à plusieurs secteurs tels que celui de l'emploi, de la délinquance, de l'exclusion, de l'urbanisme, de l'environnement... Ces champs ne peuvent être traités indépendamment. Les enjeux des problématiques à traiter sont devenus hétérogènes et multiples.

L'inscription transversale de la politique de la ville est sa caractéristique essentielle. Elle précède les lois de décentralisations de 1982-1983.

Trois rapports officiels majeurs vont enclencher ce processus:

- Celui de Bernard SCHWARTZ<sup>2</sup> sur l'insertion professionnelle des jeunes.
- Celui de Gilbert BONNEMAISON<sup>3</sup> sur la lutte contre la délinquance.
- Celui d'Hubert DUBEDOUT<sup>4</sup> sur les problèmes de la ville.

Ils mettent en visibilité trois problèmes prioritaires de la société de 1981 que le gouvernement de M. Pierre MAUROY entend bien traiter comme enjeu majeur de politiques publiques. La gauche vient de prendre le pouvoir, elle se doit de faire une rupture épistémologique avec les politiques menées par la droite.

Cette rupture va se traduire par la territorialisation des politiques publiques.

Selon Michel AUTES<sup>5</sup> *les politiques sociales territorialisées* présentent les six caractéristiques suivantes :

---

<sup>1</sup> MULLER P. (2003) *Les Politiques Publiques*, Paris Ed.PUF, coll. Que sais-je ? p.28

<sup>2</sup> SCHWARTZ B., (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation française.

<sup>3</sup> BONNEMAISON G. (1982), *Face à la délinquance : prévention, répression et solidarité*, Paris, La Documentation française.

<sup>4</sup> DUBEDOUT H. (1982), *Ensemble refaire la ville*, Paris, La Documentation Française.

- Elles dépendent d'une impulsion politique.
- Elles sont facultatives.
- Elles font appel à la volonté des acteurs en lice.
- Elles instaurent le partenariat comme passage obligé de la mise en œuvre de l'action publique.
- Elles réorganisent les rapports entre l'Etat et le niveau local.
- Elles sont territorialisées. Le lieu d'exercice de l'action publique se transforme, désormais, le quartier en devient la cible. La porte d'entrée des politiques sectorielles : les publics bénéficiaires et leurs ayants droits, laisse la place, dans le cadre prédéfini de la politique de la ville, au territoire en tant qu'espace public d'intervention.

Aucune loi fondatrice ne définit la politique de la ville. Les secteurs sont des immenses laboratoires de multiples politiques publiques territorialisées, ayant comme finalité la paix sociale par la réduction des conflits, des écarts économiques et sociaux entre un quartier identifié comme posant problème et la commune. La politique de la ville est tout à la fois une politique publique et un outil de référence de la reconquête du milieu urbain et de la ville. Elle évolue au gré des événements.

C'est une politique de développement local qui s'applique selon *une géographie prioritaire*. Elle est mise en œuvre à travers le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)<sup>6</sup>.

Elle ne concerne que les territoires des villes françaises dont les habitants cumulent des difficultés économiques, sociales et environnementales. Elle est déployée dans les Zones urbaines sensibles (ZUS) où dans des quartiers dans lesquels sont réalisées des opérations de rénovation, classés zone prioritaire ou pas. Les zones, qui ne sont pas labélisées en ZUS, doivent être identifiées comme présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues à ces dernières.

497 CUCS ont été signés dont 30 dans les départements d'outre mer.

En France métropolitaine<sup>7</sup> 2300 quartiers bénéficient du dispositif *politique de la ville*.

---

<sup>5</sup> AUTES M. (2004), *Les paradoxes du travail social* 2<sup>e</sup> édition, Paris Ed. Dunod p.131 -135.

<sup>6</sup> Tous les acronymes utilisés dans ce texte sont regroupés dans une table des sigles et des abréviations.

<sup>7</sup> Les données sont issues de secrétariat général du Comité interministériel des villes.

Trois niveaux de priorité ont été définis par une circulaire du 15 septembre 2006 pour l'utilisation des moyens. Les crédits spécifiques sont concentrés majoritairement sur les quartiers où les revenus médians des ménages sont inférieurs de 50% aux revenus des ménages des autres secteurs de la ville.

Selon la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, la politique de la ville concerne deux volets :

- Un volet urbain qui recouvre des interventions en matière de rénovation urbaine, d'amélioration du cadre de vie, de desserte et de plan général des transports, du logement.
- Un volet social qui en matière économique, favorise le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, la revitalisation et l'optimisation de l'offre commerciale dans les quartiers. Dans le domaine plus spécifiquement social, les moyens sont centrés sur la réussite éducative et l'accompagnement. Elle inclut également des actions visant à la prévention de la délinquance, à la tranquillité et à la sécurité des citoyens. L'accès au système de santé est également pris en compte dans le volet *santé* du CUCS.

Dans ce mémoire seul le volet social du CUCS sera traité.

Le démarrage de cette politique date des années 1970. La mise en place des dispositifs des îlots sensibles en 1981 préfigure la forme contemporaine de la politique de la ville. L'utilisation de ce terme induit une prépondérance de l'intérêt de la méthode, des mécanismes en jeu pour atteindre l'objectif. L'Etat définit une procédure dans le sens d'un ensemble de règles qui caractérise l'intervention sur les territoires identifiés.

Les modalités organisationnelles ainsi définies dans les années 90, introduisent la gouvernance par contrat, la gouvernance par les instruments. Différents niveaux de gouvernements sont en jeu. Il va falloir organiser, structurer des partenariats, trouver des coopérations. Les politiques contractuelles s'affichent. Les objectifs négociés, les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, l'ensemble des mesures prises doivent être formalisés.

La politique de la ville est la caractéristique du contrat unique à la française, qui additionne différents contrats thématiques pour former un ensemble complexe.

Effectivement le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) représente le volet prévention-sécurité tout comme le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) indique en partie celui de la jeunesse du CUCS et la participation financière de la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la politique de la ville.

Le CUCS est conclu pour une durée de trois ans renouvelable (2007-2009). Par une circulaire du 5 juin 2009 la date d'échéance de ceux signés en 2007 a été reportée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

La circulaire précisait également que l'année 2009 :

*« Devra notamment [se] consacrer à l'évaluation approfondie des résultats de la politique de la ville actuellement conduites dans les quartiers populaires ».*

L'objectif était qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 un nouveau dispositif de la politique de la ville devait voir le jour selon une plus grande sélectivité territoriale de l'action de l'Etat. Il devait, en cela, s'appuyer sur le rapport parlementaire ANDRE-HAMEL<sup>8</sup> remis au Premier Ministre M. François FILLON, le 23 septembre 2009, sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation des CUCS : *« Une conception rénovée de la politique de la ville : d'une logique de zonage à une logique de contractualisation ».*

Il s'agissait de mettre fin au zonage trop strict des ZUS en proposant l'éligibilité territoriale de la politique de la ville à l'intégralité du territoire de la commune. Ce *contrat unique et global* tel que proposé par les auteurs du rapport serait d'une durée de six ans, équivalente à la durée du mandat municipal. La liste des villes bénéficiaires serait établie à partir d'un indice national dont les critères et le niveau du curseur devraient être décidés par les élus.

Le désaccord manifesté par les maires concernant ces items, impose au gouvernement de décaler l'application de cette nouvelle orientation.

En 2011, quelle est la réalité de ce dispositif ?

- Il n'y a pas de réforme, la nouvelle génération de contrat n'a pas vu le jour. La pression politique exercée par certains édiles, (qui à travers le prisme de la géographie resserrée allaient perdre des financements), les échéances électorales des élections cantonales en 2011 et de l'élection présidentielle en 2012 ont eu raison de la politique de la ville.

---

<sup>8</sup> Pierre ANDRE, sénateur UMP et Gérard HAMEL, député UMP et président de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

- L'Etat, faute de réelle volonté politique, proroge par avenant jusqu'au 31 décembre 2014 les CUCS sans évaluation, sans réajustement des objectifs, sans renégociation du contrat.

Cette procédure singulière, montre bien, soit le désintérêt, soit l'attentisme au niveau national. L'Etat, ne pouvant pas se permettre, à la veille d'échéances importantes de supprimer purement et simplement cette politique, la maintient dans sa forme (il y a toujours un ministre de la ville...) et accompagne de facto les communes dans son désengagement financier. Pour la commune de Sorgues, située dans le Vaucluse (84), ce désengagement est à hauteur de 25% des crédits accordés en 2010.

En 2011, la posture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) fait écho à cette attitude. Effectivement, cette collectivité (dont les organes délibérant ont été renouvelés en 2010) ne souhaite plus participer à ce dispositif en tant que dispositif spécifique. Les actions continuent à être financées dans le cadre du droit commun et des crédits affectés. Les objectifs et les compétences de la Région déterminent les actions éligibles. Le territoire est traité de manière équitable, la porte d'entrée des publics prioritaires des quartiers n'ayant plus de légitimité.

La posture du Conseil Général de Vaucluse est plus équivoque. Cette collectivité, non signataire des CUCS, sur le département a toujours eu une politique volontariste sur la politique de la ville depuis plusieurs années, en affectant des crédits spécifiques en complément de crédits de droit commun. Elle ne finance plus les nouveaux projets, mais continue de participer au financement du renouvellement de certains. Elle n'intervient pas non plus sur des projets d'investissement. C'est une position de l'entre deux.

Participation entre le droit commun et le droit spécifique, complémentarité des deux sources de financement tels sont bien les objectifs affichés de la politique de la ville. De plus si les financements de droit commun sont plus importants que les financements spécifiques, on peut se poser la question de la place de l'Etat dans ce dispositif.

Les instruments budgétaires cadrent et pilotent la politique de la ville. Le désengagement financier de l'Etat lui ôte sa légitimité de copilote du dispositif avec les communes.

En 1981 l'approche *top down* de la politique de la ville, impulsée par les décisions des acteurs centraux prévalait. Cette approche dite descendante permet de délimiter et de conceptualiser rapidement le projet en le divisant en sous parties.

En 2011, l'approche *bottom up* est prégnante. Cette approche ascendante permet de partir des metteurs en œuvre et des bénéficiaires des programmes publics pour analyser la mise en œuvre.

C'est l'angle que j'ai choisi. Dans ce mémoire, je vais m'intéresser à la manière dont la politique de la ville est prise en compte par les acteurs locaux et à la façon dont ils se l'approprient.

Je vais tenter de répondre à la question :

*Pourquoi, alors même que la politique de la ville semble être ignorée au niveau national, elle continue à polariser un nombre important d'acteurs au niveau local ?*

Dans une première partie l'historique de la politique de la ville permettra d'appréhender l'évolution de l'action publique à travers ce dispositif. La situation particulière du CUCS de la commune de Sorgues, illustrera le propos.

La deuxième partie sera consacrée à l'approche méthodologique choisie pour répondre à l'hypothèse émise et la présentation des matériaux recueillis. Enfin la troisième partie sera consacrée, suite aux résultats trouvés et à leur analyse, à un essai d'explication de la politique de la ville comme un modèle de système d'ordre local substitutif d'une politique publique.

# **PARTIE I : LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARTICULIERE**

## **I La politique de la ville : bref historique**

La politique de la ville est une politique publique de développement social local. Dans cette première partie il sera abordé succinctement le parcours historique de cette politique, organisé autour de quatre axes diachroniques majeurs. Ces axes étant fortement impactés par l'actualité du moment, où à chaque événement important sont associées une évolution et une nouvelle orientation de la politique de la ville.

### **A- Les prémices de la politique de la ville**

Son analyse diachronique date sa genèse dans les années soixante dix. Le manque de logements à la sortie de la deuxième guerre mondiale oblige les pouvoirs publics à construire vite et en masse. Ce mouvement s'est accentué avec la période de décolonisation des années soixante par l'entrée massive de populations sur le territoire métropolitain.

- La pression foncière pour pouvoir construire du logement est bien réelle. Les terrains disponibles sont situés en extérieur des centres villes. La construction des grands ensembles rompt avec l'image d'une France rurale. Les appartements sont spacieux. Ils offrent du confort et des normes d'hygiène qui n'existaient pas dans les campagnes. Implantés à la périphérie, ils attirent les classes moyennes et ouvrières. Ces grands ensembles sont le fer de lance de l'ère de l'industrialisation, du plein emploi, de la croissance. C'est l'époque des belles heures du plein essor économique. Si dans cette période il faisait bon vivre dans les quartiers, l'arrivée du chômage à la fin des trente glorieuses va complètement bouleverser cette image. La solution va rapidement devenir problème puis problématique. Les infrastructures

nécessaires pour pallier l'éloignement de ce nouvel habitat n'ont pas suivi (transport, équipements publics...). De fait, chercher du travail pour ces habitants devient compliqué dans cet environnement. A la précarisation des situations sociales s'ajoute la difficulté de trouver un emploi de proximité. Cela marque le début d'un profond malaise socio-économique.

En 1973 la circulaire GUICHARD, relative à la fin des grands ensembles, signe l'apogée de cette urbanisation. Dans ce contexte, en 1975, est créé le comité « Habitat et vie sociale » ainsi que la procédure Habitat et vie sociale (HVS).

A partir de cette date, la dimension sociale est intégrée dans les questions d'habitat des quartiers. A côté du traitement du bâti, coexistera celui de l'éducation (lutte contre l'échec scolaire), de la sécurité (lutte contre la délinquance), de l'économie (développement de l'emploi). L'intervention de l'Etat, en matière de logement, est ainsi redéfinie à travers :

- La mise en œuvre du conventionnement pour les logements par le biais de l'Allocation Personnalisée d'aide au Logement (APL) et des financements tels que la Prime à l'amélioration des logements, à utilisation locative et à occupation sociale (PALULOS). La création de l'APL en 1977 a permis à l'Etat de traiter le logement tant sur le plan individuel que collectif. Sur ce dernier point, cette politique d'aide à la personne se décline tant auprès des locataires (dans le cadre de traitement du bâti) qu'auprès des accédants à la propriété. Elle a facilité l'accession à la propriété des ménages les moins aisés des classes moyennes et ouvrières. Cela a ainsi contribué à vider progressivement les grands ensembles qui étaient occupés par ces populations.
- Les premières Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- La procédure HVS (1977) qui ouvre la porte aux collectivités territoriales. Les opérations HVS prennent en compte la rénovation de l'habitat mais, fait le plus marquant, crée le réseau d'animation sociale inhérent à toute opération de réhabilitation.

Dans les années soixante l'intervention de l'autorité publique était essentiellement liée à l'habitat. Elle va sans cesse évoluer afin qu'aujourd'hui cette intervention soit principalement liée à la cohésion sociale.

La cohésion sociale<sup>9</sup> dans ce contexte est une notion qui regroupe l'idée d'un groupe qui fait société et de son rapport avec un environnement donné. Elle se vérifie par l'ensemble des solidarités observables dans ce groupe. Ce groupe se fédère par un ensemble de valeurs partagées. La cohésion sociale peut-être altérée par le processus d'exclusion. De fait, le communautarisme, qui représente un sous-groupe, met en exergue les difficultés rencontrées pour adhérer aux valeurs générales d'une société ou d'un quartier. Ce phénomène menace alors la cohésion sociale. Cet enjeu est prégnant dans la mise en œuvre de la politique de la ville.

## **B-Les fondations de la politique de la ville**

Les éléments du décor sont plantés.

La politique de la ville marque l'apparition de la gouvernance territoriale. C'est tout à la fois une politique publique et un outil partenarial d'une politique contractuelle.

En 1981 les procédures de Développement social des quartiers (DSQ) remplacent celles d'HVS.

Les émeutes aux Minguettes à Vénissieux, en banlieue lyonnaise, à l'été 1981 sont à l'origine de cette évolution basée sur le rapport du maire de Grenoble, M. Hubert DUBEDOUT<sup>10</sup>. On passe du traitement de l'habitat et du logement à celui d'un territoire géographique spécifique. Le quartier est désormais la base de l'intervention publique en ayant comme objectif d'identifier ceux les plus en difficultés, les plus paupérisés. C'est ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs vont être pris en compte pour pouvoir déterminer ces zones à problèmes qu'il faudra traiter en priorité et de manière singulière. Chaque territoire, ainsi sélectionné, devient un laboratoire expérimental de la lutte contre l'exclusion sociale.

L'Etat va s'engager auprès des collectivités territoriales dans une politique de développement des quartiers. Ce processus s'accéléra avec les lois de décentralisation de

---

<sup>9</sup> Expression promue par E.DURKHEIM dans sa thèse : *de la division du travail social*.

<sup>10</sup> DUBEDOUT H. (1982), *Ensemble refaire la ville*, Paris, La Documentation Française

1982-1983 qui transfèrent aux collectivités territoriales, et plus particulièrement aux communes, plusieurs compétences de la politique de la ville, comme l'aménagement urbain, l'action foncière, l'urbanisme... L'Etat, quant à lui garde la compétence logement et met en place à cette période les Programmes locaux de l'habitat (PLH).

La montée en puissance des politiques contractuelles est ainsi enclenchée. Le neuvième contrat de plan Etat/Région (1984-1988) prend en compte les procédures DSQ sur près de cent cinquante quartiers en y annexant de nouveaux outils tels que les Zones d'éducation prioritaires (ZEP)<sup>11</sup> et les centres communaux de prévention de la délinquance (CCPD) en 1983.

1983 est aussi l'année de la création de la Mission « *Banlieues 89* ». Ce projet d'urbanisme vise à promouvoir l'idée d'un projet urbain concret en phase avec les habitants.

Ces outils représentent, à l'époque, le socle des contrats de ville. Deux commissions sont ainsi créées :

- une pour le DSQ, la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ) présidée par M. Hubert DUBEDOUT.
- l'autre, sur la prévention de la délinquance : la Commission nationale pour la prévention de la délinquance (CNPD). Concomitamment est installée la Commission des maires sur la sécurité, présidée par M. Gilbert BONNEMAISON<sup>12</sup>.

Ces deux commissions vont coexister jusqu'en 1988, date de la création de la délégation interministérielle à la ville, la DIV, du conseil national des villes, le CNV, du conseil interministériel des villes, le CIV et enfin du ministère de la ville en 1990<sup>13</sup>.

Ce sont trois instances partenariales décisionnelles :

- Le CNV assure la supervision des contrats de ville
- Le CIV assure la coordination des actions de l'Etat
- La DIV assure la fonction d'animation du dispositif

---

<sup>11</sup> Créées en 1981 par Alain SAVARY, Ministre de l'Education Nationale

<sup>12</sup> BONNEMAISON G. (1982), *Face à la délinquance : prévention, répression et solidarité*, Paris, La Documentation française

<sup>13</sup> Confié à Michel DELEBARRE- En annexe liste des ministres français de la Ville

A travers cette organisation, on voit bien que l'ossature du dispositif est mise en place par l'Etat.

Une fois de plus ce sont les contestations dans les cités :

- l'émeute dans le quartier du Mas de Taureau à Vaulx-en-Velin dans la banlieue lyonnaise en 1990
- l'émeute du quartier du Val Fourré à Mantes la Jolie dans la banlieue parisienne en 1991

qui participent à l'évolution de la Politique de la Ville.

Cette période marque le passage du quartier à la zone urbaine. Le Développement social urbain (DSU) ancre son intervention publique sur deux piliers qui désormais représentent le socle de la Politique de la Ville à savoir :

- L'Urbain.
- Le Social dont l'emploi est un point faible. Pour y pallier les Zones franches urbaines (ZFU) sont créées.

### **C-La politique de la ville : une politique publique spécifique**

En 1991 la Dotation de solidarité urbaine (DSU) entre communes riches et communes pauvres, voit le jour. En se positionnant ainsi l'Etat marque sa volonté de laisser une large place à l'initiative locale tout en garantissant les grands équilibres nationaux.

L'expérimentation des contrats de ville continue. En 1994, ils se substituent aux procédures DSQ qui auront été le parangon des contrats de ville. En agissant ainsi, l'Etat laisse une place importante et déterminante aux maires des communes considérées. En les responsabilisant, il oblige l' élu local à se mobiliser pour une politique impulsée au niveau national, mais dont la mise en œuvre ne peut se faire qu'au niveau local. La volonté des acteurs du territoire est une nouvelle donnée qu'il ne faudra pas négliger.

Plusieurs générations de contrats vont ainsi se succéder et prendre en compte les enjeux urbains dans leur globalité :

- De 1991 à 1994, première génération.
- De 1994 à 2000, deuxième génération.
- De 2000 à 2006, troisième génération.
- Depuis 2007, quatrième génération, mise en place par la loi BORLOO d'Août 2003.

La politique de la ville doit intervenir dans les quartiers urbains en difficulté afin de réduire les écarts économiques et sociaux constatés entre les quartiers en difficulté et le reste de la ville.

A travers l'organisation de la ville, nous avons la représentation de la société.

C'est le gouvernement de M. Michel ROCARD qui installe cette démarche de contrat à laquelle on associe une démarche d'évaluation pour analyser les impacts de cette politique sur la société. Cette évaluation est voulue à travers deux prismes :

- la modification du tissu social
- la vérification de la conformité des attentes de départ.

Elle doit permettre aux autorités politiques de connaître les résultats de leur action.

Cette période est marquée par une réelle volonté politique qui se traduira, entre autre, par le vote de la loi instaurant le Pacte de Relance pour la ville en 1996. La particularité essentielle de cette loi réside dans la mise en place d'un zonage à l'intérieur duquel des actions dérogatoires du droit commun vont pouvoir s'exercer :

- Zone urbaine sensible (ZUS)
- Zone de redynamisation urbaine (ZRU)
- Zone franche urbaine (ZFU)

A chaque zone correspond un niveau d'intervention.

C'est dans ce contexte que sont créés les emplois ville. Ces territoires font également l'objet d'exonération de charges sociales pour les employeurs embauchant une personne issue des quartiers. On assiste, de plus, au renforcement des effectifs de police à l'intérieur des zones ciblées.

Le Contrat de plan Etat / Région de 1997/1998 annexe la politique de la ville à la démarche du contrat de plan en fixant des objectifs à chaque signataire sur la base d'un diagnostic partagé. Il est mis en place un partenariat technique Etat / Commune / Région qui doit cibler, au-delà des compétences ordinaires de chaque institution, des objectifs croisés. Ce système était à cette époque, déjà compliqué. La décentralisation permet cette orientation par la répartition des compétences et des interventions où chaque collectivité a son plan de charge.

La politique de la ville est un outil de modernisation, un outil partenarial d'une politique contractuelle. Cette approche va s'accroître dans les années 2000 par la mise en place des contrats d'objectifs, qui en 2007 vont être supplantés par les CUCS.

Le CUCS, mis en place par la loi BORLOO, introduit la cohésion sociale comme marqueur important de ce dispositif. Le pari est fait de la cohésion sociale par la mixité sociale en amenant de l'altérité dans un groupe, notamment entre ses membres, pour sortir du phénomène de communautarisme.

Il s'agit alors d'intervenir sur des territoires identifiés, repérés par le niveau de décrochage :

- Social
- Economique
- Culturel des habitants de ce territoire, pour en réduire les écarts.

Les enjeux d'une telle politique se fondent sur:

- Le développement local
- La cohésion sociale
- L'intégration de l'action publique dans les territoires.

A partir :

- D'un territoire identifié
- Des habitants de ce territoire pour mettre en œuvre leur participation
- D'un contrat qui doit, d'un diagnostic partagé, faire un état des lieux, faire l'analyse, définir des besoins pour élaborer un programme d'actions.

Les lois BORLOO renforcent les deux piliers de la Politique de la Ville par la mise en place d'Agences :

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur le volet urbain (Août 2003)

- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sur le volet social. (Mars 2006)

La politique de la Ville est désormais régulée par ces agences qui sont des établissements publics nationaux à caractère administratif placés sous la tutelle du ministre de la ville. .On change de paradigme, pour s'inspirer d'un système anglo-saxon de mise en concurrence et d'appel à projets.

## **D Le socle juridique de la politique de la ville**

La politique de la ville n'a pas de loi fondatrice. Elle est à l'intersection, au carrefour de plusieurs autres. Elle n'a pas de base normative propre, ce qui impacte et oriente fortement sa mise en œuvre. Son fondement réside dans le travail de partenariat, de collaboration, de coopération indispensable et nécessaire pour agir concrètement sur le terrain et devant être pour autant contractualisé.

Nous venons de décrire un certain nombre de dispositifs qui depuis 1977 jalonnent l'intervention publique tel que les programmes HVS, DSQ, DSU, Contrat de ville etc. Ils se développent à partir d'un ensemble de textes qui fondent leur légitimité.

En 1989, la première loi est la loi BESSON. Elle vise à la mise en œuvre du droit au logement, en cherchant à le garantir par la création des Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), mais aussi par un dispositif d'incitation à l'investissement locatif.

Elle précède la création du ministère de la ville en décembre de la même année qui se situe dans le contexte des émeutes de Vaulx-en-Velin.

En 1991 deux autres textes cadre verront également le jour :

- Celui créant la DSU.
- Et la loi d'Orientation pour la ville (LOV) qui vise un objectif de mixité sociale en imposant à toutes les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants d'avoir au moins 20% de logements sociaux.

En 1995 la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) dite aussi loi PASQUA créée notamment des zones de redynamisation urbaine.

Elle précède le Pacte de Relance Pour la Ville en 1996, qui sous le gouvernement de M. Alain JUPPE définit les ZFU, les ZRU et les ZUS et redonne à l'Etat la maîtrise de la politique de la ville.

1998 est l'année de relance des contrats de ville. Cette relance est fortement imprégnée de la loi sur la lutte contre les exclusions.

En 1999 deux textes importants vont être mis en œuvre :

- la loi VOYNET qui modifie la LOADT de 1995 et crée les contrats d'agglomérations.
- la loi CHEVENEMENT qui fait de la politique de la ville une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

C'est également l'année du lancement des Grands projets de ville (GPV) et des Opérations de renouvellement urbain (OPU).

Le rapport SUEUR en 1998 « Demain la Ville » et le rapport CAVALIER en Mai 1999 en ont influencé le vote.

La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) votée en 2000, reprend le principe de mixité sociale posé par la LOV de 1991 et l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'avoir au moins 20% de logements sociaux (article 55).

Le socle de la politique de la ville menée de nos jours repose sur trois législations majeures : les lois BORLOO

- La première, est celle du 1<sup>er</sup> août 2003. Elle lance un programme national de rénovation urbaine prévoyant des actions lourdes de restructuration urbaine par construction et démolition-reconstruction pilotées par l'ANRU. Elle étend les ZFU et organise un observatoire des ZUS.
- La deuxième, en 2005, est la loi sur la Cohésion Sociale qui comporte les trois volets en faveur de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances.
- La troisième, en 2006, pour l'égalité des chances assied le pilier social de la politique de la ville par la création de l'ACSE.

En 2007, les contrats de ville sont remplacés par les CUCS pour une période de trois ans (2007-2009). La circulaire du 8 novembre 2010 prolonge les CUCS, qui resteront donc en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

Ce sont à nouveau sur fond de violences urbaines que certains textes ont été votés et que certaines dispositions ont été prises.

Les émeutes d'octobre et novembre 2005 dans plusieurs grandes villes françaises sont à l'origine de la déclaration de l'état d'urgence et de l'institution de la fonction de préfets délégués.

L'élection de M. Nicolas SARKOSY à la Présidence de la République voit la mise en place du programme « espoir banlieues » en 2008. Il nomme Mme Fadela AMARA Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville.

Depuis le 14 novembre 2010, M. Maurice LEROY est Ministre de la ville. Le passage d'un secrétaire d'état à un ministre montre sûrement une volonté, mais quelle volonté dans le contexte d'exercice de la mission ?

En conclusion de cette partie on peut déjà constater que la Politique de la Ville est une politique de remédiation aux inégalités sociales sur un territoire. L'ensemble des mesures prises, au coup par coup, depuis trente ans a pour finalité de « contenir l'anomie ou l'explosion sociale »<sup>14</sup>

Cependant une vigilance toute particulière doit être apportée pour éviter d'être:

- dans une logique de ghetto, d'enfermement d'un territoire à l'intérieur duquel il n'y aurait qu'une intervention publique spécifique sans lien avec le droit commun.
- dans un processus de relégation des minorités et des pauvres.

Le risque est grand d'enclaver ces quartiers alors même que l'objectif poursuivi est le désenclavement de ces mêmes quartiers.

A travers l'étude du CUCS de la commune de Sorgues, nous essaierons :

- d'analyser si ce risque de ghettoïsation et de relégation a pu être évité.
- de questionner les notions de proximité, de participation, d'organisation territoriale.
- De vérifier les principes communs du fonctionnement du dispositif.

---

<sup>14</sup> ION J. (2005), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Ed.Dunod p.20

## II LE CUCS de la commune de Sorgues

### A-Données du territoire<sup>15</sup> de Sorgues

Sorgues est une ville de Vaucluse (84) de 18 521 habitants, département situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et dépendant du canton de Bédarrides.

D'une superficie de 33.40 Kms<sup>2</sup>, elle est située au confluent de l'Ouvèze et du Rhône. La commune est constituée essentiellement d'une large plaine bien irriguée. Ce territoire est traversé par l'autoroute A7 et la voie ferrée dans le sens nord/sud. La rivière de l'Ouvèze constitue une barrière naturelle entre la ville et certains quartiers. Avignon, chef lieu de département, et bassin de vie, est éloigné de quatorze kilomètres.

La commune est en zone SEVESO <sup>16</sup>et fait partie du réseau NATURA 2000<sup>17</sup>.

- Les données démographiques de Sorgues

La croissance démographique :

	1990	1999	2007
Population	17236	17520	18521
Densité moyenne (hab. /km <sup>2</sup> )	516	524.6	554.5

La variation annuelle moyenne de la population a été de +0.2 % de 1990 à 1999 et de +0.7 % de 1999 à 2007.

La population est constituée de 48% d'hommes et de 52% de femmes.

---

<sup>15</sup> Données INSEE 2007

<sup>16</sup> Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

<sup>17</sup> Code de l'Environnement qui précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites NATURA 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

La répartition par âge:

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
18.7%	18.1%	20.9%	19.4%	13.2%	9.7%

36.8 % de la population est âgée de moins de 30 ans.

30.9 % est la part des ménages composés d'une seule personne.

Les familles monoparentales représentent 10.6 % de la population.

Les couples avec enfants quant à eux représentent 31.6 % de la population totale de la commune.

- Les revenus des habitants de Sorgues

Le nombre des foyers fiscaux de la commune s'élève à 10 072.

Le nombre de ménages imposé s'élève à 4 729 soit 47 % ; le nombre des ménages non imposé représente 53 % des foyers fiscaux. Le poids de l'impôt pour les ménages imposés est de 5 % et représente un montant moyen payé de 1 243 €.

Le revenu moyen des ménages imposé est de 27 223 € soit 2 269 €/mois.

Celui des ménages non imposé est d'une moyenne de 734 € / mois.

Le revenu moyen par ménage de la commune de Sorgues s'élève à 1 455 € mensuel.

- Le logement à Sorgues

Le nombre de logements est de 8 143 dont 7 548 résidences principales soit 92.7 % et 67 résidences secondaires. On peut en conclure que la ville n'est pas un lieu de villégiature.

Le nombre de logements vacants représentent 6.5 % du parc immobilier soit 529 logements.

L'ancienneté des logements :

Moins de 20 ans	Entre 20 et 35 ans	Entre 36 et 60 ans	Plus de 60 ans
17%	17%	40%	22%

Sur Sorgues les 2/3 des logements ont plus de 35 ans.

L'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale:

Moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 19 ans	De 20 à 29 ans	Plus de 30 ans
13%	18.5%	21%	17.7%	13.3%	16.5%

Ces données nous indiquent que la population a emménagé sur la commune majoritairement dans les 9 dernières années.

65.6 % des personnes occupent le même logement qu'il y a 5 ans auparavant (ou plus). Dans cette même période, 14 % ont déménagé pour un logement dans la même commune. On en conclue une stabilité résidentielle sur cette ville car près de 80 % des personnes habitent encore la commune cinq ans après.

La répartition par pièces :

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	Plus de 5 pièces
2%	10%	23%	33%	32%

Les propriétaires représentent 49 %, et les locataires 51 %.

L'habitat diffus (maison) s'élève à 57 %, contre 42 % pour les appartements.

Le taux des ménages à une seule voiture est de 47 % celui à deux voitures de 37 %.

Quelques données financières sur le prix de l'immobilier<sup>18</sup>:

Prix moyen du m2	Limite basse	moyenne	Limite haute
France	1 894 €	2 428 €	3 127 €
PACA	2 881 €	3 555 €	4 401 €
Vaucluse	1 920 €	2 317 €	2 748 €
Sorgues	1 416 €	1 738 €	2 076 €

<sup>18</sup> Juillet 2011 site [www.efficity.com](http://www.efficity.com) – prix de l'immobilier

Sorgues est une ville où l'immobilier est abordable par rapport au prix pratiqué dans la zone géographique considérée. C'est certainement un élément qui contribue à la stabilité résidentielle.

- La vie économique à Sorgues

La population active de Sorgues représente 68.1 % de la population totale. Parmi elle, 57.8% ont un emploi et 10.3 % sont au chômage.

91.3 % de la population active sont des salariés.

Niveau d'études de la population âgée de plus de 15 ans :

Pas de diplôme	Certificat d'études primaires- BEPC	CAP-BEP	Baccalauréat ou brevet professionnel	Bac +2	Supérieur à Bac +2
31.9 %	15.9 %	27 %	12.8 %	7.5 %	4.9 %

Presque un tiers du public Sorguais n'est pas diplômé, néanmoins un quart possède un CAP-BEP.

Deux types de zones d'activités existent sur la commune :

- Une zone à dominante commerciale d'une superficie de 192 hectares
- Six zones industrielles d'une superficie totale de 659 hectares

Au 31 Décembre 2007, il y avait 1234 établissements actifs sur la commune de Sorgues dont :

- 611 n'avaient pas de salariés soit 49.5 %
- 479 de 1 à 9 salariés soit 38.9 %
- 77 de 10 à 19 salariés soit 6.2 %

- 38 de 20 à 49 salariés soit 3 %
- 28 de plus de 50 salariés soit 2.35 %

Bien qu'en nombre, les établissements sont pour près de la moitié sans salariés et 45 % ont entre 1 et 20 salariés.

7611 postes salariés sur la commune pour 11 956 personnes actives. En théorie cela correspond à 63.7 % des besoins d'emploi. En réalité le taux d'activité est de 54.9 %.

L'indicateur de concentration d'emploi sur le territoire est de 110.3<sup>19</sup>.

Ces établissements sont répartis :

- 125 dans l'industrie représentant 1408 postes salariés soit 18.5 %
- 176 dans la construction représentant 1492 postes salariés soit 19.6 %
- 320 dans le commerce représentant 1563 postes salariés soit 20.5 %
- 613 dans les services représentant 3148 postes salariés soit 41.4 %

L'ensemble des emplois par catégorie socioprofessionnelle se répartit :

	Agriculteurs exploitants	Artisan, commerçant chef d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employés	Ouvriers
Nombre	38	546	695	1759	2180	2503
%	0.5	7.1	9.0	22.8	28.2	32.4

Ce tableau nous montre que le niveau d'études de la population sorguaise n'est pas en adéquation avec le niveau exigé de qualification pour occuper un certain nombre d'emplois proposés sur la commune.

Les exploitations agricoles sur le domaine de la commune sont au nombre de 40 (données chiffrées de 2000) essentiellement orientées vers les légumes, les fruits et la viticulture (60%). En dehors de la sphère familiale le nombre d'UTA<sup>20</sup> salariées est de 61.

<sup>19</sup> Cet indicateur est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

<sup>20</sup> Unités de Travail Annuel

Pour résumer, ces indicateurs montrent que :

- Sorgues est une ville de moyenne importance : 18 500 habitants.
- Sorgues est une ville jeune : 37% des habitants ont moins de 30 ans.
- Sorgues est une ville où le revenu moyen par ménage est de 1 455 euros.
- Sorgues est une ville où 93% des logements sont des résidences principales.
- Sorgues est une ville où le nombre de propriétaires et celui des locataires est quasi égal (49/51).
- Sorgues est une ville de stabilité résidentielle : 80% des personnes habitent encore la commune cinq ans après.
- Sorgues est une ville où les 3/4 de la population a un niveau d'études de niveau IV et inférieur.
- Sorgues est une ville de forte activité économique où les emplois existent : 2/3 des besoins d'emplois sur le territoire communal. Ces besoins ne correspondent pas au niveau de qualification des publics.

Ces données généralistes cadrent l'implantation d'un CUCS sur la commune.

Nous allons maintenant nous attacher plus particulièrement au contexte de la mise en place de la Politique de la Ville.

## **B- De la nécessité de la mise en place de politiques contractuelles sur la commune de Sorgues**

Les lois de décentralisation ont transféré aux élus locaux de nombreuses compétences qui étaient du ressort de l'Etat. Ce contexte favorise la mise en place d'une organisation technico-politique locale. La gouvernance par contrat émerge : comment une commune peut-elle refuser les moyens financiers mis en avant dans les dispositifs proposés aussi bien dans le cadre de la politique de la ville, que ceux proposés par les CAF ?

C'est un nouveau chemin à investir pour obtenir des financements additionnels, permettant tout à la fois de financer des équipements publics et de répondre à des besoins identifiés (parfois) et non couverts.

L'ère de l'effet d'aubaine semble voir le jour, comme si, pour une commune, s'entourer de techniciens compétents et stratèges suffisait à capter des financements publics.

La coordination, outil émergeant de ce dispositif, sera mise entre les mains de l'expert. Ce dernier aura pour mission d'accompagner les villes dans l'élaboration du projet global de territoire après avoir identifié les problématiques récurrentes à traiter. Mais quel expert choisir ? Le volet urbain est la voie royale de l'urbaniste, tandis que celui du social celle de l'ingénieur social.

Le démarrage est difficile. Il est indispensable de recruter des agents capables de présenter un dossier dans les règles de l'art et répondre aux normes et contraintes administratives fixées par les partenaires financiers.

Mais, au fur et à mesure de l'appropriation de ces dispositifs, les organisations se mettent en place. Du sens et de la globalisation sont donnés aux politiques ainsi poursuivies par le pouvoir local.

Tel est le cas de la Commune de Sorgues.

Consciente des disparités existantes sur le territoire communal, la ville s'est engagée depuis les années 1990<sup>21</sup> dans de nombreux dispositifs visant à améliorer le cadre de vie et l'environnement social des habitants de la cité.

Ainsi, au titre de l'environnement social, en 1995, la commune s'engage dans un vaste programme en direction des enfants et des jeunes sorguais :

- En janvier 1995, la signature, avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports(DDJS), du Contrat Local d'animation, d'expression et de responsabilité (LASER).
- En janvier 1997, la signature avec la DDJS du Dispositif départemental animation jeunesse (DDAJ).
- En janvier 1996, la signature avec la CAF d'un contrat unique.
- En février 1999, la signature d'un Contrat local de sécurité (CLS).
- En juin 1999, la signature avec la CAF, en reconduction du contrat unique, d'un contrat enfance, jeunesse, temps libre, chèque loisirs.

---

<sup>21</sup> Le maire en place RPR, avait été élu en 1989 succédant à un maire PCF, après presque 20 ans d'exercice du pouvoir municipal. L'autorité municipale en place à ce jour est d'obédience UMP, elle a succédé en décembre 2010 au maire élu depuis 1989.

- En décembre 1999, la signature d'un contrat identique avec la Mutualité sociale Agricole (MSA).

Dans ce même laps de temps, la commune confie à une association, la création et la gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) déconcentré intervenant sur des territoires identifiés, pour assurer la prise en compte des *populations fragiles*.

Ces territoires deviendront plus tard, ceux correspondant au zonage de la politique de la ville.

La ville négocie également, avec l'éducation nationale, la mise en place d'un Contrat éducatif local (CEL).

De mai à septembre 1999, 19 emplois jeunes sont créés sur la commune. Ils sont affectés prioritairement dans le champ de la prévention et de l'animation.

Pour améliorer le cadre de vie des habitants et l'habitat, plusieurs actions ont été menées :

- En 1991, la commune a engagé un diagnostic social et urbain par l'intermédiaire d'un cabinet d'études. Cette étude a été suivie d'une OPAH qui s'est déroulée sur trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 1995.
- Elle a également entamé une politique d'acquisition de bâtis anciens.
- Dès 1989, la commune a entrepris une politique de résorption de l'habitat insalubre en imposant un droit de préemption urbain renforcé. Cette politique a été, entre autre concentrée, sur le territoire de la résidence des Griffons, copropriété dégradée. Depuis cette date, trois bâtiments ont été détruits (représentant 83 logements), 9 commerces et 45 garages. A ce jour il reste 254 logements, la ville est propriétaire de 125 d'entre eux (un peu moins de 50%).
- En janvier 1994, une réflexion avec le concours de l'école d'architecture de Marseille-Luminy a été entreprise, sur le centre urbain, pour améliorer et favoriser les échanges entre les quartiers. Cette étude a permis d'identifier les quartiers cumulant un certain nombre de handicaps et sur lesquels une action devait être entreprise.
- Toutes ces initiatives d'envergure ont été complétées par d'autres, comme les réhabilitations en partenariat avec les bailleurs sociaux. Cela s'est traduit par des opérations de rétrocession de voirie et d'espaces publics, tels que les espaces verts.

C'est dans ce contexte qu'en 2000, la ville s'inscrit naturellement aux côtés de différents partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

Le 21 décembre 2001, le préfet et le maire signent une convention d'objectifs<sup>22</sup> pour la période 2001-2006 dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

La logique géographique de ce contrat repose sur six zones.

Le 13 juillet 2007, la commune signe le contrat CUCS 2007-2009<sup>23</sup> qui formalisera la reconnaissance de seulement quatre territoires prioritaires (reconnaissance définie par l'Acse). Ce recentrage est au cœur même de la philosophie de la géographie de la politique de la ville. Elle vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement. Ces écarts sont des écarts cumulés qui concernent tout autant la population que le territoire. Ils prennent également en compte le volet économique (emploi, qualité de l'offre commerciale...) et social (insertion, délinquance, réussite scolaire...) des réalités des publics habitant le territoire concerné.

Afin d'établir la géographie prioritaire des villes, la DIV a établi trois catégories de quartiers qui impactent le niveau d'engagement financier de l'Etat :

- La catégorie de niveau 1 concerne les quartiers qui présentent des difficultés importantes.
- La catégorie de niveau 2 concerne les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques est néanmoins nécessaire.
- La catégorie de niveau 3 concerne les quartiers constituant une priorité moins importante.

---

<sup>22</sup> Contrat de Politique de la Ville de Sorgues 2001-2006 en Annexes

<sup>23</sup> Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 en Annexes

Pour la commune ces zones sont <sup>24</sup>:

- La copropriété des Griffons pour laquelle un plan de sauvegarde a été demandé et refusé. Cet ensemble est composé de 234 logements pour 660 habitants. Il est classé en catégorie 1.
- La cité Establet où un seul bailleur est propriétaire des 234 logements pour 508 habitants. Cette zone est classée en catégorie 3.
- La cité Générat où cohabitent deux bailleurs sociaux pour un total de 435 logements pour 1099 habitants. Ce quartier est classé en catégorie 3.
- Le quartier de Chaffunes où quatre bailleurs sociaux sont présents pour un total de 420 logements et de 1073 habitants. Cette zone est aussi classée en catégorie 3.

L'ensemble des quartiers prioritaires comprend 1323 logements pour un total de 3340 occupants.<sup>25</sup> Cela représente 18% de la population sorguaise.

Les thématiques prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale s'articulent autour de cinq axes :

- Education et scolarité
- Accès à l'emploi et développement économique
- Citoyenneté et prévention de la délinquance
- Habitat et cadre de vie
- Santé

L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations constituent des thématiques transversales, intégrées dans les objectifs opérationnels définis par les partenaires signataires des CUCS.

L'une des innovations majeures introduites par les CUCS réside dans la mise en œuvre d'une évaluation en continu qui devait servir de fil conducteur à cette démarche

---

<sup>24</sup> Plan en Annexes

<sup>25</sup> Chiffres fournis par l'observatoire communal et mis à jour au dernier recensement de 2011.

partenariale. Cette évaluation devait être menée en s'appuyant sur un certain nombre de critères objectifs définis préalablement par les partenaires signataires des CUCS et permettant de prioriser, à l'échelon des territoires, les besoins justifiant une réponse ciblée. La première évaluation de l'impact des CUCS sur l'amélioration sociale et économique des quartiers aurait du être conduite au 1er semestre 2009.

L'enjeu qui a guidé l'élaboration des CUCS, visait à assurer une plus grande lisibilité des dispositifs existants pour assurer une meilleure coordination des actions et une meilleure articulation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques dévolus au titre de la politique de la ville pour garantir l'efficacité des financements publics.

Pour pouvoir mettre en œuvre une évaluation et une coordination il faut des moyens financiers, humains. Il faut également que ces agents soient compétents et puissent avoir les moyens de l'exercice.

Sur Sorgues, ces moyens sont uniquement mis en place par la ville. L'Etat ne participe pas au financement des postes budgétaires dévolus à ce qu'il est convenu d'appeler l'équipe opérationnelle. Il n'y a donc pas de chef de projet politique de la ville. Le service qui met en œuvre cette politique publique est celui dont je suis responsable en tant que cadre socio éducatif. Il s'agit du service Proximité et Cohésion qui a en charge :

- Divers dispositifs :

- *Le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)* dans le cadre de la politique de la ville.
- *Le CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)* dans le cadre de la prévention de la délinquance
- *Le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)* dans le cadre de la politique de la petite enfance et de la jeunesse.

- Des structures

Des agents sont en charge de l'opérationnalité de ces politiques publiques :

- *Un centre social municipal* (créé le 1<sup>er</sup> janvier 2009) avec à sa tête un directeur et une équipe composée d'une coordinatrice, de trois agents d'accueils et de quatre animateurs. Ce centre social possède un local d'accueil et d'animation dans chaque quartier prioritaire.

- Un accueil jeune (créé le 1<sup>er</sup> avril 2011) dirigé par une directrice à mi-temps et deux animateurs.
- Un espace de la justice et du droit (EJD) (créé le 1<sup>er</sup> décembre 2006) et, un point d'accès aux droits et à l'égalité (*PADE*) animé par un agent d'accueil
- Un espace emploi (transféré du Centre communal d'action sociale (CCAS) le 1<sup>er</sup> janvier 2008) composé :
  - ✓ d'un *point emploi* animé par deux agents d'accueil exerçant un accueil de premier niveau dans le cadre d'une convention liant la commune à Pôle Emploi.
  - ✓ d'un Relais Travail Saisonnier (RTS) animé par un agent
  - ✓ d'une antenne de la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon (MLJGA) dans laquelle un agent communal assure l'accueil des jeunes et le secrétariat du conseiller dans le cadre d'une convention<sup>26</sup> qui lie la commune avec la structure.
  - Un service administratif comprenant :
    - Le secrétariat du service, une coordinatrice du CEJ et une coordinatrice du CUCS à mi temps.

La coordination est un axe majeur poursuivi par la ville. L'évaluation dans le formalisme et le cadre strict du dispositif n'est pas une priorité pour la commune.

## **C- Le cadrage financier du dispositif**

Le contrat d'objectif 2001-2006 engageait financièrement l'ensemble des partenaires signataires, chacun déclinant concrètement ses priorités sur la période considérée.

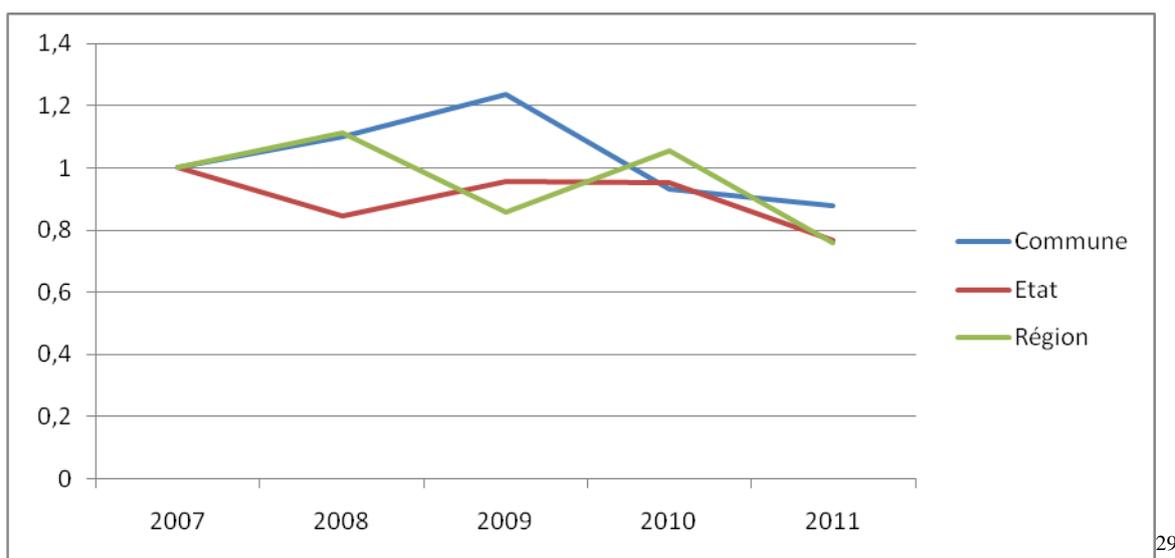
---

<sup>26</sup> La subvention versée dans le cadre de cette convention à la MLGA couvre les charges salariales du conseiller

Le formalisme de l'écriture du CUCS 2007-2009 ne prend pas en compte les éléments financiers des partenaires. L'Etat s'est engagé à travers son document de cadrage<sup>27</sup> et la Région PACA par avenant<sup>28</sup>.

J'ai pris l'exemple des crédits de fonctionnement de la commune, de l'Etat et de la région pour la période 2007-2011 pour en montrer l'évolution :

<i>Année</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Commune	460 579 €	506 490 €	626 876 €	584 258 €	512 918 €
Etat	93 700 €	79 200 €	75 900 €	72 400 €	55 420 €
Région	60 150 €	67 000 €	57 500 €	60 600 €	45 900 €



En 2007, l'Etat cumule les crédits spécifiques politique de la ville et ceux de l'Acse soit  $61\ 100 + 32\ 600 = 93\ 700$  euros.

L'année 2009 correspond à l'année de création du centre social municipal. Cela explique certainement l'augmentation de 24% du financement de la commune.

<sup>27</sup> Signature du CUCS Mardi 13 Mars 2007 en Annexes

<sup>28</sup> Avenant n°1 au CUCS de Sorgues 2007-2009

<sup>29</sup> Eléments de calcul disponible cf. table des graphiques et des tableaux.

Cette évolution n'est pas linéaire et dépend sans doute de la manière dont les tableaux de financement présentés en comité de pilotage du Cucs sont établis par les techniciens<sup>30</sup>.

Néanmoins, j'ai fait plusieurs croisements, même si les chiffres bruts peuvent être discutés sur leur exactitude, la tendance, elle ne le peut pas.

Pour gommer ces aléas j'ai raisonné sur la moyenne de la période 2007-2009 et j'ai calculé l'évolution du financement par rapport à 2011<sup>31</sup>.

	<i>Moyenne des crédits alloués 2007-2009</i>	<i>Financement 2011</i>	<i>Evolution de la moyenne / 2011</i>
Commune	544 551 €	512 918 €	-31 633 €
Etat	80 300 €	55 420 €	-24 880 €
Région	61 312 €	45 900 €	-15 412 €

La baisse des budgets est indéniable.

Depuis 2007 cette diminution est à hauteur de 31 % pour l'Etat, de 25 % pour la région.

De manière mécanique la commune a également diminué son enveloppe financière de près de 6 %.

Cependant, le raisonnement par rapport à la région est faussé dans la mesure où cette collectivité n'est plus partenaire comme tel, dans le cadre du Cucs, et finance les actions proposées par la programmation du contrat, dans le cadre de ses compétences de droit commun. De facto, certaines actions ne sont plus éligibles au financement de la région. Si on fait une analyse action par action, la baisse est relative.

L'Etat intervient également sur l'ensemble de la période, dans le financement de deux postes d'adulte relais. Il abonde aussi dans le cadre de la DSU, pour un montant de 486 723 euros en 2011<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> Sur la période considérée trois coordinateurs CUCS se sont succédé sur la commune.

<sup>31</sup> Dont je suis sûre des chiffres

<sup>32</sup> Evolution 2001/2011 disponible cf. table des graphiques et des tableaux.

Le désengagement financier de l'Etat marque le début d'une période difficile pour les communes qui vont devoir réajuster les moyens financiers mobilisés dans le cadre du dispositif.

La circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010 acte la prolongation des Cucs jusqu'au 21 décembre 2014. Celle du 8 novembre 2010 annonce la formalisation par signature d'avenant. Elle insiste surtout sur les modalités financières de l'Etat en spécifiant que : *sa prolongation ne signifie pas nécessairement le maintien de 2011 à 2014 des crédits à leur niveau moyen de 2007 à 2010.*

L'Etat met ainsi les partenaires devant le fait accompli de manière unilatérale.

### **D- Le CUCS, un dispositif, un outil**

Le CUCS est un outil de mise en cohérence de l'ensemble des réponses apportées aux problématiques repérées dans un projet global du territoire. Son élaboration repose sur la circulaire du 24 mai 2006. Le partenariat engagé est fondé sur le binôme Maire / Etat.

Un dispositif énonce des règles du jeu. Il détermine un ensemble de moyens et de mesures à prendre pour atteindre l'objectif.

Il a des principes :

- Convocation de toutes les bonnes volontés à y participer.
- Modélisation des actions expérimentales et exemplaires.
- Décentralisation et cofinancement des opérations.
- Concertation par l'engagement minimum de deux parties. Dans le cadre du CUCS, l'Etat et la commune.
- Territorialité de l'espace géographique de référence est la ZUS, la ZEP, la ZFU

Il organise les instances de concertation que sont :

- Le comité technique, qui prépare les dossiers à présenter lors du comité de pilotage.
- Le comité de pilotage, qui permet une connaissance réciproque des participants et certainement une acculturation de chaque participant. Il met également en visibilité les actions menées sur la commune.

La gestion sociale du quartier en tant que territoire d'exercice de la politique de la ville est sous le contrôle du maire qui est l'instance politique. L'organisation entre l'Etat et le pouvoir local initiée par les lois de décentralisation, acte le désengagement de ce dernier au profit d'une gestion de proximité des problématiques sociales par les autorités locales. Dans le cadre de la politique de la ville, cette gestion publicise les actions. Un maire communique sur les opérations menées sur sa commune. Pour se faire, les supports ne manquent pas : journaux locaux, site internet de la ville, journal municipal distribué à l'ensemble des administrés, inauguration à chaque événement, etc.

Le champ de la sociologie de l'action publique va permettre d'appréhender cette problématique selon trois niveaux :

- Celui de *l'organisation d'un système local* en tant que système qui s'organise pour s'approprier cette politique publique. Une politique sociale se décide à un niveau qui n'est pas celui de la mise en œuvre de la dite politique. Les interrogations qui me préoccupent, résident justement dans cette mise en œuvre. Elle peut être dans un mouvement descendant : les décideurs décident et donnent des ordres ou tout au contraire s'inscrivent dans le pouvoir local de l'opérationnalité.
- Celui de *la gouvernance* au sens de Jacques DONZELOT de la gouvernance à distance. Comment les autorités publiques locales appliquent la loi ?  
La nature même de la politique de la ville complexifie la donne puisqu'elle se situe dans une gouvernance multi-partenariale. Cette politique, par contrat, favorise les jeux de pouvoir. Elle pose également les questions:
  - ✓ Qu'est ce que gouverner par projets ?
  - ✓ Qui exerce la maîtrise d'ouvrage et qui exerce la maîtrise d'œuvre ?

- Celui du *jeu des acteurs* qui existe dans les deux niveaux précédents. Les acteurs institutionnels définissent le positionnement, la stratégie, les compétences. Les institutions s'inscrivent dans des réalités concrètes et temporelles. Elles fonctionnent sur des réalités structurelles, conjoncturelles. Ces acteurs institutionnels sont représentés par des agents qui ont des stratégies, des intérêts plus ou moins représentatifs de ceux des acteurs.

Dans ce contexte le partenariat est la résultante d'une structure d'actions, de l'organisation du niveau local et non le socle à partir duquel se construit cette organisation.

*Pourquoi, malgré la complexification des systèmes, leurs mises en œuvre s'exercent ?*

Effectivement, dans la politique de la ville, face à la complexité des décisions, rien ne devrait se mettre en œuvre. Pourtant des actions se mettent en place. Pourquoi arrive t-on à traduire concrètement cette politique publique ? Il n'y a plus à proprement parler de Politique de la ville. On peut *analyser les orientations des nouvelles équipes gouvernementales, depuis 2002, comme un vaste processus de déconstruction et reconstruction des politiques de la ville.*<sup>33</sup>. Pourtant, cette politique continue à produire des effets. Il y aurait une panne absolue au niveau du *top down* et malgré tout, le niveau local continuerait de fonctionner. Si malgré le désintérêt à peine voilé de l'Etat pour cette politique publique, elle continue à fonctionner, c'est certainement grâce aux acteurs locaux.

L'évaluation de la politique de la ville serait un constat d'échec :

- Elle ne répareit plus les banlieues qui sont de plus en plus cassées
- Elle ne serait plus une priorité pour l'Etat
- Elle serait de plus en plus compliquée à mettre en œuvre
- Son opérationnalité serait source de problèmes permanents

---

<sup>33</sup> CHALINE C. (2010), 10<sup>e</sup> édition, *Les politiques de la ville*, Paris, Ed.PUF, coll. Que sais-je ? P.125.

On peut donc, à ce stade émettre l'hypothèse suivante :

*Cela continue à produire car les acteurs au niveau local se sont approprié cette action publique. Elle se maintient de par la volonté des personnes impliquées qui lui donnent un sens.*

*La politique de la ville fonctionnerait alors, comme un SIVOM : Syndicat d'Intérêts Variables à Objectifs Multiples<sup>34</sup>. Croire que pour travailler en partenariat, nécessite le partage d'un objectif est une gageure. Si les acteurs travaillent ensemble c'est qu'ils ont intérêt à le faire.*

---

<sup>34</sup> L'expression est de Frédéric ROSTAING, directeur de mémoire.

## PARTIE II : METHODOLOGIE

### I. La méthode choisie

J'ai fait le choix à travers l'hypothèse posée d'effectuer des interviews à partir d'une grille formalisée de cinq questions ouvertes :

*1/Quelles est votre définition de la politique de la ville ?*

*2/Pour vous quels en sont les enjeux (et/ou quels sont vos enjeux en la matière)?*

Approfondissement ou relance

*3/Quels objectifs poursuivez vous en mobilisant (décideur) ou en vous impliquant dans cette politique publique (porteur d'actions) ?*

*4/Quels résultats en attendez vous ?*

*5/Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Les entretiens semi-directifs ont été privilégiés. Laisser la parole, tout en l'encadrant a été le moyen le plus approprié, mais aussi le plus juste.

Les thèmes abordés pendant l'entretien étaient larges et ouverts, les questions posées ne nécessitaient pas la maîtrise du dispositif politique de la ville. Mon objectif n'était pas d'aller vérifier le degré de maîtrise de technicité des acteurs choisis mais bien de leur laisser un espace de parole encadré pour leur permettre de s'exprimer sur leur réalité de la politique de la ville. Il était plus productif, pour vérifier mon hypothèse, d'aller chercher leur vision du monde. La richesse des éléments recueillis m'a permis de faire l'analyse qui va vous être proposée.

Les entretiens ont tous étaient enregistrés avec l'accord de la personne. Une prise de note a également été faite à chaque interview. La majorité des personnes interviewées n'a pas souhaité rendre l'enregistrement public. De ce fait j'ai décidé de reproduire de façon anonyme, les synthèses d'entretien réalisées à l'issue des auditions de chacun d'entre eux.

J'ai ainsi mené douze entretiens auprès d'un échantillon préalablement sélectionné.

J'ai pris le parti de l'échantillon qualitatif et non représentatif, en privilégiant la diversité des rôles, places et fonctions en particulier des acteurs locaux impliqués dans le dispositif sur la commune de Sorgues.

Les entretiens étaient d'une durée approximative évaluée à une heure. La durée moyenne a été de 45 minutes s'échelonnant de 32 à 58 minutes.

J'é mets l'hypothèse, à ce stade, que deux modèles vont émerger de l'analyse des entretiens. Deux groupes d'acteurs se dégagent, ceux extérieurs à la commune que nous nommeront les acteurs exogènes et par opposition, les acteurs endogènes. Les intérêts de ces deux groupes risquent d'être contradictoires, le partenariat s'exercerait en réalité en neutralisation d'objectifs.

L'addition des contradictions et des objectifs constituerait l'intérêt général de la politique de la ville. Cette approche est anglo-saxonne elle part du postulat que la somme des intérêts individuels constitue l'intérêt général. Ce modèle est en opposition au modèle français pour qui l'intérêt général est supérieur à la somme des intérêts individuels ; l'intérêt général étant en France garanti par l'Etat.

➤ Les acteurs extérieurs à la commune : (entretien 1 à 6)

- L'Etat représenté par le Délégué du Préfet et le chef du service politique de la ville à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).
- La Région représentée par un chargé de mission
- Le Conseil Général représenté par le chef du service politique de la ville
- La Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole(MSA) représentées par les responsables du développement social local.

➤ Les acteurs internes (entretien 7 à 12)

- Le Maire et l'adjoint à la politique de la ville de la commune
- La directrice générale des services (DGS)
- La coordinatrice du CUCS et le directeur du centre social municipal le Césam
- Un opérateur du CUCS, association sorguaise participant au contrat de ville depuis sa création sur la commune, représentée par sa directrice.

La technique de l'entretien a ses limites. La tendance est forte de surévaluer la production des données fournies par les interviews. A ce stade, il est important de prendre quelques précautions méthodologiques par la complémentarité des outils d'investigation. Effectivement, il faut faire la différence entre la réalité et le réel. Dans la réalité, le discours décrit et crée une vision du monde, c'est le monde tel qu'il est perçu par l'acteur interrogé. Quant au réel, il ne peut-être appréhendé mais plutôt cerné et déduit. Il se définit à partir des limites du savoir.

Ce travail a donc été complété par une analyse des traces qui a permis l'écriture de la première partie. J'ai fait également de l'observation. Ma place de chef de service Proximité et Cohésion, au sein de la commune depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, m'a facilité la tâche. J'ai pu, tout à la fois, poser des questions, analyser les organisations, comprendre le sens donné tant dans le cadre de ma prise de fonction que de celui de praticien/chercheur, d'apprenti chercheur en DEIS.

C'est de cette place privilégiée que je vous livre les résultats obtenus.

## **II. Les comptes rendus d'entretien**

A chaque entretien, les précisions suivantes étaient données avant le démarrage.

*Préambule : Nous nous rencontrons dans le cadre d'une étude universitaire (mémoire DEIS), acceptez vous d'être enregistré ?*

Je vous remercie de bien vouloir vous présenter en déclinant votre fonction ainsi que son lieu d'exercice.

L'objet de ce mémoire de recherche porte sur la politique de la ville et sa mise en œuvre au niveau local.

Je vous remercie d'avoir accepté cette interview.

Cet entretien sera d'une durée approximative d'une heure. Je vais vous poser cinq questions ouvertes pour lesquelles il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Elles ne sont pas techniques et sont sans piège.

Je prendrai en note vos réponses.

Ci après les questions qui ont été posées aux acteurs sélectionnés :

1/Quelles est votre définition de la politique de la ville ?

2/Pour vous, quels en sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière?

3/Quels objectifs poursuivez vous en mobilisant (décideur) ou en vous impliquant dans cette politique publique (porteur d'actions) ?

4/Quels résultats en attendez vous ?

5/Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?

### **Compte Rendu d'entretien N°1**

*Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Certains font une confusion pensant que cette politique est globale sur la ville, pas du tout. La politique de la ville est définie par des problématiques économiques et sociales de différents quartiers identifiés comme prioritaires. C'est une intervention massive par une mise à niveau. C'est une intervention spécifique qui n'est pas amené à durer.

Elle est de la compétence de l'ACSE, c'est différent de la rénovation urbaine qui est à la charge de l'ANRU qui s'occupe du bâti, de la transformation du cadre de vie.

Elle est à destination des populations fragilisées. Elle a connu des appellations différentes : DSQ, DSU, Cohésion Sociale.

En 2003, est apparue la notion de mesurer des écarts et la mise en place de programmes d'actions concertés entre l'Etat et les collectivités territoriales.

*Question 2 Pour vous, quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

La cohésion sociale est l'enjeu essentiel.

La lutte contre les inégalités sociales. La cohésion sociale, c'est faire en sorte que des quartiers en grandes difficultés, risquant d'être marginalisés par rapport au reste de la ville, ne le soient pas. C'est l'élément essentiel de la cohésion sociale.

C'est un jeu de territoire, on ne peut pas laisser à l'abandon, à la dérive des quartiers, notamment par rapport à l'éducation, au chômage.

Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Ceux définis par le CIV, mis en œuvre, adoptés par l'ACSE et qui font l'objet de négociation avec les collectivités territoriales.

L'Etat est un pourvoyeur de fond, il définit les priorités, les thématiques comme l'éducation à travers la réussite éducative, l'accompagnement à la scolarité, l'emploi des jeunes, la prévention de la délinquance à travers le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

La mise en place des programmes d'intervention se fait en collaboration avec les communes, avec la participation des associations et des habitants.

Pour 2011, l'Acsé fixe les axes principaux de l'intervention de l'Etat comme le lien social à travers le dispositif des adultes relais...M. fait une description complète des axes.

Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

La réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune.

Les résultats doivent être positifs et mesurables. Par exemple, améliorer la réussite scolaire, remettre, dans les domaines de l'emploi, de l'accès à la formation professionnelle des jeunes des quartiers. Agir sur la délinquance en conjuguant la prévention et la répression pour obtenir une baisse de la délinquance.

Améliorer les conditions de vie, les situations sociales, la tranquillité publique des habitants des quartiers. Accéder à des services. Insertion de ces publics à la société, lutter contre les inégalités c'est-à-dire, réduire les écarts. Une situation globale d'amélioration de la situation des populations des quartiers.

Exemple : permettre aux publics l'accès aux droits = les Point d'accès aux droits et à l'égalité (PADE). Permettre la justice sociale, l'égalité des droits, faciliter le départ en vacances des familles. Si ces services n'existaient pas, ces personnes fragiles seraient la proie d'écrivains publics peu scrupuleux ou d'autres.

La politique de la ville, ce n'est pas que des moyens, ce n'est pas que l'Etat, c'est la mise en commun de l'intelligence des partenaires autour de la table tels que la CAF, le conseil général, la région.

Prenons l'exemple du Fond de participation des habitants (FPH) qui est un dispositif préconisé par l'Etat. Toutes les villes n'y participent pas, Sorgues, oui. Les moyens

financiers pour cette action sont modestes mais cette action produit des effets positifs. Elle inscrit la population dans une mobilisation, elle l'inscrit comme acteur. Elle illustre l'utilité de la politique de la ville. Cette politique donne ainsi sens à la solidarité, à la cohésion sociale.

Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

C'est une question essentielle.

C'est la mise en commun des compétences au service d'un projet tel que le CUCS à travers un diagnostic partagé.

Le partenariat, c'est partager un socle de valeurs. Chaque membre doit apporter quelque chose à l'édifice.

La politique de la ville, c'est travailler à partir de priorités, d'objectifs qui partent d'un diagnostic partagé : travailler en commun au service d'un projet.

Le CUCS fait un appel à projets auprès des opérateurs. Cet appel à projets est construit collectivement : Etat, commune, conseil général, région, CAF, MSA à la lumière d'un suivi des actions, d'une évaluation, de besoins recensés. Cela permet la définition des axes, d'indiquer la priorité de l'Etat dans laquelle doit s'inscrire les objectifs. A ce stade M. fait une description du processus de la programmation annuelle (Comité technique, Comité de pilotage..).

POUR CONCLURE

La politique de la ville est un dispositif qui est amené à durer en raison des difficultés des habitants et de la situation de crise économique dans laquelle se trouve le pays.

C'est un devoir de solidarité, de cohésion sociale.

La question est une question de rythme et de moyens de l'Etat en lien avec le financier. C'est aussi une question d'évaluation. Cette question reste problématique par manque d'outils pertinents.

## Compte Rendu d'entretien N°2

### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Circonscription à un territoire de difficultés sociales liées au mode d'habitat, au chômage, aux difficultés sociales, au nombre de familles monoparentales, aux jeunes faiblement diplômés...

Cumul de difficultés concentrées sur un même territoire, c'est la zone d'intervention de la politique de la ville. Il faut intervenir sur cette agrégation de difficultés par la mise en place d'actions concertées en évitant la dispersion des acteurs.

### Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Ramener la population des quartiers au niveau de vie de l'ensemble de la population nationale, tant sur le plan économique, que la santé, que l'épanouissement personnel.

Réduire les écarts entre les quartiers, entre les villes. L'exemple d'Avignon est parlant. Avignon fait partie des 100 communes les plus pauvres de France .Ce fait vient se heurter à l'image qu'un élu veut donner de sa ville. Sorgues est une ville où la mixité, le brassage des publics se fait, il suffit de se rendre sur le marché le dimanche matin pour le constater.

La Gestion urbaine de proximité (GUP) est un grand enjeu de réussite de la politique de la ville. Elle allie à la fois la restructuration du bâti et l'accompagnement social des habitants. Le suivi au quotidien des populations est très important.

Il y a également un enjeu de tranquillité et de sécurité publique

### Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Permettre un épanouissement de la population.

Asseoir les grands projets urbains dans la continuité.

Assurer la tranquillité et la sécurité des habitants.

Assurer un même niveau de vie pour tout le monde (équité).

Mettre en place plus de coordination.

L'éducation et la parentalité sont un objectif fort de l'ACSE en 2011.

Le Plan de réussite scolaire (PRE) est un outil formidable. Il permet de d'effectuer un travail de prévention précoce.

*Question 4 Quels résultats en attendez vous ?*

La fin de la désespérance. Rendre l'espoir aux familles, aux jeunes.

Donner de la perspective aux jeunes et une vie décente. Sortir de la spirale du mal vivre et de la misère.

Dynamiser le tissu associatif, car il est difficile de trouver des opérateurs de grandes compétences sur le territoire. Les opérateurs sont dans leur pré-carré. Ils font peu de travail inter-partenarial.

Les politiques jouent parfois des jeux malsains en soutenant certaines associations. Lorsqu'on se trouve à l'extérieur du système, la visibilité des objectifs poursuivis est quelque peu opaque. Il se peut même parfois que les habitants soient pris en otage. On assiste à des guerres politiciennes qui font oublier l'intérêt général.

L'Etat se doit d'être le garant de cet intérêt général. Les acteurs se doivent d'avoir cette finalité, ce même but.

Le levier de la politique de la ville est le logement social. La politique de la ville et le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) doivent poursuivre un objectif identique : aller vers de l'habitat décent. Les politiques spécifiques et de droit commun doivent se croiser, se compléter sur un territoire ciblé pour être plus opérante et efficace.

Les élus locaux sont sous la pression des électeurs. Sans remettre en cause les effets bénéfiques de la décentralisation, la proximité a ses limites.

*Question 5 Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

En théorie, c'est poursuivre ensemble un objectif identique dans l'intérêt des populations.

En pratique, c'est trouver le dénominateur commun (aussi petit soit-il) de travail partagé en essayant de faire ensemble.

Mener des actions complémentaires. Il y a des actions remarquables comme le PRE. Il y a beaucoup à faire en matière de partenariat. Les contextes locaux interfèrent beaucoup. L'influence politique est prégnante et le clientélisme électoral pèse sur les stratégies d'acteurs.

Il y a aussi des partenariats forts, comme dans les Contrats locaux d'accompagnement scolaire (Clas). L'Etat, le Conseil Général et la CAF arrivent à être d'accord et à mettre des moyens pour la mise en œuvre des actions proposées par les opérateurs. Cela permet de lutter contre la montée des exclusions et de l'extrémisme.

Il faut plus de coordination. Mais cela dépend une fois de plus d'une réelle volonté politique en place.

L'ingénierie sociale reste un fondement indispensable de la politique de la ville.

### POUR CONCLURE

Il faut que tous partenaires confondus, nous unissions nos efforts pour remettre un peu d'espoir dans les quartiers.

Il faut raisonner en termes de perspective éducative, d'insertion, d'emploi, d'autonomie des femmes.

Pour éviter les dérives constatées, il faut lutter contre l'échec scolaire.

Il faut travailler le partenariat entre les services de l'Etat. Exemple : avec l'éducation nationale.

Le partenariat doit se jouer au-delà du partenariat financier.

En 2012, l'accent va porter sur la parentalité. On va en faire un leitmotiv. Nous allons développer des partenariats sur cette thématique.

### Compte Rendu d'entretien N°3

#### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

C'est la bonne question, elle conditionne tout le reste. Il y a eu des définitions au fur et à mesure de l'histoire. La pierre d'achoppement est là.

Engagement des partenaires sur des territoires repérés comme prioritaires, « ramener » vers le droit commun les habitants(le public).

Il y a deux pans dans la politique de la ville, le droit spécifique et le droit commun (serait à définir, lui aussi).

C'est avant tout une *méthode de travail*. Comment coordonner, faire travailler ensemble, dans le but de ramener ces populations vers le fonctionnement de la cité ? Quelle méthode, de quelle manière pour faire travailler tous ces opérateurs, ces institutions ensemble ? Travail de mise en commun, de repérage, de révélateur, de mise en place des réseaux. Faire fonctionner le réseau, le nourrir en le coordonnant.

En apprenant à travailler ensemble, on fait déjà de la politique de la ville (*méthode*).

La coordination des actions de droit commun est un principe qu'il faut mettre en pratique et appliquer. Actuellement, on finance des actions sans chercher à comprendre. Des actions qui sont toujours les mêmes au fil des ans. On a perdu le sens de cette politique qui est de fait devenu le droit commun des quartiers.

La région tente de redonner du sens à sa politique. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 le service politique de la ville et habitat a disparu au profit de trois services :

- Le service des solidarités qui a en charge le lien social en ciblant un public adulte
- Le service prévention de la délinquance et sécurité cible le public jeune 11/25 ans
- Le service santé et alimentation

La porte d'entrée politique de la ville n'est plus unique. L'entrée est désormais thématique. Cela permet à la région d'avoir une marge de manœuvre en permettant le financement transversal des actions. Cela facilite la déclinaison de la mixité (un des fondamentaux de ce dispositif). Cette volonté est une volonté politique de rupture de politique contractuelle avec L'Etat.

Le niveau local ne joue pas le niveau national. Souhait de visibilité de la part de l' élu local des actions financées.

C'est aussi en lien avec la réforme des collectivités territoriales à venir (conseiller territorial et perte de la clause de compétence générale).

Question 2 Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?

Logique de cohésion, donc enjeu de *Cohésion*.

La désagrégation territoriale et sociale mis en lumière par les événements (émeutes dans les quartiers). Le côté avant-gardiste de la politique de la ville était de traiter les questions de relégation géographique, sociale, en recréant du lien, de la cohésion. Relier, « faire de la couture ».

La cohésion entre les partenaires permet la cohésion entre les publics (*isomorphie*) des territoires concernés.

Enjeu de *vivre ensemble*, en arrivant à créer un ensemble cohérent entre les habitants, pour donner une plus value, enrichir, produire.

Enjeu sociaux et économiques. Retisser de l'urbain. Réintégrer dans des fonctionnements normaux les fonctionnements de la société des publics éloignés.

Faire progresser une société: exemple au Bhoutan, on ne raisonne pas en fonction du Produit intérieur brut (PIB), mais du BIB, Bien-être intérieur brut.

La base est l'envie d'être ensemble, de créer, de faire ensemble, de vivre ensemble.

Enjeu *territorial* : il faut raisonner sur un territoire plus global, exemple la COGA (communauté de communes du Grand Avignon) réfléchit à intégrer les communes qui ne sont pas en CUCS.

Sortir des territoires des CUCS, cela permet de jouer la mixité. C'est le choix de la Région.

### Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

La région a recentré ses objectifs sur ses compétences.

Réinscription des publics jeunes dans la cité en mettant l'accent sur la prévention pour éviter les ruptures qui peuvent se produire. Mise en place d'actions, aussi bien vis-à-vis des auteurs que des victimes. Maintenir le lien social permet de participer à la lutte pour éviter les ruptures.

Apporter de la plus value, même si la Région n'est pas l'acteur principal. L'acteur principal est la collectivité de proximité, à savoir, la commune. L'Etat est un des partenaires. La région accompagne et aide les villes.

Le réseau permet ce travail en commun nécessaire à la mise en place d'actions. Le niveau d'intervention est une vraie question. Je pense que le niveau infra permet de voir des phénomènes, permet de révéler des problématiques qui ne seraient pas repérées à un niveau supérieur. Il permet d'intervenir chirurgicalement, de manière très fine sur le territoire communal. Seul la commune possède cette vision .Il faut la suivre dans ses analyses et ses propositions de solutions. C'est en cela que la région accompagne.

L'essence même de la politique de la ville réside dans son côté expérimental, de laboratoire. La majorité des acteurs de la politique de la ville sont devenus des « fonctionnaires » de cette politique.

En 2004 lorsque je suis arrivé dans mes fonctions au sein de la collectivité, c'était un service de militants. Depuis la politique de la ville a perdu de son essence et ces acteurs

n'ont plus le « feu sacré ». Elle s'est institutionnalisée de plus en plus et est devenue une machine administrative lourde à faire fonctionner et à bouger. Il manque l'énergie.

Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

Il est difficile d'obtenir des résultats mesurables et chiffrés.

Comment mesurer le retissage du lien social. La politique de la ville est une politique de moyen et long terme.

Evaluer, mesurer le vivre ensemble peut se faire par une analyse en creux (exemple le city stade à Sorgues). On constate, on est sûr du qualitatif, du bien-être

Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Etre capable de s'entendre, de travailler ensemble, sans forcément être d'accord, pour partager des objectifs et des enjeux dans une finalité de mieux-être des publics cibles.

Etre capable de se parler, de communiquer, de se mettre autour d'une table. Travailler en commun, sans exclusive, en s'adaptant. S'écouter, se parler, être capable d'écouter l'autre.

Il faut du lâcher prise dans le partenariat.

Sorgues est un bon exemple de travail en partenariat. Pas de posture partisane.

POUR CONCLURE

La région sort des contraintes du dispositif de la politique de la ville qui est un dispositif lourd. C'est l'exemple à suivre pour retrouver le *sens* Retissons du lien social. Redevenons des militants de la cause en mettant en commun nos moyens.

Remettons en place le partenariat. Retraçons ensemble en écoutant la collectivité de proximité dans ce quelle a à dire sur son territoire.

Recréons la question du sens et de la finalité : Où veut-on aller ?

## Compte Rendu d'entretien N°4

### *Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Je n'ai plus de définition, par déception.

Les premières interventions étaient sur du développement local (« On va faire pour eux »)

Il faudrait tendre à être sur du développement social local durable (« respecter l'autonomie des familles, construire en amont avec elles »).

Après les années 70 il y avait une véritable volonté.

Mais on a construit du logement vertical, on a entassé les gens. Ce phénomène a été massif dans les années 1962 dû à la décolonisation.

La politique de la ville est faite pour réparer les erreurs du passé, rétablir un équilibre urbain.

Elle a créé de l'isolement, de l'enclavement, de l'enfermement dans la mesure où l'ensemble des services (services publics, commerces de proximité...) étaient présents sur le quartier. Cela a contribué à l'individualisme prononcé.

La politique de la ville doit remettre de l'ordre, ouvrir chaque famille sur un environnement plus large que le quartier. Cette politique publique doit également lutter contre les dégradations faites. Pour exister dans un quartier il faut appartenir à une bande.

Le DSQ a permis de centrer les priorités sur l'aménagement extérieur, l'amélioration du cadre de vie.

La RHI (Réhabilitation Habitat Insalubre) a été un échec dans la mise en adéquation de la demande des habitants et des besoins identifiés par les acteurs institutionnels. C'est bien cette inadéquation qui est en panne importante dans cette politique publique.

Dans les contrats de villes, la participation des habitants n'existe pas. Elle n'est pas partagée par les politiques qui pensent et agissent en se disant : « on va faire pour eux et on les informe ». La participation des habitants en amont des projets date de moins de dix ans. Il faut sortir de l'idée de quartier pour aller sur celle des habitants (des publics). Le quartier est au sein de la commune. Lutter contre l'enfermement par la mobilité, comme par exemple : en participant à des loisirs ouverts sur d'autres territoires comme la piscine municipale. Avant, on apportait tout sur les quartiers.

La politique d'affectation des logements s'est faite à travers une sélection culturelle et ethnique. Exemple à Monclac ce sont les rapatriés d'Afrique du Nord qui y ont été logés

prioritairement (principe de communauté). A Cavaillon, cité du Dr Ayme dans la tour G l'ensemble des familles présentait d'importants problèmes sociaux.

Pour faire du « bien » on a fait beaucoup d'erreur.

Il faut maintenant, aujourd'hui, ne pas refaire ces mêmes erreurs de spatialisation.

Pour jouer la mixité sociale, il faut jouer la mixité urbanistique.

*Question 2 Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

C'est de la politique politicienne de politique sociale.

Lorsque la droite dirigeait la collectivité, la politique de la ville se résumait à de la valorisation du droit commun.

En 2001, la majorité départementale a basculé et le conseil général a donc été signataire des conventions d'objectifs de l'époque.

En 2003, le conseil général a affirmé une politique volontariste aussi bien sur le volet fonctionnement, que sur celui de l'investissement, en attribuant des crédits spécifiques, et tout en continuant de valoriser le droit commun. La priorité des financements fixée par les politiques doit aller au tissu associatif, porteur et acteur des actions ciblées. Le droit commun a ses limites.

Le département n'est pas signature des CUCS car il ne souhaite pas un engagement au-delà d'une année. Les politiques veulent maîtriser les finances non obligatoires pour la collectivité. La décentralisation (Acte II) n'a pas remis en cause la volonté du conseil général de participer à cette politique publique. Néanmoins les contraintes financières de la décentralisation l'obligent à la prudence dans la maîtrise des dépenses.

Il y a une grosse problématique de méthodologie. La politique de la ville se met en œuvre sur les territoires sans réel objectif, sans diagnostic, sans évaluation.

Dans le Vaucluse la notion de projets, de diagnostic est très récente ; celle d'évaluation semble ignorée. Pourtant, c'est une obligation légale à partir des contrats 2000-2006.

Dans la nouvelle génération de contrats, les CUCS, l'évaluation est toujours en panne, rien ne change.

Pourquoi cet échec de l'évaluation ? En France, on ne sait pas faire, on a peur des indicateurs. On rencontre de la résistance car les opérateurs assimilent cela à du contrôle de leur activité et non à une évaluation sur l'opportunité, l'efficacité, la pertinence des actions conduites.

Le CUCS obéit à une méthodologie de projet dont l'objet est désormais le développement social local durable (DLSD, avant uniquement DSL). Le cadre opérationnel de l'outil est le programme d'actions.

Les échéances électorales impactent cette politique publique. Elles font oublier l'objectif initial (pour l'ensemble des partenaires). La programmation est un moyen. En fait on évalue un simple impact politique à travers l'équation « content/pas content ».

L'enjeu est de faire du DSLD, le vivre ensemble.

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

« J'y crois encore » même si de temps en temps je suis déçue car je travaille depuis plus de 30 ans sur ce dispositif.

Il faut poursuivre, car la parole de l'habitant commence à être prise en compte. Pour ce faire les moyens de communication utilisés sont parfois violents (voitures brûlées). Le problème de la violence réside dans le fait qu'elle entraîne un repli sur soi. Elle est à l'origine de la désertification des services publics, de la médecine de ville de proximité, car « *les gens se sont sauvés* ». On a ainsi créé des ghettos, on a trop laissé faire. Cette passivité est à attribuer aussi bien aux habitants, qu'aux pouvoirs publics. Les relations se jouent dans le conflit et non pas dans la complémentarité. Le chômage est à l'origine de beaucoup de dysfonctionnements. La période du plein emploi est terminée. Le désœuvrement entraîne la dérive car « *il vaut mieux vivre sa misère en nombre qu'isolé* »

*Question 4 Quels résultats en attendez vous ?*

Une prise de conscience mutuelle sur :

- Le vivre ensemble
- L'apaisement
- Le respect de l'environnement, de l'autre.

Jouer d'humilité, savoir dire qu'on s'est trompé.

L'évaluation doit être partagée avec les habitants et doit être constante (permanente), non à un instant « *T* ».

Les habitants osent sortir de chez eux, acceptent le regard de l'autre. Les gens qui se croisent et s'acceptent, c'est possible.

Il faut être vigilant à la gratuité des services rendus, qui a fait partie des grosses erreurs de la politique de la ville. Très longtemps les publics ont cru que la gratuité était une obligation. On voit bien l'enjeu important de la politique de la ville à être sur la dimension du DSLD car il induit le partage y compris financier à travers la participation financière des habitants. Il est important de trouver un équilibre.

*Question 5 Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Le partage de tout, au-delà du financier et avant tout d'objectifs communs.

Le partage de l'objectif général du DSLD.

On se doit d'être constructif. Entendre. Ecouter. Partager. Comprendre. Négocier.

Le partenariat marche bien. Si tout le monde joue le jeu, cela avance.

Les habitants font partie du partenariat.

Le CUCS est un cadre qui a une vision obtus des choses.

L'évaluation, le projet sont des principes au travail de partenariat.

On arrive à se parler, le cadre n'est pas contraignant. Il y a une volonté de politique sociale qui existe. L'ensemble des partenaires arrive à s'entendre.

*POUR CONCLURE*

Si l'Etat se désengage formellement, les communes ne seront pas en capacité de prendre financièrement, seule la relève. Cela annoncera la fin de la politique de la ville.

Le tutorat de l'Etat est rassurant.

Il y a un risque d'enfermement. L'Intercommunalité peut permettre d'en sortir en s'appuyant sur l'organisation et la mutualisation.

### **Compte Rendu d'entretien N°5**

*Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

C'est la mise en œuvre d'actions sur un territoire donné (des quartiers préalablement identifiés) mis en place en partenariat même si certains partenaires ne sont pas signataires du CUCS.

Accompagner la ville sur des objectifs précis, sur le développement local à partir d'objectifs.

Le CUCS est un outil.

Il y a différentes implications des partenaires sur cette politique publique. La CAF flèche ses financements dans le cadre du droit commun.

C'est une belle idée de mettre autour de la table plusieurs partenaires.

Dans le CEJ, il y a une qualité du partenariat, mais non obligatoire.

Le CUCS officialise le partenariat

Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Partager des objectifs, travailler dans le même sens par rapport aux problématiques repérées.

Cohérence d'intervention

Efficacité par rapport aux financements publics.

Permet de zoomer sur une problématique en répartissant les financements possibles en fonction des contraintes institutionnelles qui s'imposent aux différents acteurs concernés.

Coopération.

Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Rentrer dans le partenariat

Partager, au risque de défendre un dossier « *indéfendable* » auprès des administrateurs de la CAF. Exemple : le logement qui n'est pas un objectif de la CAF peut-être réa-border en fonction de diagnostics locaux partagés.

La CAF intervient dans les CUCS par le biais du droit commun développé dans les CEJ, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les prestations de service (PS). En fonction justement de la pertinence des projets et du contexte local la CAF 84 peut intervenir sur ses fonds propres. Sur la commune de Sorgues on peut donner l'exemple de l'action mobilité et le Fond de participation des habitants (FPH). Ce qui est important, justement ce sont les objectifs du projet.

Travailler dans le même sens. Accompagner les villes.

#### Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

Une plus value au niveau des familles allocataires.

L'objectif de la Caisse nationale d'allocations familiales(CNAF) est de concilier la vie familiale et la vie professionnelle ; améliorer le cadre de vie des familles.

Une évaluation, qui dépasse le bilan en se posant la question des effets repérés sur la population, et les effets produits.

Innovation importante : Sorgues est une ville moyenne qui est propice au laboratoire d'idées. Innover, c'est trouver des idées nouvelles, oser tenter une expérience. Dans les CUCS, souvent on répète les mêmes actions. Pour ces actions renouvelées, le relai doit être pris par le droit commun. Avec les crédits spécifiques du CUCS, on doit chercher autre chose. On a beaucoup de difficulté à passer du droit spécifique au droit commun.

Pourquoi cette difficulté ?

-Difficulté à travailler sur la participation des habitants,

-Difficulté de la démocratie associative.

#### Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Idée de partage dans les objectifs et les outils.

Idée de travailler ensemble dans un but et des objectifs communs.

L'idée n'est pas une perte d'identité, au contraire, il faut garder ses objectifs institutionnels et ses contraintes professionnelles.

Lorsque le partenariat ne fonctionne pas, c'est que chaque institution reste sur ses positions, son pré-carré. La CAF est perçue, et le terme de caisse renchérit cette image, comme un organisme qui doit payer et rien d'autre !

A Sorgues, les objectifs de la commune sont clairs, annoncés par le maire. Est ainsi posé le cadre d'une discussion partenariale.

Il y a des marges de négociation dans le partenariat.

On coproduit, on coconstruit, on coopère (coproduction, coconstruction, coopération).

#### POUR CONCLURE

Le CUCS a mis en évidence une façon de travailler qui représente l'avenir.

La réforme de l'organisation territoriale par la mise en place d'intercommunalités pertinentes (EPCI) est l'illustration de cet avenir de travailler sur les projets en commun et non pas chacun dans son coin, dans sa ville.

Cette manière de travailler est acquise selon les lieux comme dans le 93. Cette méthode est plus difficile dans le 84.

Travailler sur les prés-carrés est un échec. Il faut se mettre autour de la table, partir des acquis, et mutualiser.

Sorgues est entre ces 2 méthodes.

Il faut que le technicien soit plus fort que le politique politicien.

Il faut que les coopérations se mettent en place dans la complémentarité et le respect de chaque institution ex : le CLAS, l'alphabétisation avec l'Etat.

### **Compte Rendu d'entretien N°6**

#### *Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

C'est un dispositif qui a le mérite de mettre autour de la table les acteurs éducatifs, sociaux, de l'insertion.

La politique de la ville, pour la commune, a pour cible une population prioritaire, elle définit des objectifs en lien avec les autres acteurs.

Les partenaires et les acteurs se réunissent autour de la table avec les priorités des uns et des autres et qui ne sont pas forcément en adéquation. La commune, au centre, joue le chef d'orchestre, en permettant de mutualiser et de partager des objectifs communs. Dans le Vaucluse, cela ne marche pas tout le temps, car la gouvernance politique impacte les partenariats. La Mutualité sociale agricole (MSA) ne va jamais contre une orientation d'une commune et ce, quelque soit sa couleur politique.

L'intérêt de la politique de la ville est de repérer des problématiques. Ce dispositif permet à la MSA de repositionner sa politique d'action sociale en fonction de l'évolution repérée. Cela permet également d'avoir une connaissance départementale de ce qui se passe et des dispositifs. 70% des allocataires MSA, contrairement aux idées reçues vivent dans les villes du département. La MSA de Vaucluse est une des rares caisses à être signataire des CUCS. Cela s'explique en fonction de la typologie des allocataires qui vivent massivement dans les villes et sont en situation de précarité.

*Question 2 Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

En tant que partenaire, connaître les politiques des autres partenaires.

Prise en compte de la population agricole car c'est un public précaire.

Mutualiser des énergies, des moyens financiers, cibler des priorités. Mme X déplore le zonage imposé par la PV car cela ne facilite pas la mixité, l'accès au droit commun.

Repérer des problématiques spécifiques aux territoires spécifiques en proposant des solutions adaptées localement.

Il y a un décalage entre la théorie et la pratique. Sorgues est un CUCS où les divergences sont minorées et ce, quels que soient les partenaires (conseil général/région/Etat).

Il y a un jeu des acteurs en fonction de la gouvernance politique. Une même action peut être financée sur une ville et pas sur une autre. Il n'y a pas d'harmonisation, même si l'Etat essaie de jouer ce rôle en garantissant l'équité selon les actions (à Bollène, Orange). Sorgues échappe à cette description.

Le contexte est propice au jeu des acteurs (agents) locaux.

Il y a des projets récurrents quels que soient les territoires de CUCS : alphabétisation, faciliter l'accès au droit commun. On remarque une précarisation des publics qui empêchent cet accès au droit commun, aux soins... Il y a une forte problématique sur le public 16/25 ans.

La politique de la ville permet d'expérimenter, de prendre des risques (calculés) sur des projets, d'évaluer, de modéliser. Il faudrait travailler sur l'harmonisation des outils d'évaluation.

Il est dommage qu'il n'y ait pas de relation entre les communes porteuses de CUCS. De ce fait, il n'y a pas de communication, de vision des projets réussis par les autres villes. On remarque une précarisation des publics qui empêchent cet accès au droit commun, aux soins...

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Apporter un service à la population allocataire MSA.

Améliorer le service rendu à ces publics sur la commune.

Travailler sur l'image des travailleurs agricoles.

Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

Mieux connaître les politiques des partenaires.

Améliorer sa connaissance sur les nouveaux dispositifs.

Connaître de nouvelles associations.

Travailler la parentalité, l'autonomie (pour les publics) ce qui leur permet de se positionner dans la ville, de s'inscrire dans la cité, d'être un habitant à part entière.

Appliquer le plan d'action de la MSA, car la MSA ne peut pas porter seule les actions, Exemple : le projet sur l'alimentation des jeunes « *comment mieux manger avec l'argent dont je dispose* ».

Par contre, il y a trop souvent confusion entre le politique et la technique.

Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Sans perdre les objectifs institutionnels de chacun, de la politique d'action sociale de la MSA, cela permet une mutualisation des moyens humains et financiers pour soutenir un projet de territoire autour d'une problématique partagée.

Des partenaires comme la CAF, la commune ont fait avancer la MSA dans ses objectifs.

Il est difficile de travailler avec certains partenaires (conseil général) car la procédure de validation est complexe voire compliquée : elle peut bloquer des projets.

La région s'est rapprochée des autres collectivités territoriales.

Tout ce partenariat a permis à la MSA de financer des actions, de faire évoluer sa politique d'action sociale.

POUR CONCLURE

Si une commune pose correctement ses priorités, mène une politique cohérente par rapport à ses objectifs, travaille en transparence avec ses partenaires, elle a plus de chances d'obtenir des financements. Il faut de la confiance et de la continuité.

C'est le cas de Sorgues.

## Compte Rendu d'entretien N°7

### *Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Selon les positions que l'on occupe, il y a des définitions.

La politique de la ville couvre aujourd'hui un champ très large. Elle a, à la fois, ses spécificités et parfois empiète sur les domaines des autres délégations ou services. Ce sont des dispositifs particuliers. Les contrats de ville et maintenant les CUCS sont des réponses à des problématiques qui se présentent sur la commune. Ce sont des outils de résolution, ils apportent des réponses aux problèmes posés.

Au-delà du rôle d'un service, ce dispositif permet de travailler, d'instruire les dossiers avec un certain nombre de partenaires (interne et externe à la commune). C'est la spécificité de la politique de la ville. Un nombre important d'actions est piloté par le dispositif ; Exemple : les Jardins Familiaux, l'Accueil Jeunes, le Centre Social Municipal...qui se traduit au fil du temps en termes d'objectifs précis venant répondre à des problématiques repérées.

Autre exemple : le Contrat opérationnel de prévention et de sécurité (COPS), je me souviens en 2005 lors d'un Conseil d'administration de collège, le refus d'une intervention de la Police municipale à l'intérieur du collège pour faire de la prévention.

Aujourd'hui, chaque collège a son référent gendarmerie et police municipale et les Principaux n'accepteraient pas de ne pas en avoir. Nous menons un certain nombre d'actions de prévention. Je trouve que c'est une belle démarche.

Cela veut dire que les espaces d'échanges, de coordination sont très importants. Ils produisent des effets, même si dans un premier temps ces effets sont invisibles.

La commune mène plusieurs politiques : une politique sportive permettant l'intégration dans la vie sociale des jeunes, une politique culturelle, une politique de loisirs, une politique de l'éducation (accueil périscolaire, l'aide aux devoirs...). Tout cela contribue à la politique de la ville.

L'urbanisme est également un des éléments de la politique de la ville.

Cette politique publique est aussi transversale que le développement durable. Cette démarche transversale est intéressante car elle intervient à la fois sur le volet prévention et sur celui de la sécurité.

Elle interpelle nombre d'acteurs présents sur la commune comme les bailleurs sociaux.

L'évolution d'une ville doit se voir à travers ses aménagements urbains, ses structures mais aussi sur le bien vivre ensemble.

La politique de la ville permet de prendre conscience des besoins de la population.

*Question 2 Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Les enjeux sont avant tout éducatifs.

Je fais partie des personnes qui croient à l'accompagnement de l'enfant, de la petite enfance à l'âge adulte.

Les structures de la ville offrent des règles et de nombreuses possibilités d'activités. Il est important que les publics puissent y accéder. Cela permet de les préparer à l'avenir, de leur offrir des perspectives.

La politique de la ville est un outil de coordination important, d'anticipation des réponses à apporter à l'évolution sociétale, un outil de prévention.

Les actions s'élaborent à partir des problèmes posés. Ce sont des réponses à ces problèmes. Exemple : le city stade. Il faut associer les publics aux projets si on veut que ce soit efficace. La participation des jeunes à la vie du City Stade permet un respect de l'équipement, l'application de règles du bien vivre ensemble. C'est une démarche importante que la consultation des habitants avant toute réalisation concrète. Il faut faire une analyse, cela se construit aussi avec les partenaires financiers, (l'argent étant le nerf de la guerre), mais pas que, la participation des habitants est tout aussi importante. Les réalisations doivent être pérennes et être une bonne réponse. Il faut accepter aussi de se tromper et de réajuster si besoin.

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

L'image extérieure de la ville de Sorgues est depuis longtemps négative.

Il faut avoir des résultats pour changer l'image.

Le bien vivre ensemble est à mon sens un objectif majeur. Il doit se traduire dans le travail de prévention et produire moins de conflits, moins de délinquance au sein de la commune.

Il faut que les habitants soient fiers d'être des Sorguais, de vivre à Sorgues.

Changer l'image de la ville. Être content de vivre sur la commune, d'être dans l'échange. Il faut éviter que Sorgues devienne une ville dortoir. On peut fédérer au sein de cette ville.

L'exemple du pôle culturel montre que cet équipement est un équipement

intergénérationnel. Il faut arriver à construire la ville dans la durée en faisant partager les objectifs avec la population, en permettant l'appropriation. Le temps est un atout dans ce processus. Le pôle a mis 12 ans pour voir le jour. Cela peut paraître long, mais lorsque le projet est né, la population sorguaise n'était pas prête pour investir un tel équipement. Ces 12 ans ont permis à l'ouverture que le succès soit immédiat.

*Question 4 Quels résultats en attendez vous ?*

Ce sont des démarches qui engagent financièrement la commune. On doit en attendre un résultat, mais ce résultat n'est pas forcément immédiat et surtout il n'est pas forcément quantifiable.

Les actions spécifiques récemment mises en place telles que les Jardins Familiaux, l'Accueil Jeunes, le Césam, le City Stade...doivent être évaluées, mais dans le temps, car l'effet n'est pas immédiat.

Il est important d'évaluer, de faire des bilans d'activités. Cela permet aux politiques d'avoir des repères.

Avant la mise en place du City stade en début d'année 2011 et pendant plusieurs années, j'avais des plaintes récurrentes du voisinage concernant les nuisances dues à l'utilisation de ballons sur le plateau d'évolution. Depuis la mise en place de cet équipement et l'appropriation par les jeunes (grâce au travail d'implication des publics évoqué plus haut) je n'entends plus parler de nuisances de ce type. Pour moi, cet élément fait partie de l'évaluation et doit être pris en compte.

Il faut s'interroger ensemble, se réinterroger si besoin dans des espaces d'échanges et d'analyse.

*Question 5 Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Partenariat avec les institutions. Il faut que nos partenaires financiers acceptent que la commune possède une expertise locale.

Partenariat avec la population. Il faut de l'échange, même si trop de démocratie tue la démocratie. Il faut créer les espaces d'échanges, il faut fédérer, avoir une écoute bienveillante avec la population.

Il faut avoir de la concertation, du partenariat avec les populations en faisant comprendre pourquoi telle action, dans quel sens.

## POUR CONCLURE

Cet entretien m'a permis de faire le point avec vous sur votre mission et celle de votre service.

La politique de la ville est au cœur de ce qu'il doit se faire au sein d'une ville. Ce service doit être un service central avec qui le partage de l'information doit être le plus large possible au sein de la collectivité même si il n'est pas directement impacté, par exemple, actuellement est mené au sein de la commune une réflexion sur le vieux Sorgues. Il me paraîtrait normal, même si votre service n'a pas d'actions immédiates, que vous soyez autour de la table. Cela vous permet d'avoir de l'information qui pourra interagir en temps utile.

### Compte Rendu d'entretien N°8

#### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

S'occuper des quartiers prioritaires, des personnes, qui sont en difficultés, qui y habitent pour les sortir et les intégrer au sein de la commune.

Il est difficile de sortir des quartiers pour vivre avec les autres, c'est un réel problème, une réelle problématique que de faire sortir les gens des quartiers. C'est difficile de les mobiliser à l'extérieur du quartier. Les manifestations à outrance ne servent à rien, il faut une entrée culturelle, les accompagner pour connaître la ville, exemple : vers le pôle culturel, les autres associations (120 associations sur la commune). C'est le rôle du Centre Social.

#### Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

La politique de la ville = acheter une certaine paix sociale. C'est l'idée générale. Mais on n'achète pas la paix sociale, on la fait par d'autres moyens comme :

- Considérer les habitants
- Tenir ses promesses
- Apporter le nécessaire (espace emploi, accueil jeunes...)

C'est-à-dire dans le respect.

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Arriver à amener le maximum de personnes :

- vers le droit commun,
- le bien vivre ensemble dans les quartiers,
- le bien vivre ensemble dans la commune.

Il faut agir sur un petit nombre, sinon c'est l'échec.

Il faut arriver à sortir les talents artistiques des quartiers pour qu'ils exposent avec les autres talents de la commune.

Il faut arriver lors de la fête annuelle du Centre Social que les habitants de la commune y participent et se mêlent aux habitants des quartiers.

Participer au Téléthon permet pour les habitants de rendre ce qui leur est donné

*Question 4 Quels résultats en attendez vous ?*

Les résultats sont à petite échelle et sur la durée (il faut être patient).

Indépendance des publics.

Autonomie acquise des publics.

*Question 5 Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Le partenariat avec les financeurs est assez important mais il dépasse ce cadre et s'exerce dans la mise en place d'actions.

L'échange est important sur leurs expériences dans d'autres villes.

Le partenariat se joue très bien sur la commune de Sorgues. Le maire a des idées bien arrêtées et des objectifs précis, ce qui facilite les échanges. Exemple : création d'un centre social municipal en 2009.

La politique de la ville existe depuis une dizaine d'années sur la commune.

Grâce à cette délégation, je me suis aperçu très vite qu'on n'achetait pas la paix sociale avec la politique de la ville. La mise en place d'actions vise à guider les habitants vers l'autonomie exemple : le Fond de participation des habitants (FPH), la création de

l'association Sorgues amitié solidarité (SAS). On fait avec les habitants pour qu'un jour ils fassent seuls.

Avant d'exercer cette délégation en 2008, bien qu'élu depuis 1989 dans la majorité municipale, je ne m'étais jamais intéressé au sujet. J'ai été sollicité par le Maire. J'ai eu envie de découvrir et je suis allé à la rencontre des habitants. J'ai été immédiatement séduit par ce contact et par ces échanges.

Si la politique de la ville devait s'arrêter, faute de partenariat financier, le conflit serait immédiat. Les habitants sont demandeurs.

### POUR CONCLURE

Arriver à garder les objectifs politiques fixés

Rester dans la notion d'approche des habitants, en les respectant, en les amenant vers le droit commun (à investir l'ensemble du territoire communal), en tenant ses promesses.

Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit.

Ne pas oublier que le fil conducteur de la mise en place des actions est la *LAÏCITE*.

## Compte Rendu d'entretien N°9

### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

La politique de la ville est un dispositif juridique.

Discrimination positive sur les quartiers sensibles visant à réduire les écarts par rapport aux autres quartiers de la ville.

Effets pervers de la politique de la ville, qui: stigmatise plus les publics qu'elle ne les intègre.

C'est un dispositif technique, difficilement lisible par la population, les élus (elle les met en difficulté).

Globaliser selon deux axes : équité (multiculturelle, intergénérationnelle) / cohésion sociale

La politique de la ville est à intégrer dans les autres politiques publiques.

Continuer à faire des différences pour gommer les limites.

Dispositif qui permet d'avoir des financements pour décliner les actions concrètes de terrain.

Interrogation.

Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Cohésion sociale dans un pays.

Démocratique.

Au-delà de l'enjeu local de la commune permet le brassage des publics.

Eviter la montée du communautarisme.

Vivre ensemble quel que soit le milieu culturel, l'âge, les milieux socioprofessionnels.

Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en mobilisant cette politique publique ?*

Sur la commune permet de lutter contre le sentiment d'insécurité, de rejet par des publics essentiellement axé sur les jeunes.

Apprentissage des règles de vie en collectivité à travers le sport, l'éducatif.

Développer la citoyenneté en complément de l'Education Nationale.

La réalité de l' élu est de prendre en compte un fait comme par exemple le sentiment d'insécurité. Au delà des éléments objectifs comme les chiffres, l' élu doit apporter une réponse aux problèmes posés. Les chiffres, les indicateurs sont des réponses froides qui ne marchent pas. Il faut mettre en place des « *petites* » actions qui produisent rapidement des effets. Exemple : la fête du Centre Social qui s'est déroulé en dehors des quartiers, dans un lieu central de la ville et qui a permis aux habitants des quartiers de sortir de leur environnement quotidien. Cela développe le vivre ensemble, permet de partager ensemble. Autre exemple : l'atelier cuisine : faire ensemble .Permet de vaincre la peur de l'autre.

Le travail des techniciens est de faire rentrer les actions développées dans des moules en allant chercher les financements ad hoc.

L'élément innovant de la politique de la ville réside dans l'approche partenariale et le financement croisé.

Cela permet de partager des diagnostics de territoire. La politique de la ville a permis de mettre en lumière cette méthode de travail particulière et singulière au moment de son démarrage, il y a une quarantaine d'années.

L'originalité de la politique de la ville est cet apport financier spécifique qui permet une mobilisation des acteurs locaux. La première délégation interministérielle créée a été celle de la politique de la ville.

Place importante des associations, des habitants .Il est très important de les consulter, de leur demander leur avis, de prendre en compte leurs idées

La politique de la ville sur Sorgues remonte à une dizaine d'années. Elle est axée sur les quartiers sensibles.

Le terme de territoire est associé à *enfermement*. Cela renvoie à l'animal qui marque son territoire. Le territoire c'est violent.

Au contraire, il faut sortir les gens des quartiers et brasser les quartiers entre eux.

Le financement des actions oblige de prendre une porte d'entrée plutôt qu'une autre.

#### Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

D'avoir des gens citoyens.

Permettre de travailler d'autres politiques publiques comme par exemple le développement durable, la politique de la jeunesse.

La politique de la ville n'est pas une fin en soi, c'est une approche.

Elle doit permettre aux populations d'être bien dans leur environnement.

Sur la commune il y a une cohérence des politiques publiques déclinées.

Exemple : la jeunesse. On part de la crèche (qui décline des actions qui ont une forte implication intergénérationnelle notamment avec le foyer logement) en passant par le Centre de loisirs, l'éducation nationale à travers le projet éducatif, l'intervention de la police municipale au sein des écoles qui se veut avant tout être une police de proximité c'est-à-dire, être très proche des gens, à l'écoute de ce qui se passe.

La police municipale intervient également dans les collèges. Cela n'a pas été facile, mais possible, grâce au travail de réseau. Ce travail est très important car cela lui a permis de rentrer dans les collèges en effectuant un travail éducatif à travers des actions apprenant à l'enfant à circuler en sécurité dans la ville. Les agents qui interviennent sont formés. Grâce à cette compétence, au travail de réseau, ils peuvent aborder des sujets plus difficiles comme les addictions.

Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

C'est un travail d'égal à égal. Il n'y a pas de différence de niveaux entre les acteurs, et ce quelque soit le niveau de financement des actions. On réfléchit ensemble, on partage un constat. Les partenaires se réunissent pour parler de la même chose, c'est différent du gommage des identités, au contraire : affirmer ses valeurs, ses différences pour déterminer un socle commun, indiscutable et ce au-delà des clivages politique (au sens de politicien).

Pour travailler en partenariat, il faut une identité forte, le respect de l'autre, le partage de fondamentaux communs. Tout cela permet la détermination des objectifs et la mise en place d'un plan d'action. Il faut prendre en considération la compétence de l'autre (ex : convention de partenariat entre la gendarmerie et la police municipale de la ville de Sorgues dans le cadre du contrat opérationnel prévention sécurité(COPS)).

Le partenariat n'est pas forcément un partenariat financier.

Il peut-être plus ou moins formalisé, exemple du partenariat avec la CAF, des objectifs sont fixés, des valeurs sont partagées et un plan d'action est décliné à travers un contrat : ex. le Contrat enfance jeunesse (CEJ).

Avec l'Etat les relations sont plus difficiles.

Un partenaire est celui avec qui on peut dialoguer, échanger, construire.

Il faut être vigilant aux incantations et être effectivement dans l'action.

Le partenariat ne doit pas être la somme des points de vue des uns et des autres, mais une véritable concertation de laquelle est issue du concret.

Sur la commune c'est le Maire qui doit impulser ce partenariat, il doit le coordonner. Il en est le chef d'orchestre.

C'est bien de la volonté communale qu'est issue la signature d'un contrat tel que le CUCS ; contrat signé entre la Commune et l'Etat prioritairement.

La ville est la locomotive de ce dispositif, qu'elle coordonne et qu'elle doit rendre attractif.

La compétence générale de la commune permet de garantir la cohérence du cadre posé.

Les difficultés éventuelles proviennent du traitement individuel des situations.

Il faut savoir sortir du collectif pour traiter les situations individuelles. Pour ce faire il faut que les partenaires se fassent confiance.

Le partenariat formel est politique car conventionné, normé.

Le réseau est informel, il est diffus. Il met en jeu les techniciens. Mais c'est le cadre partenarial qui permet le développement du réseau.

## POUR CONCLURE

La politique de la ville qui existe depuis une quarantaine d'année hésite entre 2 pôles : les habitants et le traitement du bâti ; entre le social et l'urbain.

Il faut requalifier la ville dans son approche du bâti.

La partie investissement = ANRU=Urbain.

La partie fonctionnement = ACSE = approche sociétale.

La commune de Sorgues a bien cheminé, a exploré les 2 pôles urbain/social.

Elle a désormais une vision globale, une approche plus large.

Le décloisonnement des services municipaux, leur maillage, leur mise en réseau permet des approches croisées des problématiques rencontrées.

Le CUCS est un dispositif qui fonctionne bien. Les fondamentaux existent et sont solides, et ce au-delà des personnes. L'ancrage est solide.

L'environnement, la population, sont en mouvement et l'adaptation est de plus en plus rapide.

L'incertitude fait partie de nos certitudes. Malgré cette réactivité les chiffres, les indicateurs n'évoluent pas favorablement. Exemple : la précarité des élèves, le manque de qualification des jeunes, le nombre de personnes bénéficiaires des minimas sociaux.

## **Compte Rendu d'entretien N°10**

### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

C'est un levier des actions qui pouvaient être mises en place dans des quartiers éloignés du centre ville et qui cumulent des problématiques (logement – santé – accès à la culture – accès aux droits...).

Après un constat de territoire, comment pouvait-on aider les habitants du quartier à renouer avec la santé, l'accès aux droits, à la culture...

A partir du diagnostic territorial élargi on pouvait penser la ville globalement en définissant les priorités et les besoins pour engager des actions pertinentes qui deviennent pérennes.

Depuis 2008/2009 on assiste au délitement du désengagement financier de la politique de la ville. On fait du saupoudrage, ce qui empêche la pérennisation d'actions pertinentes.

Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Mettre autour de la table, sur un territoire, tous les acteurs d'une ville, liés au logement, à la santé, au social, à la culture.

Faire un diagnostic partagé avec tous ces acteurs pour aider les populations les plus en difficultés, les plus éloignées du droit commun.

La mixité sociale est la clé de voûte de l'action publique. Elle peut se jouer, c'est possible .par exemple dans la cadre du logement car la construction de petits ensembles le permet.

Penser la ville ensemble pour ne pas faire des zones périphériques, des zones de non droit. Les quartiers où les médecins, les pompiers ne peuvent plus se rendre, c'est grave. La république qui s'en va, ne joue plus son rôle par rapport à la déclaration des Droits de l'Homme.

Tous les acteurs doivent accepter de partager le diagnostic : la commune, l'ensemble des services concernés, éducation, culturel...les bailleurs sociaux, le Centre communal d'action sociale (CCAS), le Centre médico-social (CMS)

Question 3 *Quels objectifs poursuivez-vous en vous impliquant dans cette politique publique ?*

Vérifier que les projets proposés soient en adéquation avec les cinq axes définis du CUCS. Aller au-delà avec les opérateurs pour travailler d'autres axes prioritaires en fonction de leur diagnostic.

Aider les opérateurs à réfléchir sur le sens, à penser autrement qu'en lien avec le financement. L'intérêt du CUCS doit être supérieur à celui de la recherche de financement. Par exemple : penser la question de la jeunesse de Sorgues, la place d'expert, d'observateur.

Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

Elargir le débat avec les opérateurs pour qu'ils réfléchissent la ville. Je pense que certains partenaires ignorent l'existence même du CUCS sur la ville (y compris certains services municipaux).

Il est important de partager des valeurs, des diagnostics, d'avoir une instance de partage

Pérennité des actions. Exemple : le projet porté par la mission locale du grand Avignon sur l'alimentation des jeunes a eu un bilan positif. L'expérimentation est réussie, l'action doit donc être renouvelée à plus grande échelle pour toucher un plus grand nombre de jeunes.

*Question 5 Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Construire ensemble une vue commune sur les sujets abordés.

Capitaliser, mutualiser les compétences, les moyens, les expériences pour construire un projet. Partager le projet.

Le partenariat est possible et dépend de la volonté des acteurs. Il faut bannir la logique de la « chasse gardée ». Il y a forcément des zones d'intersection qui permettent le partage.

Il faut se faire confiance pour mettre en place des actions.

### POUR CONCLURE

Y a-t-il une réelle volonté politique de l'Etat pour continuer la politique de la ville ?

La politique de la ville est un alibi car on ne met plus les moyens humains, et financiers. C'est pour dire que ça existe.

Il faut penser la politique de la ville dans un cadre global. Actuellement ce n'est plus possible, car les avenants empêchent de travailler le fond, et on ne réfléchit plus en amont.

Il y a une réelle problématique de lisibilité de cette politique publique.

## **Compte Rendu d'entretien N°11**

*Question 1 Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Ensemble de mesures mise en œuvre proposées par les politiques afin de ne pas accroître les différences entre les personnes dites en difficulté par rapport à des critères sociaux économiques, démographiques et d'autres groupes d'habitants. Réduire les inégalités.

Moyen de recréer du lien social, de l'emploi, de l'espoir, sur des quartiers en difficultés, des quartiers coupés du droit commun, du reste de la ville. En difficulté en rapport avec un déclin économique, une concentration de problématiques

La réduction d'écart pour accéder au droit commun, pour arriver à un équilibre social se traduisant par :

- Mieux vivre ensemble
- Lien social (avec les autres)- à l'intérieur et à l'extérieur. Favoriser toutes les relations avec les services de proximité.

Ensemble de mesures données à des acteurs locaux (associations – services de la commune comme le centre social, l'Espace de la justice et du droit, l'espace emploi...) pour permettre la réduction des écarts. Ce sont des services de proximité qui effectuent des actions de proximité. Les moyens humains et financiers sont importants car ils permettent une présence sociale, une orientation des publics. L'ouverture vers le droit commun est d'une importance capitale dans ces actions. Cela évite la segmentation, la ghettoïsation, le repli communautaire, le développement de l'économie souterraine.

Permet de lutter contre le sentiment d'exclusion, d'éviter de créer des zones de non droit. C'est la mission de l'Etat, il est là pour cela.

*Question 2 Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

L'ensemble des administrés doivent avoir les mêmes chances de réussite, c'est l'école de la République.

Diminution des tensions en lien avec la montée de l'extrémisme (peur de l'autre). La France est un pays d'immigration.

Lutte contre les exclusions.

Favoriser l'accès aux services publics pour tous.

Ouverture du territoire communal.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre de diminuer les écarts.

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en vous impliquant dans cette politique publique ?*

Faire société.

Faire vivre ensemble.

Rendre les habitants acteurs en leur permettant de sortir de la revendication.

Donner une bouffée d'oxygène à des habitants en précarité en leur permettant d'accéder à des loisirs, des moments conviviaux, d'échanges, de partir en vacances.

Sortir de la fatalité.

Réduire le sentiment d'inégalité, en leur permettant par exemple, d'accéder à la culture

Réduire le complexe d'infériorité.

En leur donnant un panel d'informations. Orienter et informer sont les deux leviers qui permettent d'atteindre l'objectif.

Lutte contre l'isolement grâce à la création de lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres...

Etre dans le rouage du lien social en renouant, recréant, restructurant par des actions simples, pas *simplistes*. On peut se parler.

Rendre acteur la population jeune en rupture par des actions de proximité, en modélisant, en mettant le pied à l'étrier.

A Sorgues, on est sur des quartiers à des échelles raisonnables : 200 logements/1000 habitants. Cela rend l'action possible.

Le partage, l'échange des savoirs, la lutte contre le sentiment d'infériorité, la valorisation.

#### Question 4 *Quels résultats en attendez vous ?*

Emergence de solidarité.

Emergence d'actions autonomes.

Réappropriation du droit commun et des services publics, comme par exemple, en allant s'inscrire à l'espace emploi, au relais travail saisonnier pour les vendanges.

Amélioration de la confiance en soi.

Développer la notion d'appartenance à la cité dans la dynamique droits et devoirs.

Respect d'autrui.

Mieux vivre ensemble, faire société.

Pour ce faire, il est nécessaire que les publics s'investissent dans ce qui les intéresse, dans l'implication générale, dans la vie du quartier.

On doit les aider pour s'investir, les réunions mises en place sur les quartiers par les élus y contribuent.

L'exemple concret du City Stade illustre bien ce que je veux démontrer dans cette idée.

Les fêtes de quartier l'illustrent également à travers les échanges, les dons, le partage.

Exemple : les repas partage : préparer un repas qu'on va partager avec des gens qu'on ne connaît peut-être pas, son voisin...

Les actions autonomes comme l'occupation du gymnase en soirée par des jeunes adultes responsables, à travers une convention de partenariat avec la commune. Favoriser et aider

le noyau de bénévoles qui se saisit pour faire bouger le quartier. L'intergénérationnel est aussi un levier du vivre ensemble, tout comme faire travailler les jeunes de la cité, même si ce n'est que 3 ou 4 jours sur le montage du City Stade (*faisait partie du cahier des charges de l'appel à projets*). C'est un premier pas vers de l'insertion des publics.

Valoriser et accompagner les démarches d'autonomie des habitants en les aidant à se monter en association ex : Sorgues amitié solidarité (SAS)<sup>35</sup>.

Autre exemple : en valorisant les bénévoles d'activités comme le défilé de mode de l'atelier couture lors de la fête annuelle du centre social le 2/07/11.

L'action de formation des bénévoles en alphabétisation et leur implication sur le public apprenant.

Les moyens financiers permettent toute cette dynamique. C'est la porte d'entrée du lien social.

#### Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Nous sommes dans un ensemble où chacun a des compétences propres à un champ d'activités. C'est la meilleure façon de mettre en œuvre toutes ces politiques. Cela permet d'agir au plus près.

Grâce au partenariat, on touche un plus grand nombre d'habitants. C'est le meilleur moyen de le faire comme le partenariat centre social/secours populaire.

Le loisir des enfants avec le centre de loisirs, la permanence qui va se mettre en place sur l'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Cela permet d'agir au plus près des personnes face à différentes situations.

Partenariat rime avec réseau. Une meilleure connaissance du réseau permet une meilleure orientation, un meilleur traitement des situations. Le centre social effectue un accueil généraliste, sa compétence est du domaine de l'éducation populaire, pas du social. Le partenariat avec le centre médico-social (CMS) illustre bien cette dynamique du respect des domaines des uns et des autres.

Le partenariat permet d'optimiser les politiques publiques. La politique de la ville est une toile tissée au travers du partenariat.

Un réseau, c'est un ensemble de connaissances, de moyens, de compétences, de connaissances.

---

<sup>35</sup> Association créée en 2011 avec le soutien technique de la Fédération des centres sociaux et du Césam.

Il existe aussi un partenariat opérationnel, institutionnel et financier (CAF, MSA, Conseil Général) qui est étroitement lié car il permet de remplir la mission.

Le partenariat, c'est un échange réciproque avec un feedback.

Certains partenaires sont plus utilisateurs qu'acteur. L'Education Nationale interpelle uniquement en cas de besoin et elle a beaucoup de difficultés à s'impliquer. Par contre, les rapports avec le CMS sont bons car on a trouvé un moyen d'échange en respectant les contraintes des uns et des autres. Il ne faut pas se substituer aux partenaires. Des difficultés existent aussi avec certaines associations, par exemple de locataires ? Qui considèrent le centre social comme un prestataire de service.

La fondation du partenariat doit se tenir aux compétences de chacun. C'est essentiel et primordial sur le territoire.

Cela peut-être aussi une histoire de personnes comme avec l'Association départementale de prévention spécialisée (ADVSEA).

Il faut réfléchir dans la globalité.

### POUR CONCLURE

Pour le centre social, le Césam, c'est une chance d'être municipalisé. Cela évite la mise en péril de la structure. Car même si certains financements venaient à disparaître, la pérennisation du centre social ne serait pas remise en cause. Cela permet de travailler au quotidien dans la sérénité, de ne pas dépendre d'un contexte national, comme par exemple, les contrats aidés.

Les politiques publiques et la politique de la ville permettent au quotidien d'éviter d'énormes problématiques relationnelles.

Lors des violences urbaines en 2005, certaines villes ont été épargnées.

La politique de la ville permet une bouffée d'oxygène dans les quartiers prioritaires.

Ces politiques ne peuvent pas s'arrêter même si on les nomme autrement.

Le volet emploi et le volet éducation des CUCS sont importants. Il y a eu des résultats dans les ZUS et ZFU.

*Posons-nous la question à l'envers : s'il n'y avait pas eu de moyens où en serait-on ?*

## Compte Rendu d'entretien N°12

### Question 1 *Quelle est votre définition de la politique de la ville ?*

Prendre en compte le citoyen d'un territoire dans sa globalité.

L'association a été missionnée par le maire pour aller dans les territoires, pas sur l'habitat, mais sur l'habitant. La structure a développé du centre de loisirs dans les quartiers (en demi-journée, l'après midi) et le soutien scolaire primaire. L'objectif est de développer des savoir-être.

La politique de la ville permet de créer du lien avec les familles qui n'étaient pas connues, de faire des actions en pied d'immeuble. C'est aider une population, qui était en marge, à s'intégrer.

La politique de la ville a permis de proposer des activités financièrement abordables pour un public défavorisé et précarisé. L'association intervient dans les quartiers depuis 1996 à travers les dispositifs de l'époque à savoir, les contrats enfance et temps libre de la CAF.

La commune de Sorgues s'est inscrite dans le dispositif PV depuis 10 ans par la signature du contrat de ville. A partir de cette date l'accent a été mis sur les adolescents/préadolescents. Des agents de médiation ont été recrutés. Il faisait à la fois de la médiation et à la fois de l'animation. Ils avaient une mission de coordination sur les publics jeunes et faisait le lien avec la Mission locale jeunes grand Avignon, les Principaux de collègues, du Lycée d'enseignement professionnel (LEP)...

Prendre en compte l'habitant d'un territoire pour permettre à une population précarisée ou en rupture sociale d'être intégrée à la ville, en leur donnant une connaissance de l'ensemble du tissu associatif. Cela permet d'intégrer, de fédérer, de mettre du lien pour la jeunesse.

### Question 2 *Pour vous quels sont les enjeux (et/ou) quels sont vos enjeux en la matière ?*

Permettre à une ville d'intégrer l'ensemble des habitants.

Les dispositifs de la PV sont nés de problématiques dans les banlieues. Le premier des ministres de la ville était M. Bernard TAPIE. Ils sont en direction des habitants pour éviter la fracture sociale. L'emploi permet d'avoir un salaire qui permet d'avoir une vie sociale. L'habitat est concerné par les opérations de rénovation.

Il ne faut pas laisser paupériser un Etat, une commune. Il faut tirer la population vers le haut. La pauvreté entraîne de la marginalisation, l'émergence d'une économie parallèle. La PV doit faire en sorte que pour la population l'Etat Nation maintienne l'équilibre.

*Question 3 Quels objectifs poursuivez-vous en vous impliquant dans cette politique publique ?*

En direction des enfants, l'objectif est avant tout éducatif. Apprendre à l'enfant à être un citoyen actif, intégré, responsable, autonome. J'exerce cette mission depuis 15 ans et je peux témoigner d'un changement de comportement des enfants. On est sur des apprentissages, des savoirs, des savoirs être et des savoirs faire. Il faut être positif. L'enfant est très intéressé par ce qu'on lui propose, il est aussi très intéressant. Le domaine « loisirs éducatifs » permet d'atteindre cet objectif.

Par exemple sur le quartier de Chaffunes, la mixité se joue. Les enfants accueillis sont tout autant issus de l'immigration, que français de souche. Le point de rencontre est la problématique financière des parents (public précaire). Les familles n'ont pas les moyens de mettre les enfants au centre de loisirs à la journée car le prix, même modique eu égard au coût réel de fonctionnement (8€), est trop important pour leur budget. Par contre, grâce aux financements spécifiques de la politique de la ville Sorgues Animation Jeunesse (SAJ) qui est le centre de loisirs des quartiers, offre un tarif de 50€ par an.

L'association est très impliquée dans les manifestations de la commune comme Musique en Fête. Cette implication évite la ghettoïsation des enfants des quartiers car tous les enfants, ceux du SAJ et ceux du Château Pamard participent ensemble à cette manifestation et aux autres. Les activités du centre de loisirs peuvent être mixées entre les deux systèmes (journée ou ½ journée).

Les enfants sont reconnaissants, les aînés qui ont fréquenté le centre de loisirs rétablissent l'ordre avec les petits si des problèmes de comportement surgissent.

Si la politique de la ville devait disparaître cela serait dramatique pour nos quartiers et nos actions menées en direction des familles.

*Question 4 Quels résultats en attendez vous ?*

La mise en place de la politique de la ville a pu limiter les dégâts d'une fracture sociale, a déverrouillé le repli identitaire (Griffons / Générat), a permis d'éteindre le feu (*vision minimaliste*). La jeunesse était désœuvrée et révoltée.

Après trois-quatre ans d'intervention, soit vers les années 2000, les territoires se sont apaisés. Cela a été le résultat de tous les contrats. Les chèques loisirs ont permis d'inscrire les enfants à des activités au sein des associations de la commune. Il y a eu une explosion des inscriptions des enfants des territoires

Le quartier des Griffons est en train de se réveiller. La population est âgée et vieillissante. Le nouveau transport urbain ne passe pas par ce quartier, les habitants ont l'impression d'être laissés pour compte. La problématique de la rénovation de l'école s'ajoute à ce mécontentement exprimé récemment par 24 familles.

Cet exemple illustre l'importance d'une veille territoriale

#### Question 5 *Concrètement, pour vous en quoi consiste le partenariat ?*

Avoir du lien pour essayer de développer des actions en fonction des projets en direction des publics.

Mettre en lien des thématiques.

Réfléchir en montant des projets en commun.

La politique de la ville permet de connaître les différents thématiques du CUCS pour permettre aux associations de s'intégrer dans le plan d'actions, connaître les logiques de financement des projets, l'orientation des publics.

Le partenariat s'exerce aussi à travers les dispositifs de veille éducative et permet de rompre l'isolement structurel.

#### POUR CONCLURE

Je prends plaisir à m'exprimer sur la politique de la ville.

Il faut souligner l'importance des rencontres dans le cadre de tables rondes qui permettent de débattre et d'échanger sur les expériences.

## **PARTIE III : LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE GOUVERNANCE PAR CONTRAT**

### **I. Les intérêts : socle d'un système**

La question posée concerne la continuité de la politique de la ville dans un contexte de désintérêt et de désengagement de l'Etat.

L'hypothèse est la suivante: les acteurs locaux font fonctionner le système grâce aux intérêts personnels de chacun. Le système local se construit par agrégat d'intérêts particuliers. Cette politique ne tient que par des intérêts catégoriels, des effets de lobbying.

Les interviews menées l'ont été auprès de douze protagonistes que j'ai scindés en deux groupes égaux de six acteurs. Je suis partie du postulat :

- Que deux modèles allaient se dégager de l'analyse des entretiens.
- Qu'il y aurait des contradictions probantes.
- Que la somme des contradictions et des objectifs constituerait l'intérêt général de la politique de la ville.

Cette approche utilise le modèle anglo-saxon comme modèle explicatif.

Qu'en est-il réellement et que nous donne à voir les entretiens effectués ?

Pour traiter les résultats, j'ai dans un premier temps mis sous forme de tableaux les questions posées en éliminant la redondance des idées émises par les acteurs d'un même groupe.

Deux tableaux ont été élaborés, un pour les acteurs extérieurs (*tableau 1*), l'autre pour les acteurs endogènes (*tableau 2*)<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Tableaux disponibles cf. table des tableaux et graphiques

A partir de ces documents j'ai pris conscience de la disparité et de la diversité des propos tenus par chaque acteur. Face à ces écarts il était difficile d'effectuer des regroupements catégoriels qui auraient permis de construire les deux modèles présumés.

Effectivement il ressort majoritairement des entretiens :

- Il y a peu de prise en compte des publics dans le discours des acteurs exogènes. Il y a une mise en avant par ces mêmes acteurs des jeux politiques sur l'ensemble des items.
- Les acteurs endogènes mettent en avant la transversalité, la coordination de la politique de la ville Ils analysent cette politique publique comme un outil de prévention de la montée du communautarisme, de l'extrémisme. Cet outil se fonde sur le principe de laïcité. La politique de la ville est une politique réparatrice située au croisement d'autres politiques publiques.
- Pour le premier groupe, l'entrée est territoriale ; alors que pour l'autre c'est le public qui est mis en avant.

Si on repart des définitions, selon le modèle économique, de ce qui est une variable endogène, au sens, de ce qui qualifie, ce qui se forme à l'intérieur d'un système (sans intervention extérieure), il est normal que ces acteurs soient préoccupés des publics. C'est bien le public qui est à l'origine de la mise en place de la politique de la ville sur la commune. La volonté politique des élus en a permis l'effectivité.

Le terme exogène, qualifie ce qui est à l'extérieur du système. Il est, là aussi normal que le territoire soit la voie choisie. Nous avons vu toute l'alchimie mise en place pour déterminer à travers des indicateurs pertinents et performants (tout au moins on peut le croire), pour identifier des territoires dans le besoin où l'on peut tout à la fois intervenir sur le bâti et le social.

Cette analyse est insuffisante pour conclure sur l'hypothèse émise.

J'ai ordonné les propos tenus par chaque groupe d'acteurs selon quatre critères probants à l'analyse des discours: politique, technique, conceptuel, pratique.

En organisant, à partir du tri préalablement effectué, les éléments recueillis, j'ai pu formaliser trois tableaux qui établissent des archétypes : ceux des acteurs extérieurs et des acteurs endogènes et ceux de l'ensemble des acteurs. Ils permettent d'établir une modélisation.

## Archétypes des acteurs extérieurs

Développement social local durable  
 Lutte contre les inégalités, la marginalisation en assurant un même niveau de vie  
 Cohésion sociale  
 Lien social  
 Retrouver le sens pour retisser du lien social  
 Vivre ensemble  
 Redonner de l'espoir  
 Mixité  
 Réduire des écarts entre les quartiers prioritaires et la commune  
 Tranquillité et paix sociale, sécurité publique  
 Respect de l'environnement et de l'autre  
 Partage d'un socle de valeurs  
 La politique de la ville est un devoir de solidarité, de cohésion sociale  
 Redevenir militant de la cause

Politique

Retour de l'Etat dans les quartiers prioritaires  
 Dispositif temporaire mis en place pour des populations fragilisées  
 Réparer les erreurs du passé en mettant de l'ordre dans le paysage urbain  
 Continuité des grands projets urbains  
 Officialisation d'un partenariat local existant  
 Efficacité des financements publics  
 La commune doit fixer clairement ses objectifs pour optimiser les financements  
 Impact financier pour l'Etat  
 Ramener vers le droit commun les publics des quartiers prioritaires  
 Prise en compte des allocataires en apportant un service, une plus value  
 Epanouissement du public, amélioration de leurs conditions de vie  
 Prise en compte de la parole de l'habitant  
 Participation des habitants  
 Travailler l'image de la population agricole  
 Travailler la parentalité, l'autonomie  
 Résultats doivent être positifs et mesurables  
 Jeu des acteurs politiques  
 Clientélisme politique pèse sur les stratégies d'acteurs

Conceptuel

Pratique

Accompagner la ville sur développement social  
 Repérage de problématiques  
 Cohérence d'intervention  
 Connaissance des politiques des partenaires  
 Expérimentation  
 Objectifs définis par l'Etat, le CIV  
 Prévention axée sur le public jeune  
 Apport de plus value aux actions  
 Dynamiser le tissu associatif  
 Croisement et complémentarité des politiques publiques  
 Evaluation  
 Innovation  
 Manière de travailler qui représente l'avenir  
 Mise en commun de compétences au service d'un projet établi à partir d'un diagnostic partagé  
 Travailler le partenariat, y compris entre les services de l'Etat  
 Remettre en place le partenariat

Trop de confusion entre l'approche politique et technique  
 Intervention sur un territoire défini à partir d'un agrégat de difficultés pour réduire des écarts  
 Méthode de travail  
 Mise en place de réseaux  
 Coordination  
 Outil de mise en œuvre d'actions sur un territoire défini  
 Les acteurs se mettent autour de la table  
 Partager des objectifs communs  
 Partager des outils  
 Mutualiser des moyens pour mettre en œuvre un projet  
 Mise en œuvre de solutions, d'actions complémentaires  
 Rentrer dans le partenariat  
 Donner de la perspective aux publics cibles  
 Eviter le clientélisme politique  
 Résultats difficilement mesurables  
 Prise de conscience mutuelle  
 Application des objectifs institutionnels  
 Travailler en commun au service d'un objectif  
 Trouver le dénominateur commun pour travailler ensemble  
 Capacité à travailler ensemble au profit des publics, à se parler  
 Lâcher prise sans posture partisane  
 Coopération / Coproduction / Coconstruction  
 Complémentarité / Confiance / Continuité

Technique

# Archétype des acteurs endogènes

Politique

Appartenance à la cité  
 Acheter une certaine paix sociale  
 Cohésion sociale  
 Mixité sociale – brassage des publics  
 Bien vivre ensemble  
 Recréer du lien social  
 Lutter contre les exclusions  
 Faire société  
 Réduire les écarts, les inégalités  
 Prévenir le communautarisme  
 Éviter la montée de l'extrémisme  
 Égalité des chances  
 Éviter la fracture sociale  
 Intégration de l'ensemble des habitants  
 Lutter contre la pauvreté  
 Lutter contre le sentiment d'exclusion  
 Lutter contre le sentiment d'insécurité  
 Développer la citoyenneté  
 Sortir de la fatalité  
 Réduire le sentiment d'inégalité, d'infériorité  
 Lutter contre l'isolement  
 Partage de valeurs  
 Laïcité comme fil conducteur de la politique de la ville

Traiter de l'aménagement urbain  
 Prise de conscience des besoins des publics  
 Enjeux éducatifs en direction de la jeunesse  
 Apprendre les règles de vie en collectivité  
 Rendre les publics acteurs  
 Emergence de solidarités, d'actions autonomes  
 Consultation des habitants  
 Partager les objectifs avec la population  
 Autonomie des publics  
 Bien être dans l'environnement  
 Accès aux services publics  
 Respect des habitants  
 Partenariat financier en respectant l'expertise locale  
 Approche partenariale et financements croisés mobilisant les acteurs locaux  
 Elargir le débat pour réfléchir la ville  
 Garder les objectifs politiques fixés qui doivent être clairs pour faciliter le partenariat  
 Cohérence d'intervention de l'ensemble des domaines et des actions menées sur la ville  
 Tenir ses promesses  
 Améliorer l'image de la commune  
 Evaluation à faire dans le temps, l'effet n'est pas immédiat  
 Importance des bilans pour permettre aux politiques d'avoir des repères  
 Coordination du dispositif se fait par le maire  
 Formalisation du partenariat, cela le différencie du réseau  
 Volonté des acteurs  
 Politique de la ville au cœur de ce qui doit se faire sur une commune

Conceptuel

Transversalité  
 L'approche croisée des problématiques permet de travailler en transversalité  
 Outil de coordination – de prévention  
 Dispositif juridique  
 Croisement de plusieurs politiques publiques  
 Méthode de travail particulière, innovante  
 Source de financement  
 Faire un diagnostic partagé  
 Déterminer des objectifs et mettre en place un plan d'actions  
 Réfléchir les projets en amont  
 Construire ensemble une vue commune sur les sujets abordés

Pratique

Mise en scène de plusieurs acteurs en les mettant autour de la table  
 Partage d'un constat, dialoguer, échanger  
 Partager le projet  
 Mise en œuvre de mesures, d'actions  
 Réponses à des problèmes  
 Pérennisation des actions positives  
 S'occuper des publics des quartiers prioritaires pour les intégrer dans la ville  
 Prendre en compte le citoyen d'un territoire  
 Amener les publics vers le droit commun  
 Permet de toucher un plus grand nombre de publics  
 Accès à de l'offre de loisirs pour des publics économiquement faibles  
 Instance de partage  
 Lieux de débats et d'échanges  
 Contrôle et accompagnement des opérateurs  
 Travail d'égal à égal entre les partenaires financiers  
 Confiance  
 Avoir du lien

Technique

## Archétypes de l'ensemble des acteurs

### Politique

*Appartenance à la cité*  
*Acheter une certaine paix sociale*  
Cohésion sociale  
Mixité sociale – brassage des publics  
*Bien vivre ensemble*  
*Recréer du lien social*  
*Retrouver le sens pour retisser du lien social*  
*Faire société*  
*Lutter contre les exclusions*  
*Réduire les écarts, les inégalités entre les quartiers prioritaires et la commune*  
*Lutte contre les inégalités, la marginalisation en assurant un même niveau de vie*  
*Prévenir le communautarisme*  
*Eviter la montée de l'extrémisme*  
*Egalité des chances*  
*Eviter la fracture sociale*  
*Intégration de l'ensemble des habitants*  
*Lutter contre la pauvreté*  
*Lutter contre le sentiment d'exclusion*  
*Lutter contre le sentiment d'insécurité*  
*Développer la citoyenneté*  
*Sortir de la fatalité - Redonner de l'espoir*  
*Réduire le sentiment d'inégalité, d'infériorité*  
*Lutter contre l'isolement*  
Partage d'un socle de valeurs  
*Laïcité comme fil conducteur de la politique de la ville*  
*Développement social local durable*  
*Tranquillité et paix sociale, sécurité publique*  
*Respect de l'environnement et de l'autre*  
*La politique de la ville est un devoir de solidarité, de cohésion sociale*  
*Redevenir militant de la cause*

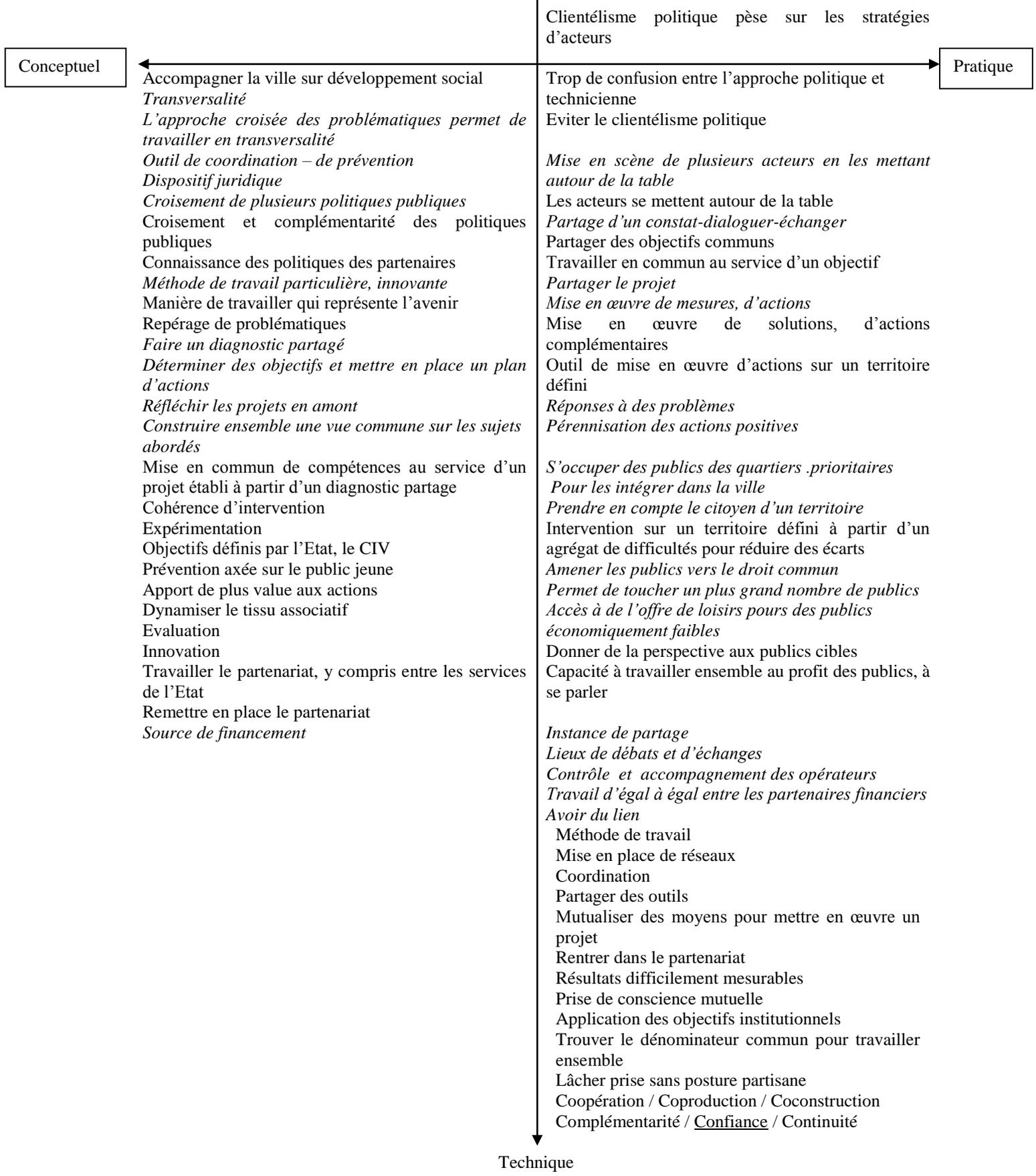
*Traiter de l'aménagement urbain*  
*Réparer les erreurs du passé en mettant de l'ordre dans le paysage urbain*  
*Continuité des grands projets urbains*

*Prise de conscience des besoins des publics*  
*Apprendre les règles de vie en collectivité*  
*Rendre les publics acteurs*  
*Emergence de solidarités, d'actions autonomes*  
*Consultation des habitants*  
*Participation des habitants*  
*Partager les objectifs avec la population*  
*Autonomie des publics*  
*Bien être dans l'environnement*  
*Epanouissement du public, amélioration de leurs conditions de vie*  
*Respect des habitants*  
*Elargir le débat pour réfléchir la ville*  
*Accès aux services publics*  
*Ramener vers le droit commun les publics des quartiers prioritaires*  
*Prise en compte des allocataires en apportant un service, une plus value*  
*Prise en compte de la parole de l'habitant*

*Partenariat financier en respectant l'expertise local*  
*Approche partenariale et financements croisés mobilisant les acteurs locaux*  
*Efficacité des financements publics*  
*Impact financier pour l'Etat*  
*Retour de l'Etat dans les quartiers prioritaires*  
*Dispositif temporaire mis en place pour des populations fragilisées*  
*Officialisation d'un partenariat local existant*

*Garder les objectifs politiques fixés par la commune qui doivent être clairs pour faciliter le partenariat et pour optimiser les financements*  
*Cohérence d'intervention de l'ensemble des domaines et des actions menées sur la ville*  
*Tenir ses promesses*  
*Améliorer l'image de la commune*  
*Travailler l'image de la population agricole*  
*Travailler la parentalité, l'autonomie*  
*Enjeux éducatifs en direction de la jeunesse*

*Evaluation à faire dans le temps, l'effet n'est pas immédiat*  
*Importance des bilans pour permettre aux politiques d'avoir des repères*  
*Coordination du dispositif se fait par le maire*  
*Formalisation du partenariat, cela le différencie du réseau*  
*Volonté des acteurs*  
*Politique de la ville au cœur de ce qui doit se faire sur une commune*  
*Résultats doivent être positifs et mesurables*  
*Jeu des acteurs politiques*



En italique : les propos tenus par les acteurs endogènes / les propos soulignés ont été tenus à l'identique par les 2 groupes d'acteurs.

Le système de référence révélé par le rangement est représenté selon deux axes, l'un vertical et l'autre horizontal. L'ordonnée s'articule autour de ce qui est du politique et du technicien. L'abscisse permet de complexifier le système en répartissant également, les propos des acteurs du conceptuel au pratique. En organisant ainsi, on divise le modèle explicatif en quadrant, où chacun représente un idéal-type donné au sens de Max WEBER. Cela permet de classifier les caractéristiques essentielles des personnes interviewées. La construction d'un tel modèle permet l'analyse des composantes du système, construit indépendamment du discours produit par tel ou tel acteur.

C'est ainsi que les archétypes suivants sont mis en lumière à partir des axes définis :

- politique / conceptuel – politique / pratique
- technique / conceptuel – technique / pratique

<ul style="list-style-type: none"> <li>• celui de philosophe, de <b>politique</b> au sens de polity<sup>37</sup>, de gérer la cité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• celui de <b>gestionnaire public</b> au sens d'être aux commandes d'institutions au service du citoyen.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• celui de l'<b>expert</b> au sens de spécialiste, qui permet, grâce aux éléments qu'il apporte, une aide à la décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• celui de <b>praticien</b> au sens d'une personne qui possède la pratique de son art et de son domaine de compétences.</li> </ul>

La lecture des tableaux nous indique que :

- Dans le groupe des acteurs exogènes, la figure du gestionnaire public et du praticien sont d'égales importances, tout comme celle de l'expert et du philosophe.
- Dans le groupe des acteurs endogènes, l'idéal-type du gestionnaire public est majoritaire, suivi par celui du praticien, du philosophe et de l'expert.
- Pour l'ensemble des acteurs, l'ordre est identique à celui des acteurs internes.

<sup>37</sup> Le terme « *politique* » est ambigu. L'anglais distingue : *politics* (la vie partisane, partis, élections, la politique), *policies* (les politiques publiques) ; *polity* (le système politique, les fondements théoriques de l'Etat).

L'objectivation des éléments a été obtenue de la manière suivante :

Archétypes Acteurs	Politique	Gestionnaire public	Expert	Praticien
Exogènes	<i>80/429</i> <sup>38</sup> 19%	<i>135/429</i> <b>31%</b>	<i>83/429</i> 19%	<i>131/429</i> <b>31%</b>
Endogènes	<i>97/430</i> 23%	<i>169/430</i> <b>39%</b>	<i>58/430</i> 13%	<i>106/430</i> <b>25%</b>
Ensemble	<i>163/840</i> 19%	<i>292/840</i> <b>35%</b>	<i>141/840</i> 17%	<i>242/840</i> <b>29%</b>

Les questionnaires nous révèlent que les quatre archétypes coexistent dans cet ensemble. Il n'y a pas d'unité, mais des complémentarités. Le système se maintient car il obéit à la même logique de création d'une politique publique (décrite supra), où les quatre figures coexistent.

La variable explicative indique que cette politique se maintient localement car il s'agit de la même logique de distribution existante que lors de la construction d'une politique publique.

Pour étudier la politique de la ville, il y avait deux possibilités d'angle d'analyse.

Celui que j'ai choisi, le *bottom up* s'intéresse à l'ingénierie de la mise en œuvre. Cette focale met en exergue le système d'ordre local comme pertinent dans la traduction et l'opérationnalité de la politique de la ville. C'est à ce niveau que cette politique vit et agit.

Par résonance du *top down*, on montre la difficulté de se projeter, comme s'il n'y avait plus de représentation de la réalité du phénomène à traiter.

Où est la frontière entre la logique des concepteurs et celle des interprètes ?

<sup>38</sup> Nombre de mot du quadrant considéré / nombre de mots total

## II. Les systèmes d'ordre locaux

L'idéal-type est un concept méthodologique, une construction intellectuelle qui permet d'obtenir *un tableau de pensée homogène* (Max WEBER), un modèle d'intelligibilité. Les quatre archétypes mis en valeur ont été établis par méthode catégorielle, à partir d'un regroupement de caractéristiques. Dans la pensée wébérienne, cette grille de lecture n'est pas faite pour retranscrire la réalité, mais elle doit simplement servir de guide dans la construction d'hypothèses. L'idéal-type est donc une production idéalisée qui doit aider à la réflexion de ce qui me préoccupe.

La sociologie compréhensive analyse le monde social comme une agrégation d'actions produites par l'ensemble des agents qui le composent. L'action est entendue au sens d'action orientée vers d'autres acteurs sociaux. Il s'agit bien de cela dans la politique de la ville, des conduites de l'individu, du sujet qui fondent l'intervention. Cette intervention se présente sous quatre formes, selon qu'elle soit basée sur :

- la coutume, la tradition.
- le sentiment, les émotions.
- la conviction, le système de valeurs.
- la confrontation rationnelle des buts et des moyens.

Elles renvoient au schéma mis en lumière à travers les interviews menées, en permettant la classification des propos tenus par les acteurs. Cette classification révèle quatre modèles : celui du politique philosophe, du gestionnaire public, de l'expert et du praticien.

A ce stade, la difficulté porte sur le lien entre la perspective *bottom up* et celle du *top down*. Toute l'analyse qui vient d'être faite montre que parler de mise en œuvre de la politique de la ville c'est mettre au centre des interrogations : *la production de systèmes d'ordre locaux d'action publique, plus ou moins intégrés entre eux servant à composer une action publique nationale*<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> LASCOUMES P., Le GALES P. (2009), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll.128 p.34

Dans la construction d'une politique publique Jean Gustave PADIOLEAU<sup>40</sup> indique quatre étapes dans le processus d'élaboration. Ces étapes peuvent être en lien avec les modèles que les propos tenus par les acteurs ont permis d'identifier. A partir d'une question posée elles peuvent se catégoriser par:

- l'émergence du problème, sa spécification mobiliseraient l'archétype de l'expert
- le débat d'idées autour du problème inviterait celui du politique
- la diffusion du problème, sa publicisation, la mise sur agenda convoqueraient celui du gestionnaire public
- la mise en œuvre, celui du praticien.

D'une question à la résolution d'un problème, la route n'est pas linéaire. Ce problème doit devenir politique. Cela dépend de l'accès à l'agenda politique. C'est un processus important qui permet de comprendre comment les autorités politiques s'emparent d'une énigme pour construire un programme d'actions.

Dans le cadre de la politique de la ville, les émeutes dans les banlieues ont déclenché la question de départ permettant de mettre le thème des violences urbaines au cœur des controverses sociales et politiques. On est arrivé, à partir d'une communication générale, à la mise sur agenda grâce au produit des forces en présence. Ainsi passer du problème à sa résolution nécessite obligatoirement, la construction du problème. La première partie de ce mémoire le démontre, la deuxième permet à partir du matériau recueilli d'élaborer l'analyse faite.

La politique de la ville continue à produire des effets.

L'intention des acteurs centraux est bien de prescrire un programme d'actions à mettre en œuvre localement. Ce sont les metteurs en œuvre qui permettent de cautionner les projets. Dans ce contexte, si le système d'ordre local n'existait pas, la politique publique resterait sur le registre de l'effet d'annonce.

---

<sup>40</sup> Cité dans l'ouvrage de : MULLER P. (2003) *Les Politiques Publiques*, Paris Ed.PUF, coll. Que sais-je ? p.30

La grille de lecture utilisée met en exergue l'isomorphie existante entre les deux niveaux. Effectivement, la construction d'une politique publique obéit à une logique de système d'ordre local où les idéaux-types du politique, du gestionnaire public, de l'expert et du praticien sont constitutifs eux aussi des *policies*. Cela fait appel à la même logique de distribution.

L'exercice de l'action met en exergue l'importance d'un pouvoir discrétionnaire dans les systèmes d'ordre locaux où les desseins des *politics*, *policies* et *polity* sont en scène. Cette approche ne se construit plus à partir des intérêts des acteurs, comme évoqué dans notre hypothèse, elle s'apparente à une approche structuraliste dans la reproduction du schéma d'un système.

Dans ce contexte, le contrat, en l'occurrence le CUCS, apporte une légitimité, un cadre dans lequel se situe le système d'ordre local. Il met en scène le processus de coordination entre acteurs, c'est-à-dire le partenariat. Pour ce faire, la gouvernance locale entre en jeu et dépend fortement des contextes locaux et des enjeux en lice. *La gouvernance s'entend comme un processus de coordination d'acteurs...pour atteindre des buts discutés et atteints collectivement*<sup>41</sup>.

Les acteurs extérieurs l'évoquent sans ambiguïté dans les entretiens :

- *l'influence politique est prégnante et le clientélisme électoral pèse sur les stratégies d'acteurs*<sup>42</sup>
- *pas de posture partisane*<sup>43</sup>
- *il faut que le technicien soit plus fort que le politique politicien*<sup>44</sup>
- *il y a un jeu des acteurs en fonction de la gouvernance politique*<sup>45</sup>

---

<sup>41</sup> LASCOUMES P., Le GALES P. (2009), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll.128 p.21

<sup>42</sup> Compte rendu d'entretien N°2

<sup>43</sup> Compte rendu d'entretien N°3

<sup>44</sup> Compte rendu d'entretien N°5

<sup>45</sup> Compte rendu d'entretien N°6

L'action publique est bien une pratique de pouvoir dans laquelle il faut veiller à ne pas confondre finalité et objectif. Le premier ne se mesure pas, il énonce une intentionnalité, contrairement au second.

### **III. De l'imaginaire à la réalité**

La politique des banlieues est arrivée à maturité dans les années 1980. C'est également dans les années 1980 que l'action publique se transforme et met l'accent sur des actions territorialisées. L'Etat souverain, l'Etat tutélaire, l'Etat contrôleur évolue. La politique de la ville est un bon exemple de cette mutation. On pourrait penser que la décentralisation soit à l'origine de ce phénomène, tout comme l'essoufflement de la croissance et la montée du chômage à la sortie du choc pétrolier de 1973, comme si ces éléments avaient eu raison du centralisme étatique.

JP GAUDIN attribue cette évolution à trois phénomènes concomitants :

- La montée du libéralisme économique avec l'apparition de courant néolibéral dans les choix politiques de la France
- La construction européenne et sa production de normes
- La décentralisation

Cela modifie profondément la décision publique. Le jeu des coopérations s'en trouve bouleversé. Nous ne sommes plus dans une logique verticale de la décision hégémonique de l'Etat. Nous nous trouvons dans la confrontation de mondes multiples où les protagonistes sont tout à la fois partenaires et concurrents.

L'acception de la gouvernance dans ce contexte s'entendra: *A cette situation correspondraient une façon concertée de gouverner et un art indirect de coordonner...la « gouvernance »*<sup>46</sup>.

---

<sup>46</sup> GAUDIN J.P. (2007), 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, *Gouverner par contrat*, Paris, Ed. Sciences Po Les Presses, Coll. Références p.10.

Cette définition interroge aussi la notion de gouvernabilité et pose la question de qui exerce le pouvoir et de quelle manière.

Elle met en opposition l'ordre et le désordre. L'ordre étant ici défini par la volonté politique où l'Etat en serait l'incarnation. La politique de la ville, basée sur des variables d'ajustement, permettant la prise en compte de la réalité locale, exemplifie la transformation de l'action publique dans sa capacité d'autorégulation.

Cette évolution signe l'avènement du sujet stratège, du choix rationnel, de l'*accountability* et de la gouvernance.

Cela laisse la place à la négociation partenariale, à la *négociation explicite* (selon l'expression de JP Gaudin). Nous l'aborderons comme modèle explicatif de la régulation partenariale dans le contexte de la décentralisation qui légalement place l'Etat et les collectivités territoriales au même niveau.

Qu'en est-il concrètement ?

L'empreinte du modèle centre/périphérie est très fortement intériorisée par les élus locaux. Presque trente ans après l'acte I de la décentralisation, l'approche moniste de l'Etat est encore très puissante. Le pouvoir local se place dans une posture qui n'est plus la sienne, celle d'être encore sous tutelle, comme si la commune n'était encore qu'un pouvoir *périphérique*.

La mise en œuvre du CUCS s'effectue dans ce contexte. L'Etat est représenté par le Préfet à la ville. Cette croyance peut laisser supposer que les communes sont en déficit de compétences et d'expertises, qu'elles raisonnent toujours en logiques sectorielles et logique de guichet vis-à-vis de l'Etat. Si on pousse le raisonnement, on peut même aller jusqu'à dire que les fonctionnaires territoriaux seraient en situation d'infériorité vis-à-vis des fonctionnaires de l'Etat.

L'exemple du délégué du Préfet est illustratif : il n'y a pas de chef de projet pour le CUCS de la commune de Sorgues. L'Etat ne finance pas d'équipe opérationnelle pour ce dispositif. La commune a fait le choix d'une organisation où le CUCS est piloté techniquement au sein du service Proximité et Cohésion. Un agent à mi-temps exerce la fonction de coordination sous la responsabilité du chef de service que je suis.

Les délégués du préfet ont été mis en place pour restaurer l'autorité de l'Etat au sein des quartiers sensibles et faire l'évaluation des actions menées.

Lors de l'interview menée pour l'élaboration de ce mémoire, le délégué du préfet m'interroge sur l'avancée de l'évaluation du CUCS de la commune.

Cette situation révèle une des facettes de la  *négociation explicite*  : l'injonction paradoxale et le passager clandestin (Crozier et Friedberg, 1977).

L'Etat ne serait-il pas devenu le passager clandestin des collectivités territoriales ?

Effectivement, l'inconscient collectif est très ancré culturellement dans la fonction d'un Etat centralisateur de l'ensemble des pouvoirs. Localement, on observe plusieurs postures de la part des collectivités territoriales, elles évoluent au gré des jeux et des enjeux politiques. La commune de Sorgues est relativement soumise au pouvoir de l'Etat. Le Département, d'obédience opposée au pouvoir central en place, est sur le registre de l'opposition<sup>47</sup>. La Région quant à elle, depuis 2011, ignore la politique de la ville et continue à financer l'ensemble des actions dans le registre du droit commun s'inscrivant dans  *une volonté politique de rupture politique contractuelle avec l'Etat* <sup>48</sup>.

Tout cela montre bien que  *les élus locaux sont sous la pression des électeurs. Sans remettre en cause les effets bénéfiques de la décentralisation, la proximité a ses limites* <sup>49</sup>.

Malgré cela, la politique de la ville continue à produire des effets sur le territoire dévolu. Cependant, l'utilisateur bénéficiaire de l'action ne peut pas être réduit au  *territoire* . Il doit être au centre de cette action politique locale.

La territorialité, la transversalité : principes structurels de l'action publique s'inscrivent dans une évolution de la gestion par les  *politics* . La décentralisation accentue le passage d'une logique de gouvernement à une logique de gouvernance, en plaçant au centre du système, l' élu local.

Ce passage se traduit par la déclinaison de politiques plus incitatives et moins prescriptives. Néanmoins l'Etat jacobin continue à exister dans ce que Jacques DONZELOT nomme le gouvernement à distance. La restauration de l'autorité de l'Etat se traduit par l'action à distance.

---

<sup>47</sup> Pour mémoire n'est pas signataire du CUCS.

<sup>48</sup> Compte rendu d'entretien n°3

<sup>49</sup> Compte rendu d'entretien n°2

Les délégués du préfet sont en charge de l'évaluation de la politique de la ville. Ils doivent donc réalimenter l'Etat souverain, garant de la cohésion sociale par leurs analyses, leurs prescriptions. En posture d'experts ils se doivent « de faire remonter » les éléments de contexte. Ils devraient être en capacité de faire des propositions qui permettraient de réécrire cette politique publique en fonction de son évolution.

Cette garantie doit pouvoir s'exprimer dans la maîtrise du fait générateur de la mise en place de la politique de la ville, à savoir, la prévention des émeutes dans les quartiers. La paix sociale est bien l'enjeu de cette action publique.

L'actualité ne donne pas forcément raison à ce modèle. Les CUCS ont été prolongés, sans évaluation réelle de leur efficacité jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant, en avril 2011 des territoires ont été choisis<sup>50</sup> pour expérimenter des contrats « nouvelle génération ». L'expérimentation porte sur une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques sur les quartiers prioritaires. Cela renforce l'approche partenariale. A l'issue de l'évaluation menée, les bonnes pratiques seront dégagées pour être généralisées et modélisées dans le cadre des contrats qui verront le jour en 2015.

Cette démarche illustre la confusion dans les logiques du *top down* et du *bottom up*. C'est bien dans la mise en œuvre que s'exercerait le changement qui représente le fondement de l'action publique.

L'analyse des politiques publiques met en évidence la déconstruction de l'Etat depuis trente ans. Cette déconstruction s'appelle la décentralisation, acte I et II. Elle a développé des processus de négociation, de concertation qui sont aujourd'hui caractéristiques d'une action publique et de l'exercice de cette dernière. La gouvernance est une nouvelle forme d'exercice d'un pouvoir local discrétionnaire où l'Etat et les collectivités locales essaient de créer les conditions d'un arrangement entre les parties.

Est-ce à dire comme Emmanuel NEGRIER<sup>51</sup> que *le problème n'est pas seulement celui du passage de l'ordre local à l'ordre global...mais celui du rapport entre ordre social et ordre politique ?*

---

<sup>50</sup> Ces expérimentations concernent 33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements

<sup>51</sup> NEGRIER E. (1995) *Sortir du SAC ? Analyse organisationnelle et politiques publiques : "Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée"* : Erhard Friedberg. In: Pôle Sud, N°2 - . pp. 195-202. , p.198

Cela conforte bien l'idée, que, comme la somme des intérêts particuliers ne traduit pas l'intérêt général, celle du passage de l'ordre local à l'ordre global n'est pas non plus la somme des systèmes d'ordre locaux en lice.

La notion de *justification* dans le sens de Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT<sup>52</sup> éprouve elle aussi la relation du local au général en introduisant le *principe supérieur commun* comme socle de la recherche des accords et des compromis.

L'élaboration des politiques publiques obéit à un processus qui met en lumière l'émergence d'un problème public, son inscription à l'agenda politique et les discours qui l'entourent tenus par les politiques, les experts et les groupes d'influence. Elles *mobilisent des valeurs, des principes, des représentations, des paradigmes*<sup>53</sup>. Les archétypes, mis en valeur à travers l'analyse des entretiens, renvoient pour chacun à un modèle de cité. La cité, selon les auteurs, rend compte des situations où les acteurs cherchent à produire ensemble des accords légitimes pour régler la dispute. Elles sont des principes d'ordonnement. L'idéal-type de l'expert assis sur les échanges et les services, repose sur la cité marchande qui traite de la question sociale dans laquelle l'intérêt des particuliers est mis en rapport avec l'intérêt de tous. La figure du praticien renvoie à la cité industrielle où l'efficacité, la performance sont le socle de la rationalité instrumentale. Le philosophe, quant à lui s'inspire du monde civique où la paix sociale repose sur la solidarité, comme résultante de la volonté générale. Enfin, le gestionnaire public s'inquiétera de l'opinion de la doctrine, du protocole, de la communication permettant l'accord dans le monde politique.

Les politiques publiques déterminent les formes d'actions collectives en fonction du problème que l'on souhaite résoudre, de la finalité et de l'objectif à atteindre, du choix des moyens à mettre en œuvre. Elles représentent l'organisation d'un système permettant la résolution du ou des problèmes. Cette résolution est déterminée par les concepts mobilisés qui vont l'orienter. La politique de cohésion sociale instrumentalise le lien social comme vecteur de la paix sociale. La solidarité représente celui de la lutte contre les exclusions

---

<sup>52</sup> BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification les économies de la grandeur*, Paris, Ed. Gallimard, Coll.nrf essais

<sup>53</sup> Caisse d'allocations familiales, (Janvier-Février 2010), *Comment fabriquer une politique sociale*, Informations Sociales Robert LAFORE, p.4

dans la recherche d'équité territoriale et de redistribution des ressources locales. La participation des habitants est le moyen affiché de l'action.

La construction de la politique de la ville date des années 1980. Cette période correspond à l'arrivée de la gauche au pouvoir. C'est également la mise en place des premières lois de décentralisation. Le contexte d'inscription de l'action publique a toute son importance. Son adaptation à l'épreuve du quotidien en dépend.

L'hypothèse émise reposait sur le principe d'un *top down* qui ne s'intéressait plus à la problématique de la politique de la ville. Malgré ce désintérêt, cette politique publique continuait à produire des effets au plan local. L'intérêt des acteurs fondait cette mise en œuvre locale en l'absence de volonté politique affichée.

La mise à l'épreuve de cette hypothèse infirme partiellement cette acception. L'analyse des données produites montre que l'approche par les stratégies d'acteurs ne suffit pas à expliquer les résultats obtenus.

Dire que le consensus n'existe pas consisterait à affirmer que la traduction politique de la gouvernance n'est pas possible. *Le terme « gouvernance » s'efforce de rendre compte des problèmes de coordination que pose une telle diversification des acteurs, des scènes et des formes d'interaction*<sup>54</sup>

Le terme de consensus n'est pas approprié à notre observation. C'est plutôt la recherche d'un accord qui rend l'échange possible. Cette recherche s'effectue bien dans le cercle des acteurs endogènes et exogènes interrogés. Ils définissent les règles du jeu de la mise en œuvre de l'action. Aborder l'aspect financier du dispositif montre que les outils prennent le pas sur les valeurs. Une vigilance particulière doit être apportée pour maintenir et donner du sens aux actions.

La mise en lumière des idéaux-types ouvre la voie à l'approche structurelle du phénomène observé. La dynamique des systèmes d'ordre locaux que révèle l'angle d'analyse par le niveau *bottom up* est plus explicatif du maintien d'une politique de la ville qu'une lecture *top down* de cette dernière.

---

<sup>54</sup> LASCOUMES P., Le GALES P. (2009), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll.128 p.110

## CONCLUSION

L'opérationnalisation du CUCS de la commune de Sorgues fonctionne en « *régie* ». Ce mode de gestion permet à la commune de faire exécuter des missions pour son compte selon la procédure en vigueur dans le code des marchés publics. Le mode conventionnel permet le mandatement de prestataires pour l'exécution de projets cofinancés dont le porteur est la ville. Cette dernière maîtrise la mise en œuvre. La majorité des actions est donc portée par le service Proximité et Cohésion de la ville.

Le service instruit également le programme d'actions et il y a peu d'opérateurs extérieurs porteurs de projets. Toute la difficulté réside dans la mise en œuvre de l'évaluation aussi bien des besoins que des solutions appropriées.

L'animation du service repose sur les qualités intrinsèques du responsable à travers ses fonctions de cadre développeur et de cadre manager.

Ce travail de recherche m'a permis de me rendre compte de cette posture particulière. L'ingénierie sociale relève bien d'un exercice quotidien pour lequel des compétences et des savoirs sont indispensables.

La politique de la ville est une politique qui a opéré ses changements au fil des épisodes de violences urbaines. Chargée de traiter les problèmes des jeunes issus de l'immigration dans les quartiers, elle a montré ses limites. Les approches analytiques qu'offrent le *top down* et le *bottom up* permettent, à travers la conception et la décision pour l'une et par les réalités de mise en œuvre et d'appropriation pour l'autre, d'appréhender la complexité de ce système.

A la question : « *pourquoi, alors même que la politique de la ville semble être ignorée au niveau national, elle continue à polariser un nombre important d'acteurs au niveau local* », l'hypothèse soutenue mettait en scène le SIVOM : « *syndicat d'intérêts variables à objectifs multiples* ». Le système local se construirait par agrégat d'intérêts particuliers.

Le travail de recherche a mis en valeur une double démarche :

- Celles des acteurs.

Le travail de catégorisation a montré que la distinction entre les acteurs endogènes et exogènes pouvait avoir du sens et être une donnée explicative à part entière. Même si l'échantillon choisi avait ses limites, il a permis d'ouvrir sur :

- Celle de l'approche par les structures.

Les systèmes d'ordre locaux ont révélé que l'angle d'analyse du *bottom up* a fait émerger une théorie de la praxis. Les archétypes du Politique, de l'Expert, du Gestionnaire public et du Praticien se retrouvent dans les deux groupes d'acteurs à répartition signifiante pour pouvoir en établir une synthèse à partir de laquelle a pu être élaborée la relation avec le *top down*.

Cette double approche n'est pas exclusive. La réalité n'est pas aussi duelle, ni caricaturale. D'autres facteurs viennent en collusion à ce système d'ordre local. J'aurai pu compléter ou aborder la thématique sous un angle théorique autre que celui de la sociologie de l'action publique.

La sociologie pragmatique explique entre autre l'importance des *actants* dans l'analyse des systèmes. Cela peut-être une autre grille de lecture pertinente pour le sujet traité. Cette théorie de l'acteur-réseau<sup>55</sup> prend en compte dans son analyse, les humains, les objets, les discours, c'est-à-dire tout ce qui influence la relation et permet l'équilibre et le fonctionnement du système. Cette approche est également explicative dans la mise en œuvre de l'accord, du contrat.

Cet accord, selon la théorie des conventions, met en jeu le principe supérieur commun qui avec l'ordre sont les deux exigences majeures du modèle de la cité. Dans ce paradigme le partenariat traduit la relation et les enjeux entre accord et discord.

---

<sup>55</sup>.AKRICH M., .CALLON M, .LATOUR B (2006) *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris, Ed. Presses des mines, Coll. Sciences sociales

Lorsque l'Etat met en place les CUCS expérimentaux en focalisant sur la nécessité absolue de :

- Renforcer le partenariat. De quoi s'agit-il ?
- Impliquer les acteurs locaux. De quoi s'agit-il ?
- Vouloir modéliser les bonnes pratiques issues de cette expérimentation comme cadre directif des contrats nouvelle génération en 2015. De quoi s'agit-il ?
- Décliner les actions à travers les trois priorités que sont: l'éducation, l'emploi, la sécurité. De quoi s'agit-il ?

Ces thématiques ne sont en rien de l'exclusive des quartiers prioritaires. Pourtant, elles sont présentées comme pouvant être la réponse aux maux soulevés depuis plus de trente ans sur les territoires *à problèmes*.

Je suis partie du postulat que la politique de la ville était ignorée par le *top down*. J'aurai aussi pu dire d'emblée que cette politique publique était en jachère, que c'était une politique silencieuse, malgré le bruit des émeutes.

Cette action publique se veut être dérogatoire au droit commun dans le but de réduire les écarts de traitement d'un territoire identifié en difficulté par rapport à celui de la commune.

Que dire de cette dichotomie récurrente entre le droit spécifique et le droit commun. *Aujourd'hui, la mobilisation du droit commun dans les quartiers n'est pas suffisante*<sup>56</sup>.

Cette affirmation est tautologique. Effectivement, qu'est ce que le droit spécifique en opposition à ce droit commun ? Quelle différence ?

La politique de la ville, politique territorialisée dont la porte d'entrée est le quartier, croise les politiques dites sectorielles qui sont mises en place au profit : des jeunes, des parents, des chômeurs, des vieux, des handicapés...

Il s'agit bien de mettre en œuvre à partir de procédures contractuelles, une politique publique en donnant aux élus locaux des outils .Cette expérimentation doit permettre d'arriver à un accord élaboré à partir des expériences du terrain, dans le but de modéliser *les bonnes pratiques*.

---

<sup>56</sup> Discours de M.M.LEROY, Ministre de la ville, chargé du Grand Paris, le 19 Avril 2011, lors du lancement des CUCS expérimentaux.

La gouvernance par les instruments, par les finances fausse le débat qu'engendre cette politique publique.

Le temps de la ville est plus long que celui des échéances électorales.

Ce qui pose problème dans cette dualité, c'est le temps de l'action, qui lorsqu'il est ramené au temps électoral, est amputé de temps.

Les praticiens se trouvent ainsi dans une double contrainte : opérationnaliser les projets, rendre efficiente les opérations dans un temps inapproprié.

Comment dans cette dimension temporelle sortir de ce paradoxe ?

C'est une vraie question et c'est certainement *LA* question fondamentale à poser à propos de la politique de la ville.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- AKRICH M., .CALLON M, .LATOUR B (2006) *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris, Ed. Presses des mines, Coll. Sciences sociales
- AMBLARD H., BERNOUX-GILLES P. (1996), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Ed. Seuil
- ANDERSON A. (1998), *Politiques de la ville : de la zone au territoire*, Paris, Ed. La Découverte et Syros
- ARONDEL-ROHAUT M., ARONDEL PH. (2007), *Gouvernance Une démocratie sans le peuple*, Paris, Ed.Ellipses
- AUTES M. (2004), *Les paradoxes du travail social* 2<sup>e</sup>édition, Paris Ed.Dunod
- BËUF J.L. MAGNAN M. (2004), *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, Ed. La Documentation Française, Coll. Découverte de la vie publique.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification les économies de la grandeur*, Paris, Ed. Gallimard, Coll.nrf essais
- CHALINE C. (2010), 10<sup>e</sup> édition, *Les politiques de la ville*, Paris, Ed.PUF, coll. Que sais-je ?
- CHAUVIÈRE M. (2004), *Le travail social dans l'action publique*, Paris, Ed.Dunod
- CROZIER M, .FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Ed. Seuil, Coll. Points essais.
- DONZELOT J., (2006), *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?* Paris, Ed. Seuil, coll. Essais
- DUBET F. (2002) *Le déclin de l'institution*, Paris, Ed. Seuil,
- FOUDRIAT M. (2005), *Sociologie des organisations*, Paris, Ed. Pearson Education France

- FREGE X. (1986) *La Décentralisation*, Paris, Ed. La Découverte Coll. Repères
- GAUDIN J.P. (2007), 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, *Gouverner par contrat*, Paris, Ed. Sciences Po Les Presses, Coll. Références
- GAULEJAC (de) V., BONETTI M., FRAISSE J(1989). *L'Ingénierie sociale*, Paris, Ed. Alternatives sociales, Coll. Syros alternatives
- GAULEJAC (de) V. (2005) *La société malade de gestion*, Paris, Ed. Seuil
- HERICHON E. (1983), *La décentralisation*, Paris, Ed. Hatier
- ION J. (2005), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Ed. Dunod
- ION J. (2005), *Le travail social en débat(s)*, Paris, Ed. La Découverte
- LASCOUMES P., Le GALES P. (2009), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Ed. Armand Colin, Coll.128
- LYET P. (2010), *L'institution incertaine du partenariat*, Paris, Ed. L'Harmattan, Coll. ; Logiques Sociales
- MOLENAT X., (2009) *La Sociologie, Histoire, Idées, Courants*, Paris, Ed. Sciences Humaines
- MULLER P. (2003) *Les Politiques Publiques*, Paris Ed. PUF, coll. Que sais-je ?
- MUSSO P. (2003), *Critique des réseaux*, Paris, Ed. Presses Universitaires de France, Coll. La politique éclatée
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L. (2006) ,3<sup>e</sup> édition, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed. Dunod.
- TYMEN J., NOGUES H. (1988) *Action sociale et Décentralisation*, Paris Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales
- VALTRIANI P. (1999), *Les politiques sociales en France*, Paris, Ed, Hachette
- WEBER M. (1965) [Essais sur la théorie de la science](#), Paris, Ed. Plon

## **REVUES**

CABIN P. (coord.)(1999), *Les Organisations –Etat des savoirs*, Revue Sciences humaines

Caisse d’allocations familiales, (Janvier-Février 2010), *Comment fabriquer une politique sociale*, Informations Sociales

DANCERT P., ARNAUD A. (2001), *Mettre en œuvre la Politique de la Ville*, Voiron, Ed. La lettre du Cadre Territorial, Coll. Dossier d’Experts

## **ARTICLES**

NEGRIER E. *Sortir du SAC ? Analyse organisationnelle et politiques publiques : "Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée"* : Erhard Friedberg. In: Pôle Sud, N°2 - 1995. pp. 195-202.

## **RAPPORTS PUBLICS**

BONNEMAISON G. (1982), *Face à la délinquance : prévention, répression et solidarité*, Paris, La Documentation française

DUBEDOUT H. (1982), *Ensemble refaire la ville*, Paris, La Documentation Française

SCHWARTZ B., (1981), *L’insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation française

## **TEXTES OFFICIELS**

Loi n°90-449 du 31 Mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement

Loi n°91-429 du 13 Mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et un fonds de solidarité des communes de la région d’Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le code des communes

Loi N°91-662 du 13 Juillet 1991 d’orientation pour la ville

Loi n°95-115 du 4 Février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

Loi n°96-987 du 14 Novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville

Loi n°98-657 du 29 Juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Loi n°99-533 du 25 Juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

Loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Loi n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

Loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

Loi n°2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

Décret n° 2005-1387 du 8 Novembre 2005 relatif à la déclaration de l'état d'urgence

Décret n°2005-1621 du 22 Décembre 2005 relatif à l'institution

Loi n°2006-396 du 31 Mars 2006 pour l'égalité des chances

Circulaire du 24 Mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale

Circulaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 relative à la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale

Circulaire du 8 Novembre 2010 relative à la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale en 2011

## **SITES INTERNET**

[www.insee.fr](http://www.insee.fr) / [www.efficacity.com](http://www.efficacity.com)

## TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

N° 1 DONNEES CUCS COMUNE DE SORGUES

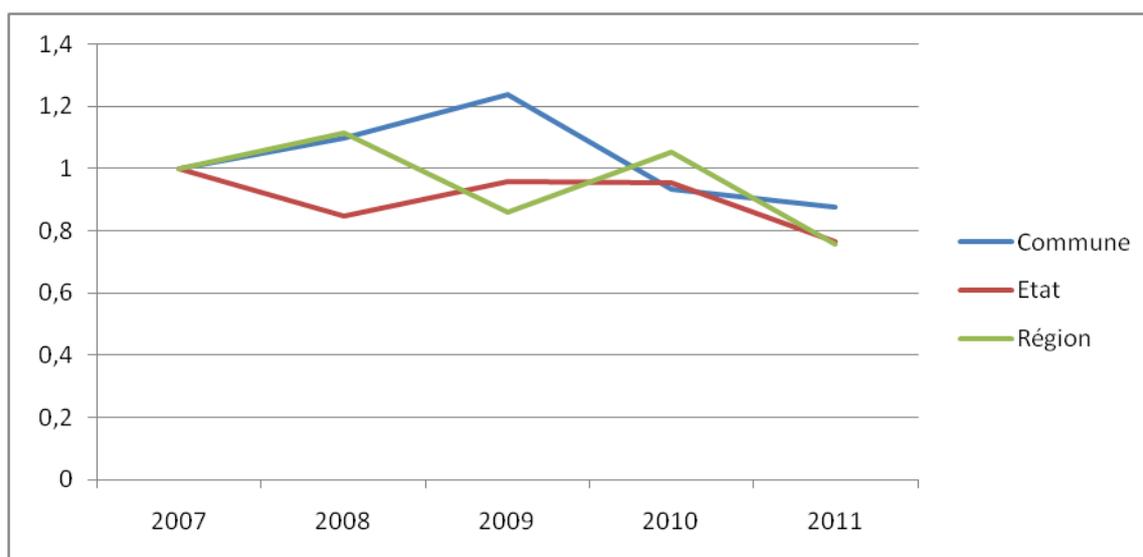
N°2 EVOLUTION DSU COMUNE DE SORGUES

N°3 TABLEAU N° 1 LES ACTEURS EXTERIEURS

N°4 TABLEAU N°2 LES ACTEURS ENDOGENES

## N°1 : DONNEES CUCS COMMUNE DE SORGUES

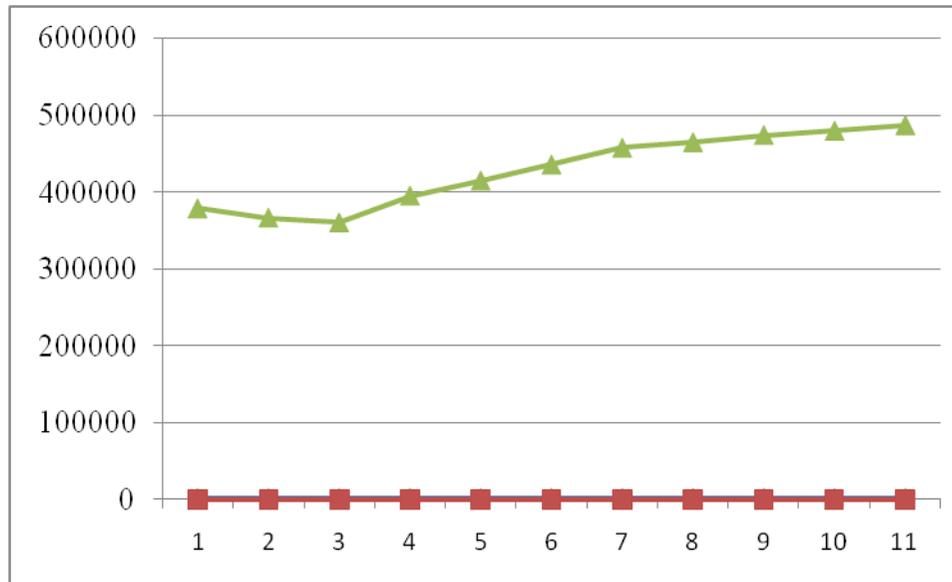
	2007	2008	2009	2010	2011
Commune	460 579 €	506 490 €	626 876 €	584 258 €	512 918 €
Etat	93700	79200	75900	72400	55 420 €
Région	60150	67000	57500	60600	45900



	2007	2008	2009	2010	2011
Commune	1	1,09968105	1,23768683	0,93201526	0,87789641
Etat	1	0,8452508	0,95833333	0,95388669	0,76546961
Région	1	1,11388196	0,85820896	1,05391304	0,75742574

N°2 : EVOLUTION DSU COMMUNE DE SORGUES

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
378 382 €	366 415 €	360 109 €	394 979 €	414 728 €	435 464 €	457 237 €	464 553 €	473 844 €	479 530 €	486 723 €



N°3 : Tableau 1: Les acteurs extérieurs

Définition	Enjeux	Objectifs	Résultats	Partenariat	Pour conclure
<p>Retour de l'Etat dans les quartiers prioritaires Dispositif temporaire. Dispositif mis en place pour des populations fragilisées. Intervention sur un territoire défini à partir d'un agrégat de difficultés pour réduire des écarts Méthode de travail Ramener vers le droit commun les publics des quartiers prioritaires Mise en place de réseaux Coordination Développement social local durable Réparer les erreurs du passé en remettant de l'ordre dans le paysage urbain. Outil de mise en œuvre d'actions sur un territoire défini Accompagner la ville sur du DSL Officialisation d'un partenariat local existant Les acteurs grâce au dispositif se mettent autour de la table Repérage de problématiques</p>	<p>Cohésion sociale Lutte contre les inégalités Lutte contre la marginalisation Lien social Vivre ensemble Mixité Accès au droit commun Réduction des écarts Tranquillité et de sécurité publique Territorial Développement social local durable Partager des objectifs Cohérence d'intervention Efficacité des financements publics Coopération Connaissance des politiques des partenaires Prise en compte des allocataires Repérage de problématiques et mise en œuvre des solutions appropriées Expérimentation Jeu des acteurs (politique)</p>	<p>Définis par l'Etat, le CIV Continuité des grands projets urbains Assurer un même niveau de vie Epanouissement du public Prévention axée sur le public jeune Apport de plus value aux actions Prise en compte de la parole de l'habitant Rentrer dans le partenariat Accompagner les villes Apporter un service à la population agricole Améliorer ce service Travailler l'image des travailleurs agricoles</p>	<p>Réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et la commune Positifs et mesurables Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers Participation des habitants Donner de la perspective aux publics cibles Dynamiser le tissu associatif Croisement et complémentarité des politiques publiques Eviter le clientélisme politique Retissage du lien social Difficiles à mesurer Prise de conscience mutuelle Respect de l'environnement et de l'autre Plus value pour les familles allocataires Evaluation, Innovation Travailler la parentalité, l'autonomie Appliquer le plan de la MSA</p>	<p>Mise en commun de compétences au service d'un projet à travers un diagnostic partagé Partage d'un socle de valeurs Travailler en commun au service d'un objectif Trouver le dénominateur commun pour travailler ensemble Nécessite une coordination Mise en place d'actions complémentaires Capacité à travailler ensemble au profit des publics Capacité à se parler Lâcher prise sans posture partisane Clientélisme politique pèse sur les stratégies d'acteurs Partage d'objectifs communs Partage d'outils Mutualisation des moyens pour mise en œuvre d'un projet Coproductio Coconstruction Coopération</p>	<p>La politique de la ville s'inscrit dans la durée C'est un devoir de solidarité de cohésion sociale A un impact financier pour l'Etat Redonner de l'espoir Travailler le partenariat y compris entre les services de l'Etat Retrouver le sens pour retisser du lien social Redevenir militant de la cause Remettre en place le partenariat C'est une façon de travailler innovante qui représente l'avenir Il y a trop de confusion entre l'approche politique et technique Coopération Complémentarité Pour optimiser les financements la commune doit clairement fixer ses objectifs Confiance et continuité</p>

N°4 : Tableau 2 : Les acteurs endogènes

Définition	Enjeux	Objectifs	Résultats	Partenariat	Pour conclure
<p>Dispositif qui met en scène plusieurs acteurs</p> <p>Transversalité</p> <p>Croisement de plusieurs politiques</p> <p>Publiques</p> <p>Traite de l'aménagement urbain et du bien vivre ensemble</p> <p>Prise de conscience des besoins des publics</p> <p>S'occuper des publics des quartiers prioritaires pour les intégrer dans la ville</p> <p>Dispositif juridique</p> <p>Réduire les écarts Réduire des inégalités par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures</p> <p>Permet d'avoir des financements</p> <p>Méthode de travail particulière, innovante</p> <p>Approche partenariale et financement croisé mobilisant les acteurs locaux</p> <p>Recréer du lien social</p> <p>Lutter contre le sentiment d'exclusion</p> <p>Prendre en compte le citoyen d'un territoire dans sa globalité pour l'intégrer dans la ville</p>	<p>Educatifs en direction de la jeunesse</p> <p>Outil de coordination et de prévention</p> <p>Réponses à des problèmes</p> <p>Consultation des habitants</p> <p>Acheter une certaine paix sociale</p> <p>Cohésion sociale</p> <p>Brassage des publics</p> <p>Mixité sociale</p> <p>Prévenir le communautarisme</p> <p>Eviter la montée de l'extrémisme</p> <p>Vivre ensemble</p> <p>Lutter contre les exclusions</p> <p>Accès aux services publics</p> <p>Egalité des chances</p> <p>Intégrer l'ensemble des habitants d'une ville</p> <p>Eviter la fracture sociale</p> <p>Lutter contre la pauvreté</p> <p>Mettre autour de la table des acteurs</p> <p>Faire un diagnostic partagé</p>	<p>Améliorer l'image de la commune</p> <p>Bien vivre ensemble Faire société</p> <p>Partager les objectifs avec la population</p> <p>Amener les publics vers le droit commun</p> <p>Lutter contre le sentiment d'insécurité</p> <p>Apprendre les règles de vie en collectivité</p> <p>Développer la citoyenneté</p> <p>Sortir de la fatalité</p> <p>Réduire le sentiment d'inégalité, d'infériorité</p> <p>Lutter contre l'isolement</p> <p>Rendre les publics acteurs</p> <p>Educatif par rapport aux enfants en permettant à des familles économiquement faibles d'accéder à l'offre de loisirs</p> <p>Vérifier que les projets proposés répondent aux normes du contrat</p> <p>Accompagnement des opérateurs</p>	<p>Evaluation dans le temps, l'effet n'est pas immédiat</p> <p>Importance des bilans pour permettre aux politiques d'avoir des repères</p> <p>Autonomie des publics</p> <p>Avoir des gens citoyens</p> <p>Travailler la transversalité avec d'autres politiques publiques</p> <p>Pour la population bien être dans leur environnement</p> <p>Cohérence d'intervention de l'ensemble des domaines et des actions menés sur la commune</p> <p>Elargir le débat pour réfléchir la ville</p> <p>Instance de partage</p> <p>Pérenniser les actions positives</p> <p>Emergence de solidarité, d'actions autonomes</p> <p>Réappropriation de droit commun</p> <p>Appartenance à la cité</p> <p>Respect d'autrui</p> <p>Mieux vivre ensemble</p> <p>Limiter les dégâts d'une fracture sociale</p>	<p>Financier avec les partenaires qui doivent respecter l'expertise locale</p> <p>Espace d'échange et de concertation avec la population</p> <p>Les objectifs de la commune doivent être clairs, cela facilite le partenariat</p> <p>Travail d'égal à égal</p> <p>Partage d'un constat</p> <p>Partage de valeurs</p> <p>Déterminer des objectifs et mettre en place un plan d'actions</p> <p>Dialoguer, échanger, Coordination du partenariat se fait par le maire</p> <p>Le partenariat se formalise, différent du réseau</p> <p>Construire ensemble une vue commune sur les sujets abordés</p> <p>Partager le projet</p> <p>Dépend de la volonté des acteurs</p> <p>Repose sur la confiance</p> <p>Permet la mise en œuvre des actions</p> <p>Permet de toucher un plus grand nombre de publics</p> <p>Avoir du lien</p> <p>Permet de réfléchir les projets en amont</p>	<p>Cette politique est au cœur de ce qu'il doit se faire sur une ville</p> <p>Politique transversale</p> <p>Garder les objectifs politiques fixés</p> <p>Respect des habitants</p> <p>Tenir ses promesses</p> <p>La laïcité est le fil conducteur</p> <p>Politique qui hésite entre deux pôles, l'urbain et le social</p> <p>L'approche croisée des problématiques permet de travailler en transversalité</p> <p>A permis de décloisonner les services municipaux</p> <p>Alibi car il n'y a plus de moyens</p> <p>Problématique de lisibilité</p> <p>Permet au quotidien d'éviter des conflits</p> <p>C'est une bouffée d'oxygène dans les quartiers prioritaires</p> <p>S'il n'y avait pas de moyens où en serait-on ?</p> <p>Importance de lieux d'échange et de débat</p>

# TABLE DES MATIERES

<b><u>REMERCIEMENTS</u></b>	p.3
<b><u>SOMMAIRE</u></b>	p.4
<b><u>TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</u></b>	p.5
<b><u>INTRODUCTION</u></b>	p.7
<b><u>LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE POLITIQUE PARTICULIERE</u></b>	
I <u>La Politique de la Ville : Bref historique</u>	p.14
A. <i>Les prémices de la Politique de la ville</i>	p.14
B. <i>Les fondations de la Politique de la Ville</i>	p.16
C. <i>La Politique de la Ville, une politique publique spécifique</i>	p.18
D. <i>Le socle juridique de la Politique de la Ville</i>	p.21
II <u>Le CUCS de la Commune de Sorgues</u>	p.24
A. <i>Données du territoire de Sorgues</i>	p.24
• Les données démographiques de Sorgues	p.24
• Les revenus des habitants de Sorgues	p.25
• Le logement à Sorgues	p.25
• La vie économique de Sorgues	p.27
B. <i>De la nécessité de la mise ne place de politiques contractuelles         sur la commune de Sorgues</i>	p.29
C. <i>Le cadrage financier du dispositif</i>	p.35

<i>D. Le CUCS, un dispositif, un outil</i>	p.38
<b><u>METHODOLOGIE</u></b>	
<u>I La Méthode Choisie</u>	p.42
<u>II Les compte rendus d'entretien</u>	p.44
<b><u>LA POLITIQUE DE LA VILLE, UNE GOUVERNANCE PAR CONTRAT</u></b>	
<u>I Les intérêts : socle d'un système</u>	p.82
<u>II Les systèmes d'ordre locaux</u>	p.90
<u>III De l'imaginaire à la réalité</u>	p.93
<b><u>CONCLUSION</u></b>	p. 99
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	p.103
<b><u>TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX</u></b>	p.107
<b><u>TABLE DES MATIERES</u></b>	p.112
<b><u>ANNEXES</u></b>	p.114

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 CUCS 2007-2009	32p.
ANNEXE N° 2 Avenant n°1 au CUCS de Sorgues 2007-2009	4p.
ANNEXE N° 3 Liste des ministres de la ville	1p.



# Contrat Urbain de Cohésion sociale

2007-2009

# SOMMAIRE

<b>I. Diagnostic territorial des quartiers prioritaires .....</b>	<b>5</b>
A. Des quartiers où prédomine un habitat social collectif.....	5
B. Leurs principales caractéristiques démographiques .....	8
C. L'emploi et les ressources .....	12
D. Le logement .....	16
E. La répartition de la délinquance par quartier .....	19
F. Une analyse qualitative des actions engagées et de la situation de ces quartiers... (Agents Locaux de Médiation Sociale...)	20
G. Synthèse .....	24
 <b>II. Projet social et urbain : Objectifs prioritaires .....</b>	<b>30</b>
 <b>III. Projet thématique .....</b>	<b>32</b>
A. Habitat et cadre de vie.....	32
B. Emploi, insertion et développement économique.....	36
C. Prévention et sécurité .....	38
D. Education .....	40
E. Santé.....	42
F. Appartenance, citoyenneté et lutte contre les discriminations.....	44
 <b>IV. Mise en œuvre, modalités de suivi et d'évaluation.....</b>	<b>46</b>
 <b>V. Signataires.....</b>	<b>49</b>
 <b>VI. Annexes .....</b>	<b>51</b>

## Introduction

La ville de Sorgues s'est engagée depuis de nombreuses années dans la Politique de la Ville. Elle cherche ainsi à réduire les écarts qui se creusent entre les populations habitant dans les cités et cumulant des difficultés socio-économiques et ceux résidant dans le parc privé.

C'est ainsi qu'elle avait signé pour la période 2001-2006, une convention d'objectifs politique de la ville.

C'est pour poursuivre ce travail qu'elle s'engage au côté de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires, dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La circulaire du 24 mai 2006 a fixé le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il s'agit d'un contrat d'une durée de trois ans, reconductible. Il est le cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés.

Les quartiers prioritaires identifiés sur la commune de Sorgues sont les Griffons, Establet, Générat et Chaffunes.

Ce CUCS vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces quartiers dans le fonctionnement de la ville, une amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces quartiers.

Il regroupe l'ensemble des dispositifs contractuels existants (Equipe de Réussite Educative, Contrat Local de Sécurité, Projet Educatif Local...).

La circulaire de la DIV du 1<sup>er</sup> février 2007 rappelle les précédentes instructions des 24 mai et 14 septembre 2006 qui affirmaient la priorité de la mobilisation des moyens de droit commun, qu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités locales.

C'est en effet le fondement des financements spécifiques de la politique de la ville.

## I. Diagnostic territorial des quartiers prioritaires

### A. Des quartiers où prédomine un habitat social collectif

#### *Quartier Générat*

Quartier d'habitat social exclusivement, situé à l'entrée sud de la ville.

215 logements gérés par « **Vaucluse Logement** », 199 logements gérés par la « **Société d'Economie Mixte** » de la commune.

Vaucluse Logement a réhabilité 34 logements qui ont été vendus pour favoriser l'accession sociale, ce bâtiment « les centaurées » a été résidentialisé, une seconde tranche de 47 logements est envisagée.

Un niveau social faible, cependant l'état général et les conditions de vie se sont considérablement améliorées depuis environ 5 ans, suite aux actions menées par les bailleurs et la commune.

#### *Quartier Establet*

Quartier d'habitat social exclusivement.

236 logements gérés par **Mistral Habitat**, réhabilités en 1991.

Ce territoire pose de gros problèmes au niveau du bailleur, peu ou pas de collaboration efficace possible, une gestion de proximité laxiste, un état des logements désastreux, des négociations pour la mise en place d'un local d'accompagnement social et d'animation en panne depuis le début du contrat.

En bref, il y a une impossibilité à rassembler les conditions matérielles nécessaires à la mise en place d'actions pertinentes sur la résidence. La situation semble toutefois évoluer puisqu'un logement a été mis à la disposition de la mairie en juillet 2006.

- la **copropriété** verticale, résidence de l'Ouvèze avec 129 logements dont 16 en location. L'accélération des mises en location d'appartements ces dernières années pose quelques inquiétudes par rapport aux familles concernées d'origine majoritairement turque ou d'ex Yougoslavie. Le schéma originel de la problématique « cité des Griffons » reste très présent et il faut rester très attentifs à suivre l'évolution des mises en location sur cette résidence.

Tableau 21 : Données sociales 2005 fournies par certains bailleurs sociaux

	Général SEMI	Général Vaucluse Logement	Chaufaines OPHEM	Chaufaines Nouveau Logis Provençal	Establet Mistral Habitat	Les Griffons SEM (bat K)
Taux de chômage	41.5%	n.c <sup>1</sup>	15%	n.c	10.7%	20%
Taux de familles monoparentales	28%	25.5%	25.5%	n.c	n.c.	1
Taux de familles originaires hors Union européenne	59%	16.6%	21%	n.c	26%	80%
Taux de vacance	3%	3.6%	n.c	1.8%	2%	0
Taux de rotation	3%	9.6%	9%	25.5%	n.c.	0

<sup>1</sup> n.c : données non comptabilisées

### *Les Griffons*

Sur les Griffons, **les familles avec enfants sont largement majoritaires** et les familles monoparentales (9 %) accueillent près de 3 enfants en moyenne.

Alors qu'en moyenne la fréquence de ménages composés de 5 personnes et plus est de 11,62%, ce taux est de 51,5 % aux Griffons.

Les chiffres communiqués par la SEM sur ce quartier doivent être utilisés avec beaucoup de précaution car ils ne représentent qu'un seul bâtiment sur l'ensemble de la copropriété.

Globalement sur ces cités le taux de vacance et de rotation est assez faible. Sur Chaffunes il devrait encore se réduire suite à la réhabilitation qui vient de se terminer et qui améliore la qualité des logements et le cadre de vie.

Le taux de chômage est largement supérieur dans ces quatre quartiers de la ville et il a augmenté beaucoup plus fortement entre 1990 et 1999 que sur le reste de la ville. Il est compris, en 1999, entre 27 et 40.5% dans les cités alors qu'il n'est que de 20.8% sur l'ensemble de la commune.

Tableau 23 : Situation des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2004<sup>2</sup>

	Général	Establet	Chaffûnes	Griffons	Commune
Total DEFM	147	88	83	102	1300
Cat 1	49%	60.2%	59%	58.8%	50.7%
- de 25 ans	31.9%	26.4%	16.3%	31.7%	24.7%
- de 1 ans	82%	79.2%	85.7%	85%	82%

Les demandeurs d'emploi de la catégorie 1 sont **les plus nombreux sur Establet**, puisqu'ils représentent plus de 60% du total des demandeurs d'emplois sur le quartier.

C'est sur les cités **Général et les Griffons** que **les moins de 25 ans** représentent la plus importante part des demandeurs d'emploi, plus de 31%.

Sur les Griffons, l'enquête a permis d'apporter des précisions. Les **chefs de ménages** aux Griffons sont **majoritairement sans activité**. En effet, 38 % se déclarent inactifs et 24 % sont au chômage. Au total, 62 % des chefs de ménages n'ont pas d'activité professionnelle. L'inactivité est encore plus marquée chez les conjoints. En effet, si on cumule les conjoints inactifs et les chômeurs, **moins de 3 % ont une activité professionnelle**.

<sup>2</sup> N.B : Aucune comparaison n'est possible entre les tableaux 18 et 19 car les catégories de demandeurs d'emploi ne sont pas les mêmes.

Sur le quartier des Griffons, les actifs qui travaillent sont majoritairement **ouvriers** (78 %) et **employés** (14 %). Les techniciens, cadres et professions libérales ne sont absolument pas représentés.

Les salaires et retraites sont les deux principales sources de revenus, mais les revenus de substitution ont une place non négligeable pour les résidents des Griffons. Ainsi, **plus du tiers des résidents a pour revenu principal un revenu de substitution** très précaire : indemnité de chômage, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou prestations familiales.

Il ressort des informations fournies par les occupants, que le revenu moyen par personne demeure très peu élevé aux Griffons. En effet, 58 % des habitants disposent de moins de 229€ par mois et par personne présente au foyer, pour vivre.

**L'ensemble de ces données révèle une forte précarité des résidents en matière d'activité ou de revenus.**

Aux Griffons, les visites<sup>4</sup> ont permis de constater que plus du quart des **appartements est en mauvais état** et que les problèmes semblent récurrents (humidité, chauffage insatisfaisant...).

Concernant les locataires, on constate qu'aux Griffons, le nombre moyen des occupants est 1,66 fois supérieur au nombre moyen des occupants des logements HLM situés dans les quartiers très difficiles du Département, classés en Zone Urbaine Sensible (2,91 personnes par logement en HLM sensibles en 1997).

Sur les autres cités, l'indicateur du **nombre moyen de personnes par pièce** nous montre que, même s'il a diminué entre 1990 et 1999, il reste **supérieur à celui de la ville** et est compris entre 0.69 et 1.10

Cette moyenne d'occupation anormale est sans doute un indicateur de la fragilité sociale de la population dont on peut penser qu'elle vit des situations chroniques et collectives de surpeuplement.

Pour les locataires des Griffons, le loyer moyen hors charges est de 230 € en 1998. La notion de loyer hors charges est cependant à considérer avec prudence, au double motif qu'il ne peut y avoir de charges locatives légales aux Griffons, faute de réunion d'Assemblée Générale des copropriétaires ; de plus, certains locataires ont eu du mal à différencier loyer principal et charges.

---

<sup>4</sup> Diagnostic économique et social réalisé par PACT-ARM en 1998

### E. La répartition de la délinquance par quartier

Le **centre ville et la zone commerciale « Auchan »** accueillent de nombreux visiteurs, et concentrent logiquement la **plus grande part des infractions**. Toutefois, les quartiers sont également touchés par ce phénomène.

Tableau 26 : Evolution des crimes et délits par quartier

Années	2003	% par rapport au nombre d'habitants (1999)	2004	% par rapport au nombre d'habitants (1999)	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2006	% par rapport au nombre d'habitants (1999)
Chaffunes	74	8.5	42	4.8	22	2.5
Establet	19	2.1	26	2.8	44	4.8
Générat	35	2.7	50	3.9	34	2.6
Griffons	33	2.3	28	2.0	19	1.3
Commune	959	5.5	861	5.0	n.c.	

Si sur l'ensemble de la ville, la délinquance a diminué, les quartiers Establet et Générat voient leur nombre de crimes et délits augmentés.

Pour l'année 2006, malgré des données partielles, il est possible de dégager des estimations. Le **quartier Establet** devient celui sur lequel le **plus grand nombre d'infractions sont commises**. Les cités Générat et Chaffunes arrivent en seconde et troisième position avec un taux de crimes et délits qui diminue. Le quartier des Griffons se place en dernière position.

De plus, un **fort sentiment d'insécurité** perdure dans ces quartiers. Ce sentiment d'insécurité est ressenti suite à l'accumulation de dégradations et d'incivilités diverses : squats et dégradations de halls d'immeubles, rodéos en voiture, véhicules épaves....

Les deux bailleurs sociaux de cette cité ont affecté un gardien présent tout au long de la semaine et qui est en contact avec l'association des locataires, les animédiateurs.

Pour régler les conflits de voisinage, Vaucluse Logement à recruter une médiatrice.

Des actions sont conduites par les deux bailleurs envers les habitants : goûters, kermesse...

Les éducateurs de l'ADVSEA (Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte) sont également présents sur cette cité pour prendre contact avec les jeunes en difficulté et leur proposer une écoute et des activités (ex : théâtre).

#### *Quartier Establet*

Le CASEVS qui intervient avec ses ALMS et animédiateurs sur la population des 11-14 ans est dans l'obligation de déplacer ces jeunes vers les locaux mis à disposition dans les autres cités de la commune.

Ils s'efforcent de les intégrer aux animations mises en place par ailleurs.

**Il n'y avait plus d'ALMS** affecté à cette cité depuis avril 2004. Monsieur le Sénateur Maire s'était engagé à pourvoir ce poste dès que Mistral Habitat aurait mis un local à disposition.

Un adulte relais est en cours de recrutement et un logement a été mis à disposition par Mistral Habitat.

Les animédiateurs et adultes relais sont toutefois présents plusieurs fois par semaine pour renouer le dialogue avec les habitants.

Une association de locataires est présente sur cette cité.

## *Quartier Chaffunes*

Le CASEVS intervient :

- sur les publics 3-6 ans dans les locaux de l'école maternelle Elsa Triolet et sur les publics 6-11 ans dans les locaux de l'école primaire Frédéric Mistral, dans le cadre d'animations éducatives sur un CLSH déconcentré en dehors du temps scolaire
- l'ensemble des ALMS interviennent sur la cité pour les actions d'animations et d'échanges inter cités au niveau des 16-25 ans.

Une action d'alphabétisation socialisante est conduite auprès d'un public isolé et éloigné de la langue française.

Les éducateurs de l'ADVSEA sont en capacité de procéder à des entretiens particuliers dans le Local Commun Résidentiel la Farigoule

Un gardien de l'OPHLM est présent sur cette cité. Il entretient des relations fréquentes avec l'association de locataires.

La réhabilitation conduite sur cette cité a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants. Le taux de rotation des logements est passé de 17% en 2003 à 9% en 2005.

Un association de locataires est également présente sur cette cité.

Sur ces quatre quartiers, **des associations de locataires ont été créées**. Elles permettent de **faire le lien entre les habitants, le bailleur et la ville**. Elles sont soutenues par le CASEVS dans le cadre du **Fonds de Participation des Habitants**.

Trois d'entre elles ont pris le relais du CASEVS pour organiser la kermesse de fin d'année. Seule la cité Establet n'a pas pu l'organiser, le lien social nécessaire au bon déroulement de cette manifestation n'ayant pas encore pu être recréé.

De plus, une véritable entraide s'est développée entre ces associations et devraient permettre de poursuivre la dynamique de création de lien entre ces quartiers.

### *Un fort taux de chômage*

Sur certains quartiers, le taux de chômage est largement supérieur à celui de la ville et notamment pour la population jeune qui a des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

### *Une part importante de la population active bénéficie d'un contrat précaire*

Plus du quart des habitants était sous contrats précaires en 1999. Ce chiffre, même s'il est obsolète, démontre la difficulté à s'insérer durablement sur le marché du travail. Il est donc important de chercher à faire correspondre offres et demandes d'emplois.

### *Une délinquance en baisse mais un sentiment d'insécurité omniprésent*

Même si la délinquance ne cesse de baisser sur Sorgues, la population ressent un fort sentiment d'insécurité lié à des dégradations diverses, des nuisances sonores, des squats de halls d'immeubles...

## Quartier Establet

Ce quartier, situé sur la route d'Entraigues, comprend 236 logements gérés par **Mistral Habitat**

<p style="text-align: center;"><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présence des animédiateurs et adultes relais</li><li>- Proximité du centre ville</li><li>- Association de locataires</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Logements dégradés</li><li>- Taux important de familles monoparentales</li><li>- Pauvreté de la population</li><li>- Importante population jeune en difficulté économique et sociale</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Recrutement d'un adulte relais</li><li>- Projet de local social en cours</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuite de la dégradation des espaces communs (halls d'entrée, espaces extérieurs...)</li><li>- Augmentation des demandes de mutation et du taux de rotation</li><li>- Tensions entre populations jeunes et adultes</li><li>- Vigilance par rapport à la politique de peuplement du bailleur</li></ul>

Sur ce quartier, l'objectif principal est de renouer le dialogue social avec les populations jeunes et plus âgées, à travers l'ouverture d'un local social et le recrutement d'un adulte relais.

Il est également important de proposer des actions visant à orienter vers l'emploi les personnes qui en sont éloignées, par un développement des actions d'insertion.

Concernant l'urbanisme et l'habitat, la dégradation de la cité doit conduire le bailleur à programmer une réhabilitation et à effectuer les travaux d'entretien et de sécurité nécessaires.

## Quartier Chaffunes

Ce quartier, située à l'ouest de la ville, comprend :

- la cité Chaffunes construite et mise en location en 1981 par l'**OPHLM d'Avignon** avec 201 logements
- la résidence La Farigoule construite en 1990 par le **Nouveau Logis Provençal** avec 55 logements
- le Clos de Fatoux construit pas **Mistral Habitat** avec 37 maisons individuelles dont 2 accessibles aux handicapés
- la **copropriété** verticale, résidence de l'Ouvèze avec 129 logements dont 16 en location. L'accélération des mises en location d'appartements ces dernières années pose quelques inquiétudes par rapport aux familles concernées d'origine majoritairement turque ou d'ex Yougoslavie. Le schéma originel de la problématique « quartier des Griffons » reste très présent et il faut rester très attentif à suivre l'évolution des mises en location sur cette résidence.

<b>FORCES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Permanences des animédiateurs et adultes relais</li><li>- Local social et d'animation</li><li>- Réhabilitation terminée</li><li>- Association de locataires</li></ul>	<b>FAIBLESSES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isolement par rapport au centre ville</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement des espaces extérieurs</li><li>- Développement du commerce de proximité</li></ul>	<b>MENACES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cité dortoir</li></ul>

La cité Chaffunes, connaît une amélioration du cadre de vie de ses habitants suite à la réhabilitation conduite par le bailleur. Il faut poursuivre cette amélioration en aménageant les espaces extérieurs (espaces verts, parkings, espaces de jeux...).

Les actions de proximité mises en place doivent être poursuivies.

La problématique principale de ce quartier se situe dans l'éloignement géographique de cette cité. Pour réduire cette distance, un travail sur la mobilité et sur le développement du commerce de proximité doit donc être conduit.

En ce qui concerne le projet social il est formalisé à travers le Projet Educatif Local et le futur projet social mis en œuvre par une structure de type « centre social ».

Pour la mise en œuvre de ce projet social et urbain, il s'agira de mobiliser les principales politiques de droit commun au service d'un projet de développement territorial. Les politiques publiques de l'Etat (Emploi, Education Nationale, sécurité, justice, santé, sociale, discrimination, etc...) comme celles des collectivités territoriales sont concernées.

Les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale permettront de répondre, en partie aux enjeux du projet social et urbain. Mais ce dernier sera mis en œuvre à travers l'ensemble des actions conduites sur la ville.

## Objectifs par quartier

### - Griffons

- Accompagner le projet de rénovation urbaine

Un projet de rénovation urbaine est en cours sur ce quartier. Un cabinet d'étude a été missionné pour assurer le relogement des familles, un dossier va être déposé en 2007 à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Ce projet vise la démolition partielle de cette copropriété dégradée.

- Etre vigilant par rapport aux espaces communs (cage d'escaliers, caves...) et à leur sécurité
- Soutenir les actions de proximité, notamment envers la population jeune. Le Centre d'Animation Socio-Educative de la Ville de Sorgues est présent sur cette cité à travers un local social, des adultes relais et des animédiateurs qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles.
- Favoriser la participation des habitants en soutenant l'association de locataires

### - Chaffunes

- Aménager les espaces extérieurs. La réhabilitation des bâtiments étant terminée, il ne reste plus qu'à aménager les espaces verts et les espaces communs.
- Développer la gestion urbaine de proximité afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier
- Favoriser la participation des habitants en soutenant l'association de locataires
- Soutenir les actions de proximité mises en place par le Centre d'Animation Socio-Educative de la Ville de Sorgues envers la population (enfants, jeunes, familles) afin qu'ils s'approprient leur environnement (géographique, institutionnel)
- Soutenir et favoriser le commerce de proximité

Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>
Renouveler le cadre urbain	<p>Accompagner les projets de rénovation et de réhabilitation urbaine</p> <p>Développer une offre locative diversifiée et assurer la mixité sociale</p>	<p>Démolition, relogement aux Griffons</p> <p>Réhabilitation à Générat</p> <p>Projets cité Establet</p> <p>Aire d'accueil gens du voyage</p> <p>Accompagnement social de ces projets urbains</p> <p>Construction de logements sociaux pour assurer notamment le relogement des habitants des Griffons dans un souci de mixité sociale</p> <p>Une soixantaine de maisons à 100 000 Euros (9 en 2007)</p> <p>Vigilance de chaque bailleur et de l'ensemble des acteurs du territoire sur la situation sociale des quartiers</p>
Améliorer le cadre de vie et les conditions résidentielles	Mettre en place la gestion urbaine de proximité	<p>Charte de gestion urbaine de proximité</p> <p>Aménagement des espaces extérieurs dans les différents quartiers</p> <p>Commerce multifonction sur le Quartier de Chaffunes</p> <p>Espace extérieur d'activité en autonomie contrôlée</p>

## Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>
Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté	Recevoir et orienter les demandeurs d'emploi	Maison de l'emploi, guichet Destination Accès Emploi Formation Information Insertion (DAEFFI), ANPE, Mission locale, Relais Travail Saisonnier, associations d'insertion, associations intermédiaires
Mobiliser et soutenir les acteurs économiques et les professionnels de l'insertion	Développer des parcours individuels d'insertion	Chantiers écoles
	Réduire les freins à l'emploi	Actions favorisant la mobilité
	Augmenter le niveau de prise en charge des résidents des quartiers prioritaires	Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi
	Favoriser les liens avec les entreprises	CCRPO, guichet DAEFFI
	Développer la mise en réseau des acteurs économiques et des professionnels de l'emploi et de l'insertion	Guichet DAEFFI, Maison de l'emploi, Service Public de l'Emploi
Reformuler une cohérence territoriale en matière d'emploi et de développement économique	Développer des actions de retour à l'emploi	Chantiers écoles, chantiers d'insertion, Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA), Service Public de l'Emploi
	Recenser les entreprises et identifier le potentiel d'emploi (quantitativement et qualitativement)	Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
	Soutenir la création d'activités	
	Favoriser les liens employeurs et demandeurs d'emploi	
	Favoriser les liens entre entreprises et établissements scolaires	
	Assurer une veille juridique des dispositifs d'insertion, de retour à l'emploi...	
	Faire converger les différents dispositifs sur une échelle intercommunale	

Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
Repérer et soutenir les personnes en difficulté	Générer un travail de proximité sur les quartiers, développer l'écoute et de dialogue	Adultes relais, animédiateurs, éducateurs Association départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA)
	Favoriser l'accès au droit	Local social dans chacun des quartiers Local jeune en centre ville
Conforter, développer et pérenniser les fonctions de médiation sociale	Qualifier et professionnaliser les médiateurs sociaux	Espace de la Justice et du Droit, Point d'Accès au Droit des Etrangers
Soutenir les actions de prévention et de dissuasion	Développer des actions de prévention	Formations à destination des adultes relais, animédiateurs
	Favoriser l'articulation entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement scolaire	Interventions police municipale, gendarmerie dans les écoles, collèges, lycées et structures associatives Temps d'informations par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
	Faire connaître et favoriser la mise en place de travaux d'intérêt général	Médiateurs devant établissement Adultes relais Réfèrent gendarmerie Intervention police municipale et gendarmerie aux abords des établissements

Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
Améliorer la réussite scolaire et lutter contre l'échec scolaire	Soutenir la scolarité des enfants	Aide aux devoirs, Coup de pouce, équipe de réussite éducative, prise en compte des situations individuelles en cas d'absentéisme, carence éducative, problèmes familiaux
Réduire la fracture numérique	Responsabiliser et impliquer les familles dans et en dehors de l'école	Recrutement d'adultes relais (collège Voltaire et 1 <sup>er</sup> degré)
Soutenir et favoriser l'intégration sociale et culturelle	Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication	Soutien à la parentalité
	Renforcer l'accès à la maîtrise de la langue et l'enrichir	Alphabétisation socialisante
	Mener tout projet facteur d'intégration sociale et culturelle	Activités associatives éducatives, d'intégration et de mixité par l'intermédiaire d'associations, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
		Dispositif Accès sport
		Club jeunes

Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>
Coordonner les dispositifs et acteurs de la santé	Développer le partenariat entre les acteurs de santé	
Améliorer l'accès aux soins et aux services de santé	Faciliter l'accès aux soins Orienter les personnes vers les services compétents	Centre Médico-social
	Favoriser l'émergence d'actions de prévention dans les établissements scolaires, les associations	Rallye-santé, interventions dans les établissements scolaires, tables rondes dans les locaux sociaux de quartiers

Synthèse des objectifs et perspectives d'actions

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions</b>
Favoriser l'intégration sociale	Développer le sentiment d'appartenance à la cité	Action culturelle fédératrice Communication sur les actions de la commune Passerelles entre les habitants, les associations et les établissements scolaires Soutenir les activités associatives favorisant la mixité, la citoyenneté
Lutter contre toutes les formes de discriminations	Sensibiliser les acteurs associatifs	Faire connaître les acteurs qui poursuivent déjà ces objectifs
Favoriser et soutenir la participation individuelle et collective des habitants	Lutter contre les discriminations à l'emploi, au logement	Communication, opération dans le cadre de l'emploi
Favoriser et soutenir la vie de quartier	Soutenir les actions de lien social avec les adultes	Pôle adulte
	Accessibilité de l'information et de la communication	Collaboration acteurs sociaux et bailleurs Panneaux d'affichage commun
	Lieux favorisant l'expression	Café-citoyen, association PIAF
Favoriser et soutenir la vie associative	Favoriser les initiatives créant du lien entre les habitants et faire émerger la vie associative	Fonds de participation des habitants
	Participation des écoles aux actions conduites sur la ville	
Favoriser et soutenir la vie associative	Faciliter les relations avec les différents acteurs de la ville	Professionnels de la structure sociale
	Aider les associations à formaliser leur propre projet en proposant une assistance technique	Mission d'Aide à la Vie Associative, APROVA

### **Equipe opérationnelle**

Le CUCS sera piloté dans le cadre du service Politique de la ville de Sorgues. Un chef de service sera chargé de son pilotage global. Service rattaché à la Direction Générale des Services.

Un coordonnateur sera chargé du pilotage de chacun des dispositifs s'y rattachant : PEL, CLSPD, ERE, CEJ.

Le projet de rénovation urbaine est conduit, au sein de la ville de Sorgues, par une chargée de mission.

L'articulation entre ce projet et le CUCS se fera par un groupe de travail dédié chargé de coordonner le volet urbain et le volet social.

Le volet social étant géré par le Centre d'Animation Socio-Educative de la Ville de Sorgues.

Cette équipe est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle. Responsable devant le comité de pilotage, elle organise le travail et anime les instances techniques de pilotage et de suivi. Elle favorise le travail collégial entre les différents partenaires, sollicite les expertises nécessaires et propose les outils techniques.

### **Observatoire**

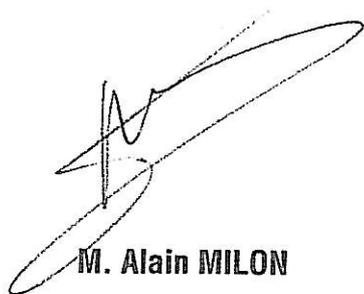
Il s'agit de disposer d'une information fiable, opérationnelle, portant notamment sur les questions de performance des dispositifs, de mobilisation des moyens financiers et humains et de répartition géographique des efforts.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'évaluation de la convention d'objectifs devra être actualisé chaque année avec les données disponibles afin d'avoir le document le plus précis et le plus récent possible.

## V. Signataires

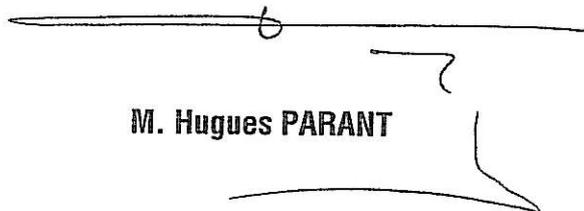
Sorgues, le 13 mars 2007

Le Sénateur Maire,



**M. Alain MILON**

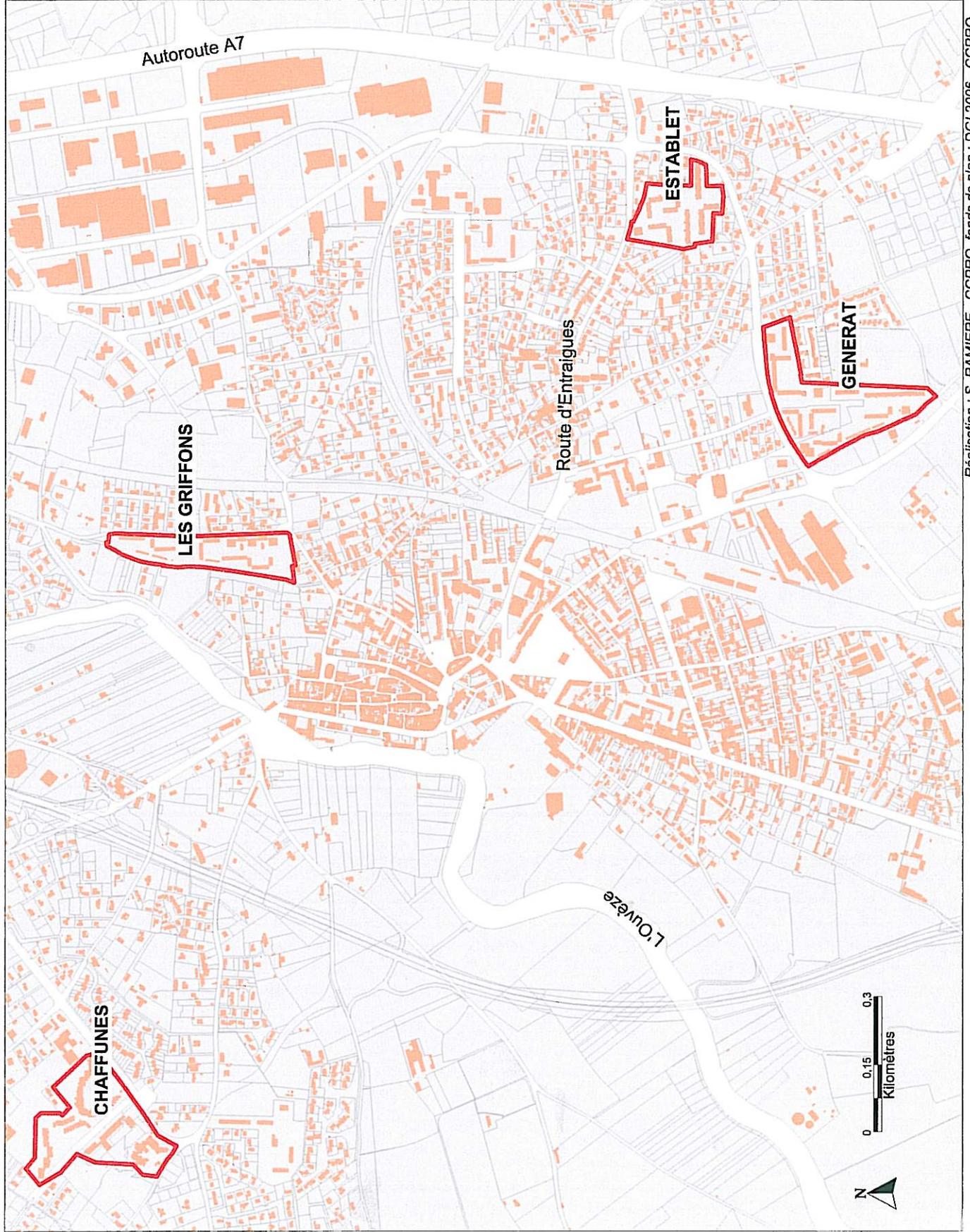
Le Préfet du département de Vaucluse,  
Délégué de l'Agence Nationale pour la  
Cohésion Sociale,  
et l'égalité des chances

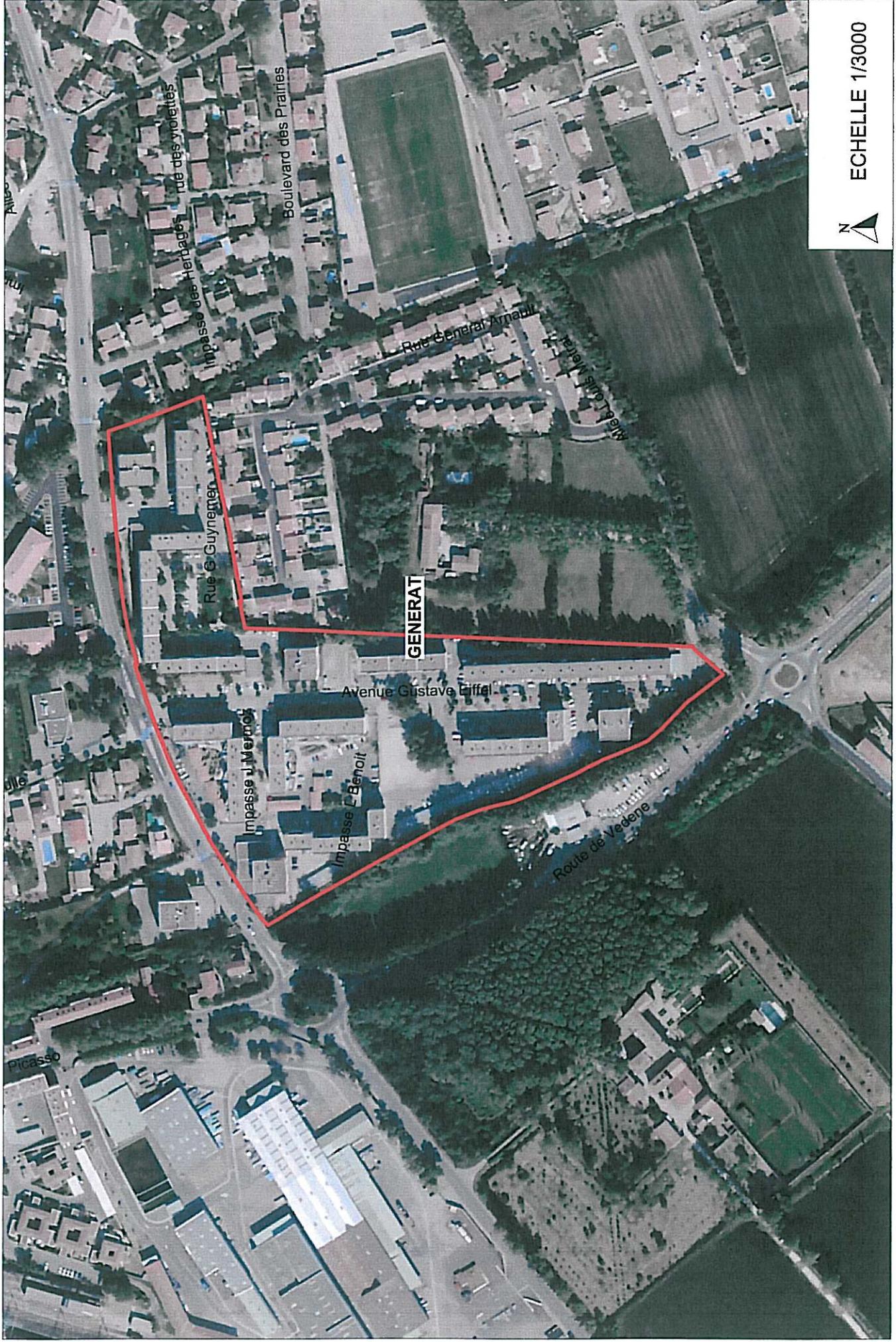


**M. Hugues PARANT**

## **VI. Annexes**

*Situation géographique des quartiers*





GENERAT



ECHELLE 1/3000

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**QUARTIER ESTABLET**

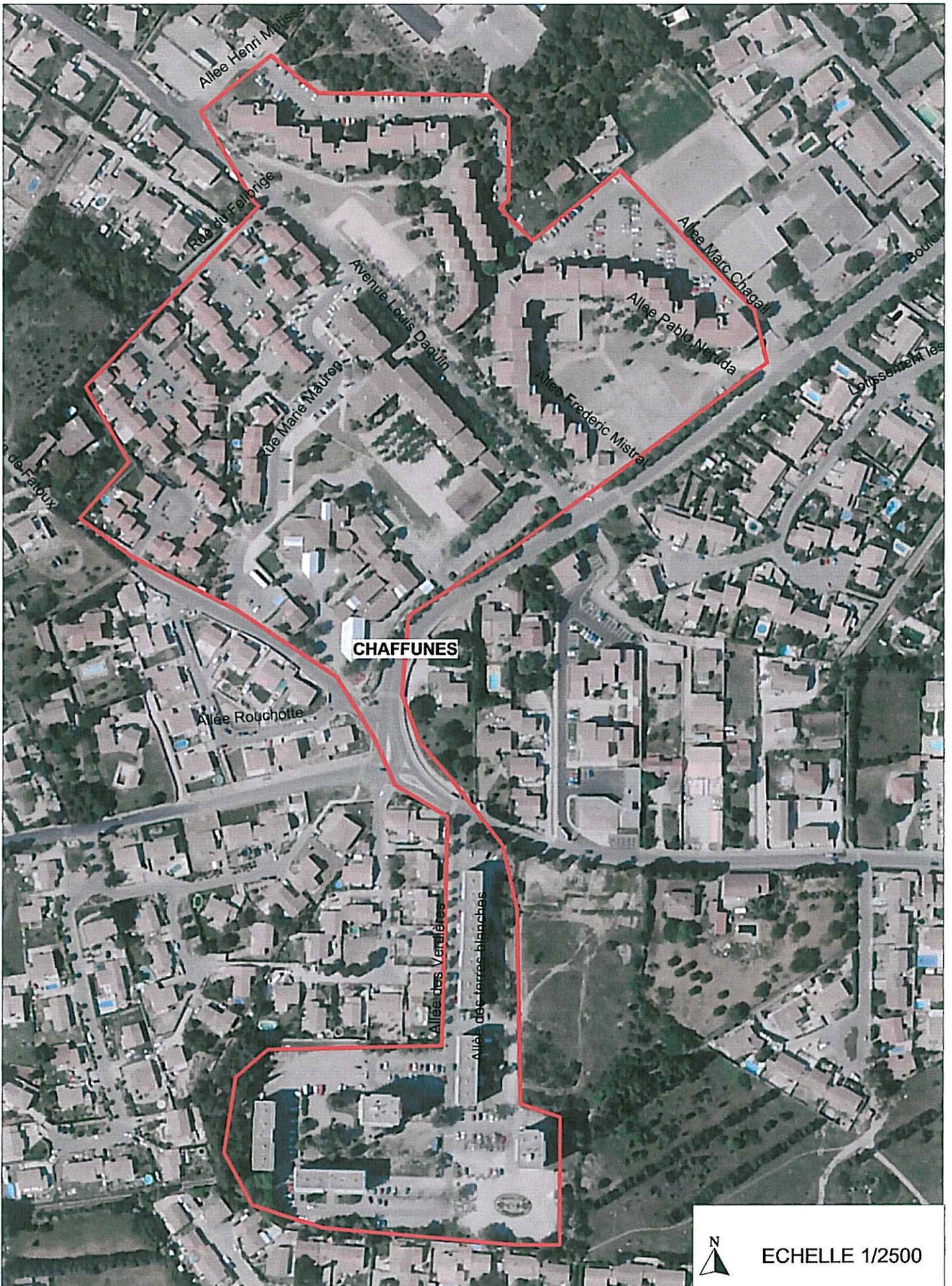


ECHELLE 1/3000

# CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE QUARTIER LES GRIFFONS



# CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE QUARTIER CHAFFUNES



CHAFFUNES



ECHELLE 1/2500

**AVENANT N°1  
AU**



**CONTRAT URBAIN  
DE COHESION SOCIALE**

**DE SORGUES**

**2007-2009**



Vu le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Sorgues 2007-2009**  
signé de manière partenariale entre la Ville de Sorgues, l'Etat (ACSE),  
la CCPRO, Vacluse Logement, l'OPHLM de la Ville d'Avignon, Vacluse Logement et le Conseil  
Régional PACA, le 13 mars 2007,

**IL EST DECIDE DE PORTER AVENANT A LA CONVENTION C.U.C.S., ENTRE :**

**La Ville de Sorgues,**  
représentée par son maire, Monsieur Alain MILON, agissant ès qualité

**L'Etat,**  
représenté par le Préfet de Vacluse, Monsieur Jean-Michel DREVET, Délégué territorial de l'Agence  
nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE),

**La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO),**  
représentée par son Président, Monsieur Alain MILON dûment habilité ci-après dénommée la Communauté  
de Communes,

**l'OPHLM de la Ville d'Avignon,**  
représenté par son Président, Monsieur Christian BONNET, dûment habilité,

**Vacluse Logement,**  
représenté par son Directeur Général **Hubert LEGEAY**, dûment habilité,

**le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,**  
représenté par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, dûment habilité par délibération du Conseil  
Régional du 27 juin 2008, ci-après dénommée la Région,

**la CAF d'Allocations Familiales du Vacluse,**  
représenté par son Directeur, Anne-Mary PERRIN, ci après dénommée la CAF,

**le MSA de Vacluse Agricole,**  
représenté par son Directeur, Georges PEUSSIÉ, sis 1 place des Maraîchers 84056 AVIGNON Cedex 9,  
ci-après dénommée la MSA,

**ET EN VERTU DE CE QUI SUIT :**

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville de Sorgues** a été signé le 13 mars 2007 entre la  
Ville de Sorgues, l'Etat (ACSE), la CCPRO, l'OPHLM de la Ville d'Avignon, Vacluse Logement  
et le Conseil Régional PACA.

Il est décidé, au titre de la convention initiale, à prendre un avenant, qui définirait ses champs  
d'intervention pour les années 2008 - 2009.  
Le présent avenant a pour objet de fixer lesdits champs d'intervention et engagements financiers du  
CUCS, de la CAF et de la MSA, pour les années 2008 - 2009, en complétant la  
convention initiale.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
DE SORGUES**

**POUR CELA IL EST CONVENU :**

**ARTICLE 1er : Modalités d'intervention du Conseil Régional P.A.C.A.**

Il est ajouté à la convention initiale les paragraphes suivants :

« Pour 2008 – 2009, La Région PACA inscrit sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales et thématiques, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération ;
- Intervention sur des projets intégrés, inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...) et aux différentes échelles territoriales.

**Dans ce cadre, les priorités thématiques retenues par la Région sont les suivantes :**

• L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires au travers de trois orientations majeures :

- par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local.

Au-delà des conventions CUCS, il sera demandé chaque année un document permettant d'apprécier le lien entre les éléments de programmation et le projet de services publics combinant les différentes thématiques et échelles territoriales ;

- par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;

- par le développement de projets urbains reposant sur une politique d'amélioration de l'habitat intégrant les opérations visées par les programmes de requalification des quartiers d'habitat social, d'habitat ancien, sur le développement d'une offre en logements pour publics spécifiques, et ce, en application de la délibération n° 05-127 du 24 juin 2005, ainsi que les projets relevant de l'ANRU en application de la délibération n° 07-55 du 30 mars 2007 ;

## **Contexte de l'intervention régionale :**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini ses orientations et ses modalités d'intervention en matière de Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et de projets relevant de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre des délibérations du 10 novembre 2006 et du 30 mars 2007.

Ainsi, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, le Conseil Régional a décidé de positionner davantage ses enjeux dans le domaine de la « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de communes, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire, permettant d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population.

En 2007, la contractualisation avec les villes et les agglomérations ou communautés de communes relative aux projets relevant des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine s'inscrivait dans la perspective de l'élaboration des programmes de développement urbain solidaire en direction des agglomérations.

D'autre part, les premiers éléments de bilan de l'année 2007 de la Politique de la Ville confirment une forte continuité par rapport à la période précédente confortant la Région dans sa double démarche :

- soutien au dispositif CUCS et à ses acteurs,
- développement d'un programme structurant permettant de davantage agir sur les processus de relégation à l'échelle du territoire des agglomérations.

De plus, la délibération de mars 2007, portant sur les modalités d'intervention, prévoyait des avenants pour la période 2008 et 2009 afin de proposer une intervention régionale en matière d'investissement à contrario de l'Etat qui n'a pas souhaité s'impliquer au-delà des programmes ANRU. Ce choix s'avère pourtant répondre à de réels besoins; en effet, au-delà de la dizaine de quartiers bénéficiant du programme ANRU, ce sont 250 quartiers qui sont concernés par les programmes des CUCS.

Dans ce contexte, il est donc proposé le renforcement de la participation régionale au travers d'un volet investissement volontariste, qui complètera l'intervention régionale sur le plan du fonctionnement.

Dans ce cadre la Région interviendra de manière prioritaire sur les sites de la Politique de la Ville dès lors que les projets s'inscriront dans la perspective d'une approche urbaine intégrée et durable s'articulant avec la politique intercommunale et ses stratégies ; Sur ce point, les critères qualitatifs évoqués dans les délibérations de novembre 2006 et mars 2007 seront déterminants (démarche de concertation avec les habitants, projet de gestion urbaine de proximité, volet emploi/insertion, projet d'accompagnement au travers des équipements, articulation avec l'ensemble de la programmation...); le volet investissement des CUCS permettra de répondre notamment à cette recherche d'exigences dans les projets ;

- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.

- L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;

- L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation, centre de ressource), et ce, dans un cadre de conditions (partenariat, bilan annuel ...).

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur les politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport, la vie associative, la solidarité, la culture, la prévention (volet intégré au CLSPD) selon les critères de ces politiques volontaristes.

## **ARTICLE 2 : Engagement du Conseil Régional PACA**

Il est ajouté à la convention initiale les paragraphes suivants :

« Le cadre budgétaire et les modalités d'intervention financière de la Région pour 2008 – 2009 sont les suivants :

- Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;

- Orientation des financements autour des questions relevant de l'échelle intercommunale et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;

- Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Pour 2008-2009, la participation de la Région sera de **20 000 €** par an en fonctionnement. D'autre part, des projets d'investissement pourront être proposés selon les mêmes modalités dans le cadre d'un budget régional.

### **ARTICLE 3 : Positionnement de la CAF de Vaucluse**

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, selon les axes suivants :

aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;  
contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;  
aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;  
impulsion à l'expression de la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la Caf inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- ⇒ la connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses agents de développement social,
- ⇒ ses outils d'intervention traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétence, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc...

Subsidiairement et par un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration, la Caf se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits. Elle conditionnera sur la durée du CUCS l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la Caf sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du CUCS et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs occupants.

### **ARTICLE 4 : Positionnement de la MSA du Vaucluse**

La politique d'Action sociale de la MSA de Vaucluse permet, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, selon les axes suivants :

- une participation financière sur les crédits d'Action Sociale destinée aux financements d'actions liées à l'accueil du jeune enfant, au temps libre des jeunes et des familles agricoles, à l'habitat et au cadre de vie, à l'animation de la vie sociale.
- une attention toute particulière sera portée sur les financements apportés par la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse afin d'utiliser principalement les vecteurs suivants : le Contrat Enfance Jeunesse, l'agrément des Centres Sociaux, les lieux d'accueil Enfant – Parent et les relais assistants maternels, ainsi que le Contrat Local d'Accompagnement à la Solidarité.

Subsidiairement et par un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits.

**ARTICLE 5 : Titres et articles non modifiés**

Hormis les modifications visées aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent Avenant, les autres paragraphes de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à \_\_\_\_\_, en 8 exemplaires, le \_\_\_\_\_

**Le Sénateur Maire de Sorgues**



**M. Alain MILON**

**Le Préfet de Vaucluse  
Délégué Territorial  
de l'Agence nationale pour la Cohésion  
Sociale et l'Egalité des chances**

Pour le Préfet,  
la Sous-Préfète chargée de mission,

**Elisabeth CASTELLOTTI**

**Le Président de la CCPRO**

**M. Alain MILON**

**Le Président du Conseil Régional  
Provence Alpes Côte d'Azur**

**M. Michel VAUZELLE**

**Le Directeur de la  
CAF de Vaucluse**

**Mme Anne-Mary PERRIN**

**Le Directeur Général  
de la MSA de Vaucluse**

**M. Georges PELLISSIER**

**Le Président de l'OPHLM d'Avignon**

**M. Christian BONNET**

**Vaucluse Logement**

**Hubert LEGEAY  
Directeur Général**

# Liste des ministres français de la Ville Cinquième République

Ministre/Secrétaire d'État	Intitulé	Gouvernement	Début	Fin
<u>Michel Delebarre</u>	Ministre d'État, ministre de la Ville	<u>Gouvernement Michel Rocard (2)</u>	<u>22 décembre 1990</u>	<u>15 mai 1991</u>
<u>André Laignel</u>	Secrétaire d'État chargé de la Ville et de l'Aménagement du Territoire	<u>Gouvernement Édith Cresson</u>	<u>15 mai 1991</u>	<u>2 avril 1992</u>
<u>Bernard Tapie</u>	Ministre de la Ville	<u>Gouvernement Pierre Bérégovoy</u>	<u>2 avril 1992</u>	<u>23 mai 1992</u>
<u>François Loncle</u>	Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la ville	<u>Gouvernement Pierre Bérégovoy</u>	<u>3 juin 1992</u>	<u>26 décembre 1992</u>
<u>Bernard Tapie</u>	Ministre de la Ville	<u>Gouvernement Pierre Bérégovoy</u>	<u>26 décembre 1992</u>	<u>28 mars 1993</u>
<u>Simone Veil</u>	Ministre d'État, des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville	<u>Gouvernement Édouard Balladur</u>	<u>29 mars 1993</u>	<u>16 mai 1995</u>
<u>Éric Raoult</u>	Ministre délégué auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration	<u>Gouvernement Alain Juppé (2)</u>	<u>7 novembre 1995</u>	<u>2 juin 1997</u>

<u>Claude Bartolone</u>	Ministre délégué à la Ville	<u>Gouvernement Lionel Jospin</u>	<u>30 mars 1998</u>	<u>6 mai 2002</u>
<u>Jean-Louis Borloo</u>	Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine	<u>Gouvernement Jean-Pierre Raffarin (1) et (2)</u>	<u>6 mai 2002</u>	<u>30 mars 2004</u>
<u>Christine Boutin</u>	Ministre du Logement et de la Ville	<u>Gouvernement François Fillon (1) et (2)</u>	<u>18 mai 2007</u>	<u>15 janvier 2009</u>
<u>Fadela Amara</u>	Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville	<u>Gouvernement François Fillon (2)</u>	<u>18 juin 2007</u>	<u>13 novembre 2010</u>
<u>Brice Hortefeux</u>	Ministre du Travail, de la Famille, des Relations sociales, de la Solidarité et de la Ville	<u>Gouvernement François Fillon (2)</u>	<u>15 janvier 2009</u>	<u>23 juin 2009</u>
<u>Xavier Darcos</u>	Ministre du Travail, de la Famille, des Relations sociales, de la Solidarité et de la Ville	<u>Gouvernement François Fillon (2)</u>	<u>23 juin 2009</u>	<u>22 mars 2010</u>
<u>Maurice Leroy</u>	Ministre de la Ville	<u>Gouvernement François Fillon (3)</u>	<u>14 novembre 201</u>	

NOM AILLOT-BRES	Prénom Claudine	Session de soutenance : Décembre 2011
FORMATION : DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE		
LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN SYSTEME D'ORDRE LOCAL SUBSTITUTIF D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE		
Sens et réalité : des coopérations indispensables et nécessaires Cas de la commune de Sorgues dans le Vaucluse		
RESUME		
<p>Ce mémoire traite de la politique de la ville et de sa mise en œuvre au plan local. Constat est fait d'un désintéressement de l'Etat pour cette politique publique .Pour autant, elle continue localement à produire des effets. Cette alchimie fonctionne car les acteurs en lice y ont intérêts. Le postulat de départ prend en compte les stratégies d'acteurs comme variable explicative de cette acception. La construction d'une politique publique obéit à un processus tout comme sa mise en œuvre. L'angle choisi pour l'analyser est celui du <i>bottom up</i>. Les archétypes issus des éléments de la recherche modélisent le système d'ordre local des Cucs. Ces mêmes idéaux-types participent d'une élucidation dans une perspective <i>top down</i> au moment de l'élaboration de la politique publique. Les violences urbaines, sujet de controverses, sont bien le problème constitutif de la politique de la ville. Cette politique territorialisée et transversale se pratique dans un <i>gouvernement à distance</i> dont le contrat est l'outil de prédilection. Les autorités locales exercent leur pouvoir discrétionnaire. Cela nécessite des coopérations, des collaborations. La mise en place de partenariat est indispensable. La gouvernance par contrat permet l'opérationnalité du système d'ordre local La décentralisation est le réceptacle de sa construction. Elle a contribué à la complexification de sa mise en œuvre. Les acteurs impliqués dans cette politique de cohésion sociale ne le sont que par confrontation d'intérêts. L'approche structurelle complète cette analyse. Née il y a trente ans la politique de la ville n'a cessé d'évoluer pour être aujourd'hui en recherche d'un nouveau souffle. Reste à savoir qui insufflera les éléments de réflexion au bon niveau de traitement et d'efficience.</p>		
MOT CLES : ACTION PUBLIQUE –POLITIQUE DE LA VILLE- CONTRAT- SYSTEME D'ORDRE LOCAL-GOUVERNANCE-ACTEUR		
NOMBRE DE PAGE : 114	Volume annexé : 0 <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	